

**UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI**

**MÉMOIRE PRÉSENTÉ À  
L'UNIVERSITÉ LAVAL  
COMME EXIGENCE PARTIELLE  
DE LA MAÎTRISE EN LINGUISTIQUE  
OFFERTE À  
L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI  
EN VERTU D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE  
AVEC L'UNIVERSITÉ LAVAL**

**PAR  
NANCY CÔTÉ**

**LE FRANÇAIS QUÉBÉCOIS DANS LES « QUESTIONS DE FRANÇAIS » DE  
L'ABBÉ NARCISSE DÉGAGNÉ PUBLIÉES DANS LE *PROGRÈS DU SAGUENAY*  
ENTRE 1927 ET 1940**

**MAI 1999**



### **Mise en garde/Advice**

Afin de rendre accessible au plus grand nombre le résultat des travaux de recherche menés par ses étudiants gradués et dans l'esprit des règles qui régissent le dépôt et la diffusion des mémoires et thèses produits dans cette Institution, **l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC)** est fière de rendre accessible une version complète et gratuite de cette œuvre.

Motivated by a desire to make the results of its graduate students' research accessible to all, and in accordance with the rules governing the acceptance and diffusion of dissertations and theses in this Institution, the **Université du Québec à Chicoutimi (UQAC)** is proud to make a complete version of this work available at no cost to the reader.

L'auteur conserve néanmoins la propriété du droit d'auteur qui protège ce mémoire ou cette thèse. Ni le mémoire ou la thèse ni des extraits substantiels de ceux-ci ne peuvent être imprimés ou autrement reproduits sans son autorisation.

The author retains ownership of the copyright of this dissertation or thesis. Neither the dissertation or thesis, nor substantial extracts from it, may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

## RÉSUMÉ

Notre étude vise à faire connaître l'œuvre linguistique de Narcisse Dégagné, personnage méconnu de la lexicographie québécoise. Pour ce faire, nous situons d'abord dans leur contexte les « Questions de français », chroniques de langage publiées entre 1927 et 1940, puis nous en présentons l'auteur. Par la suite, nous faisons un portrait de l'ensemble des chroniques publiées afin d'en dégager certaines lignes directrices quant à l'opinion de l'auteur sur le français en usage au Québec. À partir de ses prises de position, nous espérons voir dans quel courant normatif l'auteur se situe. La partie principale de notre mémoire présente une analyse lexicale de cinquante mots extraits du corpus de québécismes attestés dans les chroniques. Cette analyse nous permet de vérifier nos premières impressions sur l'idéologie de l'auteur. Elle nous donne aussi la possibilité d'observer ses connaissances linguistiques. Elle se termine par des conclusions tirées de l'analyse lexicale et de l'ensemble de notre recherche.

## REMERCIEMENTS

Par ces quelques lignes, je voudrais remercier mon directeur de recherche, monsieur Thomas Lavoie, qui m'a encouragée à entreprendre des études supérieures et qui m'a transmis son amour contagieux pour le lexique. Sa grande patience, sa disponibilité et ses conseils judicieux m'ont permis de mener à terme ce projet. Vous avez toute ma reconnaissance...

Ma gratitude va aussi à monsieur Claude Verreault, qui m'a gentiment permis de consulter le fichier du Trésor de la langue française au Québec. Merci aussi pour vos précieux conseils et pour vos observations critiques toujours justes. Mes remerciements vont encore au personnel du Trésor, qui, par sa grande patience et sa gentillesse, a rendu les nombreuses heures de consultation du fichier moins pénibles.

Que tous ceux qui ont participé à ce travail, par leur compétence, leurs conseils ou leur encouragement soient, par le fait même, remerciés.

Merci plus particulièrement à Éric, qui a très souvent mis à ma disposition ses compétences informatiques et sa grande patience.

Enfin, je dédie ce travail à mes chers parents qui m'ont toujours encouragée et soutenue. Merci de ne jamais avoir perdu confiance, même dans mes projets les plus fous.

## TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ .....	i
REMERCIEMENTS .....	ii
TABLE DES MATIÈRES .....	iii
LISTE DES TABLEAUX ET DES FIGURES .....	v
INTRODUCTION .....	1
CHAPITRE I ~ L'abbé Narcisse Dégagné .....	11
CHAPITRE II ~ Les chroniques de langage de Narcisse Dégagné .....	16
2.1    Présentation générale .....	16
2.2    La structuration des chroniques .....	20
2.3    Le contenu des chroniques .....	21
2.3.1    La langue et la foi .....	22
2.3.2    Une conception classique .....	23
2.3.3    Les concepts de bon et mauvais langage .....	26
2.3.4    La variation géolinguistique .....	28
2.3.5    Les niveaux de langue .....	29
2.3.6    Le purisme et la langue québécoise .....	30
2.3.7    Le français de France et la norme .....	33
2.3.8    Le français québécois et la norme .....	36
2.3.8.1    Les anglicismes .....	36
2.3.8.2    Les archaïsmes et les dialectalismes .....	40
2.3.8.3    Les innovations lexicales et sémantiques .....	41
2.3.9    Les sources .....	42
CHAPITRE III ~ Cueillette des données, corpus et méthodologie .....	46
3.1    La cueillette des données et le dépouillement du corpus .....	46
3.1.1    Les anglicismes .....	48
3.1.2    Les archaïsmes-dialectalismes .....	48
3.1.3    Les innovations .....	48
3.1.4    Les régionalismes .....	49
3.1.5    La morphologie .....	50
3.1.6    La phonétique .....	50
3.1.7    Les locutions .....	51

3.2	Corpus d'étude.....	53
3.3	Méthodologie .....	54
3.3.1	Entrée et catégorie grammaticale.....	54
3.3.2	Définition .....	55
3.3.3	Chronique .....	55
3.3.4	Histoire et étymologie .....	56
<b>CHAPITRE IV ~ L'analyse lexicale .....</b>		<b>59</b>
4.1	Les anglicismes .....	59
4.2	Les archaïsmes – dialectalismes.....	86
4.3	Les innovations sémantiques .....	112
4.4	Les innovations lexicales .....	127
4.5	Les régionalismes .....	139
<b>CONCLUSION.....</b>		<b>144</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>		<b>154</b>
1.	Ouvrages concernant l'abbé Narcisse Dégagné.....	154
2.	Ouvrages lexicographiques consultés (dictionnaires, articles et monographies). ....	155
<b>ANNEXES.....</b>		<b>167</b>
1.	Reproduction d'une lettre rédigée par Narcisse Dégagné.....	167
2.	Différentes versions d'une chronique de langage.....	169
3.	Table alphabétique d'un cahier manuscrit (version originale).....	172
4.	Reproduction de la chronique du 28 décembre 1933 .....	175
5.	Liste des chroniques consacrées à un sujet unique.....	176
6.	Références des mots faisant l'objet d'une étude lexicographique.....	177
<b>INDEX DES MOTS ÉTUDIÉS.....</b>		<b>179</b>

## **LISTE DES TABLEAUX ET DES FIGURES**

TABLEAU 1 Les chroniques de langage canadiennes publiées entre 1879 et 1949.....	3
TABLEAU 2 Comparaison des mots abordés par Fréchette, Geoffrion et Dégagné.....	6
TABLEAU 3 Comparaison entre les articles de Dégagné et de Fréchette.....	8
TABLEAU 4 Répartition des chroniques de Dégagné selon les années.....	16
TABLEAU 5 Position du chroniqueur face aux anglicisme.....	148
TABLEAU 6 Position du chroniqueur face aux archaïsmes-dialectalismes .....	149
TABLEAU 7 Position du chroniqueur face aux innovations sémantiques .....	149
TABLEAU 8 Position du chroniqueur face aux innovations lexématiques.....	150
TABLEAU 9 Position du chroniqueur face aux régionalismes.....	150
FIGURE 1 Répartition des mots traités.....	52

## INTRODUCTION

La lexicographie québécoise n'est pas une discipline récente. Depuis les débuts de la colonie, à partir du père Potier (1743-1758) avec ses *Façons de parler proverbiales, triviales, figurées, etc. des Canadiens au XVIII<sup>e</sup> siècle*, on s'est appliqué à décrire les particularités de cette langue parlée au Canada français. C'est ainsi que s'est amorcée une première description du lexique québécois avec la publication des *Façons de parler* de Potier, de la *Néologie canadienne* de Jacques Viger<sup>1</sup> (1810), puis du *Manuel des difficultés les plus communes de la langue française* de Thomas Maguire (1841).

À partir du milieu du 19<sup>e</sup> siècle, viendront d'autres lexicographes comme Gingras (1860, 1867, 1880), Caron (1880), Dunn (1880), Clapin (1894), Rinfret (1896), et Dionne (1906), qui publieront leurs travaux sur la langue canadienne française et nous permettront de mieux connaître la langue de cette époque (*cf. bibliographie*). À la fin du 19<sup>e</sup> siècle et au début du 20<sup>e</sup> siècle, les premiers répertoires et dictionnaires canadiens étaient principalement des ouvrages correctifs rédigés par des puristes qui voulaient combattre les anglicismes et les vices de la langue québécoise. Ils tentaient alors de résister aux pressions assimilatrices du Canada anglais en alignant la langue québécoise sur le français de France. Le travail linguistique de l'époque était également présenté comme une entreprise patriotique de la première importance. Il ne faut pas non plus négliger l'apport de la Société

---

<sup>1</sup>Les manuscrits de Potier et de Viger sont plus anciens que le *Manuel* de Maguire, mais ils ont été recensés et publiés plus tardivement.

du parler français au Canada, fondée en 1902 par Adjutor Rivard et Stanislas Lortie, qui a amorcé un nouveau courant de description plus objective de la langue parlée au Québec, courant qui se poursuit encore de nos jours. Grâce aux travaux de quelques chercheurs<sup>2</sup>, on sait maintenant mieux comment est née puis s'est développée la lexicographie québécoise.

Il n'en demeure pas moins qu'une partie importante de la lexicographie québécoise reste encore à découvrir. Certes, quelques travaux lexicographiques (*cf. bibliographie*) ont déjà été faits, par exemple les recherches de Paul Daoust (les chroniques de langage) Chantal Bouchard (l'anglicisme, la langue populaire), Linda Lamontagne (l'anglicisme), Louis Mercier (le *Glossaire du parler français au Canada*) et Geneviève Prévost (le *Dictionnaire de bon langage* d'Étienne Blanchard). Cependant, beaucoup de productions concernant l'aspect prescriptif du langage restent méconnues, particulièrement toutes celles qui concernent des chroniques de langage.

L'influence des chroniques de langage n'est pourtant pas sans importance. Elles ont d'abord contribué à façonner la conscience linguistique des Québécois en permettant à des puristes—normatifs ou à des usagers éclairés (par exemple des lettrés comme Louis Fréchette et Étienne Blanchard) de partager leurs observations sur la langue avec le grand public, le plus souvent par la voie des journaux. Comme l'a mentionné André Clas, les chroniques de langage sont une « somme de témoignages privilégiés pour ce qui touche à la "pureté" et à l'esthétique de la langue, et plus généralement, pour la définition ou la

---

<sup>2</sup> Par exemple, la publication de *Problèmes de lexicologie québécoise* de Marcel Juneau en 1977.

préservation de tel ou tel "bon usage" » (Clas 1976 I : I). Le nombre de chroniques de langage publiées au Canada français est considérable, comme le montre l'inventaire de chroniques canadiennes effectué par Clas<sup>3</sup> :

**Tableau 1**

**Les chroniques de langage canadiennes publiées entre 1879 et 1949**

Auteurs	Titres des chroniques	Durée	Périodiques
<b>CHRONIQUES PUBLIÉES AVANT CELLES DE NARCISSE DÉGAGNÉ</b>			
Fréchette, Louis	Chronique.	27-11-1880    17-02-1883	La Patrie
Lusignan, Alphonse	Fautes à corriger.	10-06-1884    09-07-1885	La Patrie
Fréchette, Louis	Grammaire et dictionnaire.	08-07-1893    01-06-1895	La Patrie
Fréchette, Louis	À travers le dictionnaire et la grammaire.	11-01-1895    15-02-1896	La Patrie
Rinfret, Raoul	Corrigeons-nous.	27-07-1895    28-12-1896	La Patrie
Fréchette, Louis	Corrigeons-nous.	03-03-1897    06-11-1897	La Presse
Fréchette, Louis	Corrigeons-nous.	21-10-1899    13-01-1900	La Presse
Dumais, Joseph	La langue française.	11-02-1904    21-04-1904	La Presse
Roullaud, Henri	Rectification du vocabulaire.	10-08-1907    23-05-1908	La Presse
Lassalle, Eugène	Parlons bien.	25-01-1908    11-07-1908	La Presse
Anonymous	La chasse aux fautes.	17-01-1910    01-08-1910	La Presse
Charbonnier, Auguste	Nos roues grammaticales.	14-01-1911    22-07-1911	La Presse
Blanchard, Étienne	Le bon langage.	26-01-1918    06-09-1919	La Presse
Blanchard, Étienne	Dites en bon français.	09-02-1918    20-07-1919	La Presse
LeFranc, Paul <sup>4</sup>	Autour de la langue française.	31-01-1920    01-03-1924	La Presse
Geoffrion, Louis-Philippe	Zigzags autour de nos parlers.	28-10-1923    20-09-1924	Le Soleil
Geoffrion, Louis-Philippe	La langue de nos pères.	28-03-1925    12-02-1927	La Presse

<sup>3</sup> Ce tableau est adapté de la *Bibliographie des chroniques de langage* de Clas (Clas II : IV-V).

<sup>4</sup> Comme l'indique Geneviève Prévost, les noms de Jacques Clément, Paul LeFranc et Paul Poirier sont tous des pseudonymes utilisés par l'abbé Étienne Blanchard (Prévost 1996 : 11).

Auteurs (suite)	Titres des chroniques	Durée	Périodiques
<b>CHRONIQUES PUBLIÉES À LA MÊME PÉRIODE QUE CELLES DE NARCISSE DÉGAGNÉ</b>			
Anonyme	Parlons mieux.	19-01-1929    13-02-1932	La Presse
Daviault, Pierre	Épurons notre langue.	12-04-1930    28-01-1931	La Presse
Laurence, Jean-Marie	Bribes de grammaire.	12-11-1932    02-06-1943	Le Devoir
Hudon, Théophile	Le terroir.	13-08-1934    13-05-1935	Le Devoir
Clément, Jacques	A travers les mots.	03-11-1934    31-12-1949	La Presse
Anonyme	Corrigeons-nous.	03-02-1935    20-05-1938	La Patrie
Carabas, Marquis de	Parlons français.	20-07-1935    16-06-1937	Le Droit
Anonyme	Parlons mieux.	11-02-1937    03-10-1938	La Patrie
<b>CHRONIQUES PUBLIÉES APRÈS CELLES DE NARCISSE DÉGAGNÉ</b>			
Anonyme	Corrigeons-nous.	08-01-1943    27-04-1943	La Patrie
Laurence, Jean-Marie	Notre français sur le vif.	04-10-1943    03-05-1947	Le Devoir
Normand, Marc	Sauvegardons notre langue.	02-01-1949    25-12-1949	La Patrie

Ce tableau montre bien la popularité qu'ont connue les chroniques de langage aux 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècles. Un autre chroniqueur, qui n'a pas été répertorié par Clas probablement en raison de son caractère régional, a aussi contribué à corriger la langue parlée et écrite de son époque. Il s'agit de l'abbé Narcisse Dégagné, dont les chroniques de langage sont à l'étude dans ce mémoire. L'abbé Dégagné a rédigé pendant quatorze années consécutives des chroniques de langage publiées dans un journal régional destiné au grand public. On peut dire que l'abbé Dégagné a fait œuvre de pionnier en la matière, même si quelques auteurs avaient publié avant lui.

En effet, on peut voir que onze auteurs avaient déjà publié avant l'abbé Dégagné, quelquefois en se servant de titres de chroniques différents. Étienne Blanchard, entre

autres, est le signataire de trois chroniques, incluant ses pseudonymes, alors que Fréchette signe cinq chroniques différentes. On doit aussi considérer le fait que certaines chroniques ont connu une courte existence : *La chasse aux fautes* (7 mois), *Nos roues grammaticales* (6 mois), *La langue française* (2 mois), *Zigzags autour de nos parlers* (11 mois), *Parlons bien* (6 mois), *Corrigeons-nous* (5 mois) et *Rectification du vocabulaire* (9 mois). Ainsi, bien peu de chroniqueurs de cette époque ont eu la chance d'occuper une tribune dans la presse aussi longtemps que ne l'a fait Narcisse Dégagné, évidemment mis à part Blanchard, Carabas, Fréchette, Geoffrion (*La langue de nos pères*) et Lusignan. En bref, il est certain qu'on doit reconnaître l'influence de Fréchette et de Blanchard dans ce domaine, mais il ne faut pas oublier l'apport non négligeable des chroniques de langage de Narcisse Dégagné dans la lexicographie québécoise.

Il est intéressant de mentionner que quelques semaines après le début de la publication des chroniques, un éditorialiste du *Progrès du Saguenay* a comparé les chroniques de Dégagné aux *Zigzags autour de nos parlers* de Geoffrion, notamment à cause de leur forme analytique (L'Heureux 1927 : 1). Toutefois, il a constaté « une différence entre ces deux genres de travail à savoir : [...] que l'un, M. Geoffrion parle surtout en linguiste et que l'autre, M. Dégagné, s'applique à discipliner notre langue selon les règles de la logique et du bon goût » (L'Heureux 1927 : 1).

À notre tour, nous nous sommes demandée si ce chroniqueur du Saguenay—Lac-Saint-Jean était original dans les sujets qu'il traitait à travers ses chroniques ou si, au contraire, il avait

plutôt tendance à puiser son inspiration chez les autres chroniqueurs qui l'avaient précédé. Afin de répondre à cette question, nous avons comparé brièvement ses chroniques à celles de Louis Fréchette et celles de Louis-Philippe Geoffrion<sup>5</sup>. Pour ce faire, nous avons ressorti 50 mots faisant partie des sujets abordés par Dégagné et qui seront à l'étude dans ce mémoire. Puis, nous avons vérifié, à l'aide de l'*Index lexicologique québécois* (désormais appelé ILQ) et de la *Bibliographie des chroniques de langage* de Clas, si ces mots faisaient partie des sujets soulevés par Fréchette ou par Geoffrion. Voici les résultats que nous avons obtenus :

**Tableau 2**

**Comparaison des mots abordés par Fréchette, Geoffrion et Dégagné**

Unité lexicale	Fréchette	Geoffrion	Dégagné
Allumer	-	-	+
Amener (s')	-	-	+
Anticiper	+	-	+
Assez	-	-	+
Avant-midi	+	-	+
Aveindre	-	-	+
Balance	-	-	+
Bavasser	-	-	+
Bed	-	+	+
Bordée	-	-	+
Boucane	+	-	+
Brâsse	-	-	+
Butin	-	-	+
Char	-	-	+
Chômer	-	-	+
Chouenner	-	-	+
Collecter	+	-	+
Déhaler (se)	-	-	+
Écarter (s')	-	-	+
Échapper	+	-	+
Embarquer	+	-	+

<sup>5</sup> Nous avons choisi les chroniques de Fréchette parce qu'elles nous semblaient les plus importantes et celles de Geoffrion parce qu'il était de la même époque que Dégagné et que leurs chroniques respectives avaient déjà été comparées précédemment (L'Heureux 1927 : 1).

Unité lexicale (suite)	Fréchette	Geoffrion	Dégagné
Engagé	+	-	+
Fumer	-	-	+
Inquiéteux	-	-	+
Joyal	-	+	+
Mâchée	-	-	+
Maganer	-	-	+
Malavenant	-	-	+
Maller	-	-	+
Mouver	+	+	+
Opérer	-	-	+
Originer	+	-	+
Patate	+	+	+
Poudrerie	-	-	+
Querir	-	-	+
Raquetteur	+	-	+
Record	-	-	+
Rencontrer	+	-	+
Rescaper	-	-	+
Résidentiel	-	-	+
Ressourdre	-	-	+
Safe	-	-	+
Safre	+	-	+
Sécuritaire	-	-	+
Settler	+	-	+
Sucrerie	-	-	+
Tabaconiste	+	-	+
Trouble	+	-	+
Vague	+	-	+
Voyageage	-	-	+

Cette recherche nous a permis d'observer que seulement 36 % des mots (18 sur 50) abordés par Dégagné avaient d'abord été relevés par Fréchette dans ses chroniques alors que les sujets communs qu'il a avec Geoffrion ne représentent que 8 % (4 mots sur 50) des sujets dont il traite. C'est donc dire que Narcisse Dégagné n'a certainement pas copié Louis Fréchette ou L.-P. Geoffrion quant aux sujets abordés.

Par ailleurs, nous avons vérifié les mots communs à Fréchette et Dégagné afin de voir si l'abbé Dégagné n'avait pas alors puisé son inspiration chez son prédécesseur. Cette

comparaison est à l'avantage de Dégagné. Voici quelques exemples de traitement d'un même mot abordé par les deux auteurs :

Tableau 3

Comparaison entre les articles de Dégagné et de Fréchette

Dégagné	Fréchette
<p>- "Tabaconiste". - Ce mot est exclusivement canadien et d'une formation tout à fait fantaisiste et sans analogue. Sera-t-il dans notre glossaire? Je serais curieux de savoir ce que pense de son origine M. Geoffrion.</p> <p>[<i>Progrès du Saguenay</i>, 29 août 1927]</p>	<p>- (...) On croirait, en vérité, que beaucoup des notres s'imaginent qu'une tournure anglaise ou un anglicisme donne de l'élégance à leur langage. Dire un marchand de tabac, fi donc! c'est vulgaire. Il faut faire comme les Anglais et dire "un tabaconiste" (...)</p> <p>[<i>La Presse</i>, 3 mars 1897, p. 7]</p>
<p>- "Boucane". - Boucaner existe en français, mais non <i>boucane</i>. Pourquoi cela? On dit parfaitement <i>boucaner</i> de la viande, du poisson (Darmesteter).</p> <p>- Il paraîtrait cependant que ce mot vient de <i>boucan</i>, et non de <i>boucane</i>. Mais <i>boucan</i> viendrait lui-même du caraïbe et ne désignerait pas la fumée, mais la viande que les Caraïbes faisaient sécher à la fumée, ou le gril sur lequel la viande était séchée. C'est donc nous, les Canadiens, probablement, qui avons inventé <i>boucane</i>, mot qui d'ailleurs venait tout seul, dès là qu'on avait <i>boucaner</i>. Un mot à garder, selon moi, du moins dans notre parler populaire.</p> <p>N'y a-t-il pas eu à Chicoutimi un club de la Boucane? On n'en entend plus parler. Mais Jonquière a eu récemment un <i>concert-boucane</i>.</p> <p>[<i>Progrès du Saguenay</i>, 5 mars 1928]</p>	<p>Réponse à Curieux :</p> <p>1° Le mot canayen "boucane" dans le sens de fumée vient de ceci: Le gril de bois sur lequel les sauvages font fumer leurs viandes s'appelle boucan. De là l'adjectif "boucané" et le verbe "boucaner". Boucaner un jambon, du hareng boucané.</p> <p>Les Canadiens ont entendu les choses: ils ont cru que boucané voulait dire, non passé au boucan, mais passé à la fumée: et ils ont appelé la fumée, de la "boucane" (...)</p> <p>[<i>La Presse</i>, 2 octobre 1897, p. 3]</p> <p>8° "Boucane" n'est pas français dans le sens de fumée.</p> <p>[<i>La Presse</i>, 11 novembre 1899, p. 8]</p> <p>Rép. à F. B. - Le mot <i>boucane</i> dans le sens de fumée n'est pas du tout français; en basse [sic] Normandie, on donne ce nom aux maisons mal tenues ou qui tombent en ruines. On dit fort bien de la viande</p>

Dégagné (suite)	Fréchette
	<p><i>boucanée</i> pour de la viande fumée; mais dans ce cas le verbe <i>boucaner</i> ne vient pas de <i>boucane</i>, mais de <i>boucan</i>, qui est le lieu où les sauvages faisaient fumer leurs viandes, et le gril de bois dont ils se servaient pour cela</p> <p>[<i>La Presse</i>, 21 juillet 1894, p. 1]</p>
<p>- "Settler". - Un autre, qu'on met à toutes les sauces: settler une affaire, une entreprise, un marché, un voyage, etc., en un mot, tout ce qui peut se régler, s'organiser, s'arranger, se préparer. Ce n'est pas que les vocables français nous manquent, mais, d'un mot anglais qui se dit bien, badaude, nous aimons à en avoir plein la bouche.</p> <p>[<i>Progrès du Saguenay</i>, 28 janvier 1929]</p> <p>- "Tester" (vérifier), "settler" (régler), "checker" (contrôler, arrêter). - Voilà bien, par exemple, des anglicismes à faire disparaître.</p> <p>[<i>Progrès du Saguenay</i>, 12 avril 1934]</p>	<p>6° "Settler" ne peut en aucune façon s'employer comme verbe français.</p> <p>[<i>La Presse</i>, 8 mai 1897, p. 3]</p>

Suite à cette brève comparaison entre les deux chroniqueurs, nous avons remarqué quelques ressemblances quant au fond de leurs chroniques, c'est-à-dire que ce sont probablement deux patriotes qui se battent pour avoir une langue pure, notamment en essayant de combattre l'anglicisme. Toutefois, sur la forme, l'abbé Dégagné semble n'avoir jamais copié les commentaires de Fréchette; on peut même dire que, pour les mots étudiés ici, Dégagné développait davantage ses explications linguistiques sur les mots que ne le faisait son prédécesseur. En outre, Fréchette répondait toujours à des questions adressées par ses lecteurs; cela constituait ses matériaux d'études. Dégagné, lui, trouvait plutôt le sujet de ses

interventions linguistiques dans sa propre expérience de locuteur, de professeur et de lettré. Il aurait été intéressant d'étendre cette comparaison à un plus grand nombre de mots et même de comparer Dégagné à d'autres chroniqueurs. Néanmoins, cette analogie rapide entre les deux extraits de chroniques nous a permis de conforter notre hypothèse selon laquelle Narcisse Dégagné est un auteur original et mérite qu'on s'intéresse à son œuvre de plus près.

Ainsi, ce mémoire de recherche sera pour nous l'occasion de faire connaître davantage les chroniques de l'abbé Dégagné. Pour ce faire, nous présenterons l'homme qu'était Narcisse Dégagné. Par la suite, nous présenterons ses chroniques de langage afin de donner une idée concrète de notre matériel d'étude. En dernier lieu, nous procéderons à une analyse lexicale détaillée qui nous permettra de regarder plus particulièrement certains mots abordés par Narcisse Dégagné afin de mieux comprendre la portée de ses jugements linguistiques. Par cette analyse lexicale, nous désirons, entre autres, savoir si l'origine des emplois commentés avait un rôle quelconque à jouer dans l'opinion que le chroniqueur s'en faisait. Nous voulons enfin dégager la conception que se faisait du « bon français » l'abbé Narcisse Dégagné et par le fait même, mesurer son degré de tolérance à l'endroit des emplois caractéristiques du français en usage au Québec.

## Chapitre I L'abbé Narcisse Dégagné

Narcisse Dégagné fait partie de ces admirables pionniers et humanistes qui, même s'ils ont œuvré en région toute leur vie, ont contribué à façonner la conscience linguistique des Québécois. Fils de Narcisse Dégagné, meunier, et d'Adélaïde Bégin, il est né le 28 janvier 1865 à Saint-Octave-de-Métis dans le comté de Rimouski. Il avait deux sœurs, Mme Hypolite Robert et Mme Rosario Desjardins, de même qu'un frère, Elzéar Dégagné, qui deviendra rédacteur au journal *La Patrie*.

Il a fait ses études classiques au Collège de Sainte-Anne de la Pocatière, puis il est entré au Grand Séminaire de Québec pour compléter deux années de théologie. Pendant cette période, le diocèse de Québec se devait de fournir au Séminaire de Chicoutimi quelques éducateurs. C'est ainsi qu'à l'automne de 1887, Narcisse Dégagné, encore séminariste, a fait son entrée au Grand Séminaire de Chicoutimi, où il a commencé sa carrière d'enseignant.

Il a débuté comme professeur de Belles-lettres et de chant. Le 25 juillet 1889, il a été ordonné prêtre par Mgr Louis-Nazaire Bégin, en l'église de Saint-Pacôme de Kamouraska. Puis il est retourné à sa carrière d'enseignant. De 1889 à 1891, il a enseigné les Belles-lettres; de 1891 à 1893, on l'a nommé préfet des études au Séminaire de Chicoutimi; en 1896, il est devenu *maître ès arts* (M.A.) de l'Université Laval; de 1893 à 1911, il a été professeur de Rhétorique, à l'exception de la période allant de juin 1906 à mai 1907, où il a

effectué un voyage en Europe qui lui a été très bénéfique. De 1911 à 1914, il est devenu directeur du Grand Séminaire et professeur d'Écriture Sainte, de Liturgie, de Droit canonique, de chant et de théologie pastorale. En 1914, l'abbé Dégagné a quitté le Séminaire et a travaillé comme Principal de l'École normale de Chicoutimi où il faisait maintenant ses enseignements auprès des jeunes filles. C'est d'ailleurs à ce poste qu'il terminera sa carrière d'enseignant vingt-cinq ans plus tard.

Comme éducateur, Narcisse Dégagné semblait être très apprécié de ses élèves. On a dit de lui qu'il était « l'un des plus méritants éducateurs du diocèse de Chicoutimi » (*Alma Mater*, sept.-oct. 1942, p. 7). Toujours ponctuel et à son poste, respectueux de ses élèves, le prêtre-éducateur mettait une « noble ardeur (...) à l'avancement moral et intellectuel de ses élèves » (*Alma Mater*, avril-mai-juin 1939, p. 72). L'enseignement était d'ailleurs la carrière idéale pour lui. « Être prêtre du Séminaire, c'était mon rêve », dira-t-il dans le discours prononcé à l'occasion de ses noces sacerdotales (*Alma Mater*, avril-mai-juin 1939, p. 73). Et ce rêve, il en a fait sa vie.

L'autre partie de sa vie, il l'a consacrée au soin des âmes. Il ne se fatiguait jamais des longues séances de confession qui étaient, pour lui, l'occasion « de donner à Jésus-Christ les âmes de ses enfants et de ses grands jeunes enfants » (*Alma Mater*, avril-mai-juin 1939, p. 73). « Prêtre d'une vie surnaturelle très profonde » (*L'Action catholique*, 8 sept. 1942, p. 3), il avait le souci d'aller vers une « perfection morale toujours plus grande » (*Alma Mater*, sept.-oct. 1942, p. 9). Son engagement social était aussi important. Maître de

chapelle sa vie durant, il fut aussi, pendant plus de vingt-cinq ans, directeur de la chorale Sainte-Cécile, la musique étant essentielle à ses yeux.

Malgré une vie bien remplie, l'abbé Dégagné n'a jamais négligé sa carrière d'écrivain. Après avoir enseigné toute la journée, « sa lampe ne s'éteignait pas avant une heure très avancée » (*Alma Mater*, sept.-oct. 1942, p. 9). Malheureusement, son œuvre, majoritairement axée vers la critique littéraire<sup>1</sup>, n'a jamais été réunie en volumes. Elle se retrouve principalement dans la *Revue Canadienne*, la *Revue Nouvelle-France*, le *Canada français*, l'*Enseignement primaire*, le *Progrès du Saguenay*, l'*Oiseau-Mouche*, l'*Alma Mater* et le *Petit Courrier du Bon-Pasteur*. Cette œuvre diversifiée, souvent citée par d'autres lettrés, a même été reconnue au-delà de nos frontières où on a qualifié M. Dégagné de « professeur de rhétorique capable de la plus fine ironie » (*Alma Mater*, mars 1939, p. 63). À l'occasion, il ne détestait pas la polémique, par exemple celle qu'il a eue avec Jules-Paul Tardivel, alors directeur de la *Vérité*, qui lui répondit : « Je crains Dieu, cher Abner<sup>2</sup>, et n'ai point d'autre crainte » (*Alma Mater*, mars 1939, p. 64). Grâce à une connaissance parfaite de la langue et du style et à une vaste érudition, Narcisse Dégagné s'est fait une opinion personnelle tant sur les auteurs classiques que sur les auteurs modernes (*Alma Mater*, mars 1939, p. 64). Tous s'entendent aussi pour dire qu'il fut un admirateur et un défenseur de la langue française et que ses auteurs préférés étaient sans contredit Bossuet et Louis Veuillot,

---

<sup>1</sup> On dit qu'il est l'« auteur de certains travaux littéraires qui ont été vivement goûts dans le monde lettré canadien-français » (L'Heureux 1927 : 1).

<sup>2</sup> Narcisse Dégagné signait quelquefois ses articles littéraires du pseudonyme *Abner*.

desquels il tenait son « amour de la grammaire et de la France » (*Alma Mater*, sept.-oct. 1942, p. 7).

En marge de son intérêt pour la littérature, il avait aussi un goût marqué pour la linguistique appliquée, de même qu'il avait sa propre opinion sur la langue française à enseigner et à promouvoir au Canada<sup>3</sup>. Par exemple, dans la revue *l'Oiseau-Mouche* (1893-1902), il lui arrivait à l'occasion de traiter de la langue (« La langue française », vol. VIII, no. 14, 23 sept. 1899; « Questions de langue française », vol. VII, no. 20, 16 décembre 1899; « La réforme de l'orthographe », vol. VIII, no. 13, 15 sept. 1900; etc.).

En 1912, on reconnut sa compétence en matière de langue française en le nommant responsable d'une section du 1<sup>er</sup> congrès de la langue française (*cf. Les actes du 1<sup>er</sup> congrès*). Par la suite, il a commencé à publier quelques articles, dans *l'Enseignement primaire*, qui étaient semblables aux chroniques de langage faisant l'objet de notre étude. Ces articles, dont le titre était « Fleurs cueillies dans le jardin de la presse », représentaient pour lui l'occasion de noter certaines fautes dans les textes de la presse et de commenter ces erreurs. En outre, comme on peut le constater dans les documents archivés de Dégagné, il a probablement inclus dans son enseignement la correction des fautes de français de ses étudiants. Tout ceci montre bien que, même si les « Questions de français » sont probablement l'œuvre la plus importante du chroniqueur, il n'en demeure pas moins qu'il avait déjà amorcé une réflexion linguistique bien avant 1927.

---

<sup>3</sup> Voir l'annexe 1, qui résume bien la façon dont N. Dégagné envisage la langue canadienne.

Le 19 août 1940, l'abbé Dégagné fut terrassé par la maladie et hospitalisé. Il dut renoncer à tout ce qui avait été si important à ses yeux : sa maison, ses livres, ses élèves et ses collaborateurs. D'une santé toujours robuste, il est soudainement passé de la vie active à la paralysie totale, qui l'empêchait même de tenir sa plume. Il vécut ses dernières années retiré à l'Hôtel-Dieu-Saint-Vallier, où il s'est abandonné à la volonté de Dieu. Il est décédé le samedi 5 septembre 1942, à l'âge de 77 ans. Il a été inhumé dans le cimetière Saint-François-Xavier de Chicoutimi, le 7 septembre 1942.

Enfin, il suffit de lire les éloges *posthumes* de Narcisse Dégagné pour comprendre combien cet homme lettré était apprécié de son entourage et de ses étudiants. Nous terminerons cette partie biographique en citant l'éloge funèbre rédigé par les Révérendes Soeurs du Bon-Pasteur, qui, nous croyons, ne peut mieux résumer ce que nous pourrions dire nous-même de cet homme : « Il ne nous appartient pas de tenter ici l'éloge du prêtre, qui fut un saint prêtre, du littérateur, qui fut un maître-écrivain, à la manière du 17<sup>e</sup> siècle; du critique, à la loupe perspicace et sûre, sinon toujours bénigne; du linguiste, dont l'opinion faisait loi; il serait même osé de prétendre tracer un éloge adéquat de l'éducateur émérite dont le Saguenay, et même le Canada français, déplore la disparition » (*Alma Mater*, sept.-oct. 1942, p. 9).

## Chapitre II Les chroniques de langage de Narcisse Dégagné

Maintenant que nous avons présenté l'éducateur, le littéraire et le critique, ce deuxième chapitre est pour nous l'occasion de présenter une des parties les plus originales de son œuvre, soit la partie portant sur la langue. Dans ce chapitre, nous présenterons les chroniques de langage à l'étude de façon plus détaillée, dans le but de faire ressortir les divers aspects qui y sont abordés. Enfin, nous tenterons de dégager la forme que prend la norme linguistique à travers les différents éléments étudiés.

### 2.1 Présentation générale

Les chroniques de langage de l'abbé Narcisse Dégagné, intitulées « Questions de français », ont certainement constitué son œuvre la plus substantielle. Leur nombre est élevé, car elles ont été publiées hebdomadairement entre le 26 avril 1927 et le 9 mai 1940 dans le *Progrès du Saguenay*. Elles totalisent 563 chroniques de langue différentes, puisqu'il y a quelques semaines où il n'a pas publié de chroniques, principalement vers la fin de sa carrière.

**Tableau 4**

**Répartition des chroniques de Dégagné selon les années**

Années	Nombre
1927	35
1928	53
1929	52
1930	50
1931	49
1932	47

Années (suite)	Nombre
1933	34
1934	48
1935	47
1936	43
1937	42
1938	32
1939	20
1940	11
Nombre total de chroniques	563

Dans le tableau qui précède, on peut voir que le nombre de chroniques publiées a considérablement chuté dans les années 1932 et 1933. Cela peut s'expliquer par le fait que ces années correspondent à un changement de vocation du *Progrès du Saguenay*, c'est-à-dire que sa publication est passée de quotidienne à hebdomadaire. Dans le même ordre d'idées, on peut observer que le chroniqueur a été moins productif dans les dernières années de sa vie, probablement en raison de son âge avancé et de la maladie qui commençait alors à le gagner.

Il faut aussi ajouter qu'à la mort de Narcisse Dégagné, un autre auteur a poursuivi son œuvre en faisant des « Questions de français » des chroniques à sujet unique. C'est ainsi que du 8 octobre 1942 au 12 décembre 1946, monsieur Alfred Carrier<sup>1</sup> a continué le travail accompli pendant longtemps par Narcisse Dégagné. Même si l'intention était louable, les chroniques de Alfred Carrier sont moins substantielles que celles du premier chroniqueur.

---

<sup>1</sup> Nous n'avons rien trouvé en ce qui concerne Alfred Carrier. Nous ignorons tout de ses origines, sa formation, sa carrière, etc.

En fait, elles ne nous semblent pas présenter un intérêt aussi grand que les chroniques rédigées par Narcisse Dégagné.

La réputation de Narcisse Dégagné et de ses chroniques de langage n'étaient plus à faire au Canada français. Il était reconnu comme un homme ayant « une connaissance parfaite de la langue et du style, une vaste érudition, un sens de la mesure et du goût ainsi que du courage dans l'énoncé de ses opinions et de ses jugements » (*Saguenayensia*, vol. 9, no. 2, mars-avril 1967, p. 36). Il arrivait à l'occasion que ses chroniques soient citées par d'autres lettrés, ce qui lui faisait le plus grand plaisir. Dès la parution des premières chroniques, on dit qu'elles avaient « déjà gagné l'attention des journaux du dehors, qui reproduisent et apprécient très favorablement ce travail » (L'Heureux 1927 : 1). Dans les hommages *posthumes* rendus au chroniqueur, on a dit de ses chroniques qu'elles « faisaient autorité en la matière et étaient citées dans plusieurs publications » (*L'Action catholique*, 8 septembre 1942, p. 3). Le journal *Le Devoir*, très prestigieux aux yeux de Narcisse Dégagné, a parlé des chroniques en les qualifiant de « chronique de grammaire d'un vif intérêt », ce qui aurait certainement plu à l'auteur qui se vantait à l'occasion d'être cité par ce sérieux journal (*Le Devoir*, 8 septembre 1942, p. 2). On a aussi écrit que les chroniques étaient « extrêmement précieuses dans le combat des formes vicieuses orales et écrites », de même qu'on a soutenu que l'abbé Dégagné « a contribué, par ses recherches et ses mises au point, à épurer le français tel qu'il devrait être au Canada » (*Le Devoir*, 8 septembre 1942, p. 1).

Pour Narcisse Dégagné, les chroniques de langage qu'il rédigeait constituaient un bien précieux. Il est intéressant de préciser que les manuscrits originaux de ses chroniques ont été bien conservés aux archives de la communauté des Sœurs du Bon-Pasteur de Chicoutimi. Nous pouvons y voir dix-sept cahiers d'écoliers, remplis de chroniques de langue, qui correspondent aux quatorze années de publication. Les manuscrits retrouvés sont plus ou moins semblables à la version publiée dans le *Progrès du Saguenay*. Quelquefois, au moment de la publication, l'abbé Dégagné apportait de légères modifications à ses chroniques originales. Néanmoins, le plus souvent, il a publié ses chroniques telles qu'elles étaient rédigées dans ses manuscrits originaux. Ainsi, il tenait toutes ses réflexions sur le langage dans ces cahiers manuscrits. Puis, il rédigeait, de sa belle plume, la première version des chroniques, où il apportait des corrections. Finalement, il faisait taper par une secrétaire la version finale, qui était celle destinée à la publication (voir annexe 2).

Tous les manuscrits conservés témoignent de la minutie et du professionnalisme de l'abbé Dégagné, car ils sont très ordonnés. À la fin de chacun d'eux, on retrouve une table des matières qui nous apparaît toujours juste et appropriée (voir annexe 3). Cela nous permet de penser que l'abbé Dégagné a apporté un soin tout à fait particulier à ses chroniques, ce qui montre bien la grande importance qu'elles avaient à ses yeux.

Enfin, il souhaitait voir son enseignement sur la langue française suivi de près par les lecteurs du *Progrès du Saguenay*, « spécialement par les jeunes et surtout les personnes qui s'occupent d'enseignement » (L'Heureux 1927 : 1).

## 2.2 La structuration des chroniques

La majorité des chroniques de langage de Narcisse Dégagné sont construites selon le même modèle. D'abord, l'auteur débute par une partie appelée *Récapitulation* qui aborde généralement une « faute » lue ou entendue pendant la semaine précédente. Il peut arriver aussi dans cette partie que l'auteur relève une « faute » dont il a déjà traité dans une chronique antérieure, et que le peuple continue de répéter malgré ses recommandations. Par la suite, il rédige entre dix et quinze questions de français portant sur des sujets divers. Il place habituellement les formes étudiées en caractère gras et, la plupart du temps, il fournit à ses lecteurs le ou les contextes de l'emploi fautif. Un trait sépare chacune des questions abordées. La reproduction d'un exemple type de chroniques est présentée en annexe (voir annexe 4).

Quelquefois, il arrive que la chronique de la semaine ne porte pas sur des sujets divers, mais qu'elle soit consacrée à un seul thème en particulier. Cependant, l'abbé Dégagné ne choisit pas cette formule fréquemment. Sur l'ensemble des chroniques publiées (563 au total), seulement vingt-trois sont consacrées à un sujet unique (4% du corpus). Nous pensons que le chroniqueur a hésité quelque peu quant à la forme que prendraient ses chroniques, car il a surtout exploité la forme de chronique à sujet unique au cours de sa

première année de publication, soit en 1927, où l'on retrouve quatorze chroniques de ce type. Par la suite, ce genre s'est raréfié pour disparaître complètement à partir de 1936. Lorsqu'il décide de consacrer sa chronique à un seul thème, c'est généralement pour parler de sujets qui le préoccupent particulièrement<sup>2</sup>. Enfin, il n'est pas étonnant que les chroniques à sujet unique proposent des réflexions sur les grands thèmes privilégiés par Narcisse Dégagné comme la religion, la poésie, la littérature, l'anglicisation, etc.

### 2.3 Le contenu des chroniques

Les chroniques de langage de l'abbé Dégagné sont pour lui le résultat d'une longue réflexion sur la langue et la grammaire françaises. Il faut dire que la valeur des chroniques est encore renforcée par le fait qu'elles ont été rédigées vers la fin de la carrière du chroniqueur. L'auteur avait alors soixante-deux ans et il a publié des chroniques jusqu'à l'âge respectable de soixante-quinze ans. Elles lui donnent l'occasion d'intervenir sur un grand nombre de sujets linguistiques et autres. Il y émet des commentaires linguistiques sur différents sujets qui le préoccupent de même qu'il y fait valoir son opinion concernant la langue, mais il y traite aussi d'une foule d'autres sujets de la vie courante.

En ce qui concerne l'aspect linguistique, il ne faut pas s'étonner de le voir traiter en abondance des anglicismes, ceux-ci étant certainement pour lui la plus grande tare de la langue française au Québec. En outre, il intervient sur le français québécois, le français de

---

<sup>2</sup> À l'annexe 5, nous avons dressé une liste de toutes les chroniques à sujet unique dont l'abbé Dégagné a traité au cours des années.

Paris, le français de référence, la morphosyntaxe, la phonétique, l'orthographe des mots de même qu'il s'intéresse à certaines erreurs qu'il essaie de corriger. Enfin, parler de certaines abréviations, définir des termes, faire l'étymologie des mots, s'entretenir de littérature et d'auteurs, parler de ce qu'on a dit sur la langue, voilà autant de sujets qui constituent l'inspiration de l'abbé Narcisse Dégagné.

### 2.3.1 La langue et la foi

Pour le chroniqueur, il est impossible de dissocier les concepts de langue et de foi. Selon lui, la langue est la nation et la nation est la foi. Ces trois éléments sont liés à travers toutes les chroniques étudiées. Il explique à plusieurs reprises que si la langue française se meurt, la foi se meurt aussi; il écrit que « la langue de la Rome chrétienne est immortelle comme dans les dogmes qu'elle proclame » (PS<sup>3</sup>, 7 novembre 1927). Il ajoute encore que l'hébreu, le grec et le latin vivent toujours au sein de l'humanité parce que ce sont des langues universelles et qu'elles sont même plus vivantes que les autres langues, car « Dieu y a mis son Esprit, l'homme sa poésie, la religion ses mystères » (PS, 7 novembre 1927). Bien qu'il n'établisse jamais clairement ce lien, il est possible qu'il associe la langue anglaise au protestantisme et c'est la raison pour laquelle il combat l'anglicisme avec autant de véhémence. Enfin, citons comme preuve du caractère indissociable de la langue et de la

---

<sup>3</sup> Cette abréviation sera dorénavant utilisée pour remplacer le *Progrès du Saguenay*, journal dans lequel l'abbé Dégagné a publié ses chroniques de langage.

foi, le véritable culte qu'il voue au chrétien Louis Veuillot<sup>4</sup> dont il parle élogieusement en ces termes :

« Il savait son catéchisme et sa grammaire et se targuait de ne rien savoir d'autre. Quelle jouissance, alors, sont capables de produire ces deux sciences! » (PS, 1<sup>er</sup> août 1935)

« Le style, selon Louis Veuillot. – [...] mais nous avons déjà ici du Veuillot authentique : le chrétien encore dans sa ferveur de néophyte et l'écrivain dont la maîtrise s'annonce. Il insiste sur la nécessité du bon style chez qui se reconnaît la vocation d'écrire pour le service de l'Église [...]. "Écrivons, dit-il [Veuillot], si Dieu nous y appelle, mais ne le faisons pas avec vanité, ne le faisons pas négligemment [...]" » (PS, 14 mai 1936)

En définitive, les hommes d'Église constituent pour lui l'autorité suprême en matière de langage.

### 2.3.2 Une conception classique

L'abbé Dégagné posait un regard très critique sur le parler français. Il abordait la question du langage avec une conception propre au 17<sup>e</sup> siècle, c'est-à-dire qu'il considérait la langue comme l'expression de la pensée conforme au génie de la langue. D'ailleurs, il soutient que c'est sous le règne de Louis XIV que la langue a connu son apogée. Il dit si bien que le « latin transparaît à travers le français mis au point après dix siècles d'efforts, fixé dans ses formes définitives par le rayonnement d'un siècle de génie » (PS, 21 novembre 1927). Il pense qu'on apprend le français par ses grands modèles et aussi beaucoup par le latin (PS, 21 novembre 1927). L'auteur propose comme modèle à suivre le français parlé et écrit en

---

<sup>4</sup> Nous reviendrons ultérieurement sur l'admiration que portait Narcisse Dégagné à Louis Veuillot.

France au 17<sup>e</sup> et au 18<sup>e</sup> siècles (PS, 21 novembre 1927). Si le français régresse aujourd'hui, il voit directement « la cause dans l'ignorance du latin » (PS, 17 mai 1934). L'abandon du latin a mené à un « français démuni de son génie naturel, qui déconcerte nos esprits accoutumés à la logique de l'ancienne langue » (PS, 17 mai 1934). Dans le bon français, le vrai, court sans cesse le latin qu'on ne doit pas oublier. En fait, dans l'esprit de l'abbé Dégagné, il est souhaitable, voire même essentiel, d'apprendre le latin pour écrire et comprendre le français.

Le chroniqueur avait une conception classique et très puriste de la langue. La norme linguistique avait pour lui un rôle bien défini. En ce sens, il rejoint Jacques Cellard, qui écrit que les chroniques de langage « seraient ou auraient été des instruments actifs de production et de perpétuation de la norme [...]. En second lieu, le moyen privilégié de sa diffusion » (Cellard 1983 : 651). D'après une typologie des titres de chroniques de langage faite par Cellard, le titre des chroniques de Narcisse Dégagné, soit « Questions de français », indique déjà qu'il s'agit d'une chronique de prescription ou de proscription linguistique « introduisant une réponse ou une solution généralement normative » (Cellard 1983 : 652). D'ailleurs, son caractère puriste transparaît dans le choix du vocabulaire qu'il utilise. Ses recommandations sont impératives et débutent fréquemment avec des prescriptions comme « dites », « ne dites pas », « il faut dire », « il ne faut pas dire », etc.

Un jour, il émet clairement et sans équivoque sa propre idée du purisme :

« Mais peut-on parler de purisme là où l'on n'a pas trop à faire, pour préserver de la corruption la langue reçue de la nation mère, de noter les plus gros barbarismes, les solécismes les plus fréquents, les anglicismes les plus funestes, et de rappeler quelques règles fondamentales de l'art de parler et d'écrire correctement » (PS, 7 mars 1932)

Le chroniqueur faisait ainsi partie des puristes convaincus que la langue devait absolument se conformer au classicisme et au génie. Il milite toujours en faveur du bon parler. Pour bien écrire, il suggère d'acquérir le goût du bien dire, et de ne pas négliger la beauté et la perfection afin d'avoir « un français pur, clair, neuf, sans gaucherie, sans bavure, sans anglicisme ni barbarisme » (PS, 8 juillet 1937). En résumé, une grande partie des interventions puristes et normatives de Narcisse Dégagné sont d'abord faites au nom de la pureté, de la beauté et du génie de la langue française.

Enfin, l'abbé Dégagné a une opinion bien précise sur l'évolution de la langue française. Il est très conservateur quand il avance qu' « il faut garder aux mots leur sens, et ne laissons pas la mode, qui avilit tout, s'en emparer arbitrairement » (PS, 18 juin 1936). Il faut considérer l'usage et éviter la mode et la fantaisie individuelle : il est nécessaire de privilégier ce qui a toujours été bon et de condamner la nouveauté arbitraire, voilà l'essence du message véhiculé par le chroniqueur. Il ne nie pas l'évolution naturelle de chaque langue, mais il soutient que les langues peuvent évoluer de deux façons différentes. La première façon d'évoluer est « conforme au génie de la langue et à la transformation normale qui entraîne toutes choses », alors que la seconde est le « résultat du caprice, de

l'ignorance, de l'outrecuidance, de l'imitation servile » (PS, 5 juillet 1934). Il considère ainsi deux types de français : celui qui évolue en respectant le français d'autrefois et l'autre, qui est complètement livré à l'anarchie, c'est-à-dire qui n'est pas soumis aux règles de l'ancienne langue.

En outre, il rend la presse responsable de la diffusion des mauvais néologismes ou des emprunts « baroques », ce qui accentue davantage la perte de la délicatesse et de la pureté de la langue. Il semble cependant être plus indulgent vis-à-vis des hommes de science qui créent des néologismes. Même s'il critique leur empressement à inventer des mots, il reconnaît tout de même que « ce sont eux qui en ont le plus besoin » (PS, 7 janvier 1930). Finalement, le chroniqueur met souvent ses lecteurs en garde contre l'originalité. Pour être original, il ne faut surtout pas s'éloigner de la langue commune, car l'originalité se trouve seulement dans le style et le style nous vient de l'âme et non de la langue. Somme toute, nous pouvons penser que Narcisse Dégagné s'abreuvait à la source de la plus pure tradition française du 17<sup>e</sup> et du 18<sup>e</sup> siècles, bref, qu'il était un fier représentant de la belle langue militant en faveur du classicisme.

### 2.3.3 Les concepts de bon et mauvais langage

Avec une conception aussi puriste que celle de Narcisse Dégagné, il est bien évident que les concepts de bon et mauvais usage sont clairement définis et distincts. Ainsi, l'auteur a une idée bien précise concernant le bon usage. D'abord, il soutient que c'est le peuple qui fait la langue, mais que ce sont les écrivains qui l'amènent à son degré de perfection (PS,

28 octobre 1937). Selon lui, l'individu a un grand rôle à jouer dans la définition du bon parler. Si chacun parle bien, le parler québécois sera bon. Il faut s'appliquer à se corriger soi-même et surtout à se perfectionner soi-même. Il est nécessaire de prêcher par l'exemple et de mettre les connaissances acquises en pratique. Tout cela commence à l'école, qui a un rôle primordial à jouer dans le bon et le mauvais langage. Les enfants débutent l'école avec le parler appris dans la famille et très souvent, ce parler est défectueux. Ainsi, on doit prendre l'enfant très jeune et lui enseigner correctement la grammaire; c'est en observant le bon usage, celui des gens instruits et des écrivains de goût, que l'on pourra débarrasser la langue de ses vilaines impuretés orthographiques, syntaxiques et grammaticales. Car « le français bien écrit est clair; voilà pourquoi [...], ce qui n'est pas clair, n'est pas français » (PS, 13 août 1936). Il est essentiel d'écrire avec clarté et logique afin de se conformer au bon usage.

Selon Narcisse Dégagné, le seul moyen pour apprendre une langue correctement, c'est d'observer et observer beaucoup. Ainsi, les écrivains ont une très grande responsabilité quant à la diffusion de la qualité de la langue. Mais ils ne sont pas les seuls sur qui repose cette lourde tâche. En effet, il voit dans la presse et par le fait même dans ses journalistes, une importante source de diffusion du bon langage, mais il considère malheureusement qu'on y diffuse aussi du mauvais langage. Dès lors qu'on trouve un néologisme dans la presse, cela devient d'usage courant dans les conversations du peuple. C'est pourquoi, dans ce domaine plus que dans n'importe quel autre, il faut avoir en tête qu' « écrire est une chose de science, de conscience et d'amour. Ici [dans le journalisme] plus que partout

ailleurs, il faut faire de la belle ouvrage [sic] [...] » (PS, 8 juillet 1937). Il convient cependant que dans la fièvre du métier journalistique, il peut être difficile pour un journaliste d'étudier et de se renouveler. Néanmoins, celui-ci doit révéler toujours la langue et soigner constamment son style, car le style ne nuit pas au fond, il le sert plutôt. Dans toute la frénésie du métier, la seule façon d'arriver à écrire correctement, c'est que ceux qui veulent « monter à la relève des anciens prennent d'abord modèle sur eux » (PS, 8 juillet 1937). Somme toute, pour Narcisse Dégagné, le bon usage se trouve principalement dans l'harmonie des mots, des phrases et du sens, de même que dans la rigueur logique de l'ancienne langue; ce qui s'en éloigne est souvent langue corrompue et mauvais usage.

#### 2.3.4 La variation géolinguistique

En premier lieu, précisons que l'abbé Dégagné est sensible aux variations géolinguistiques à l'intérieur du territoire québécois. Comme il était originaire de la rive sud du Québec et qu'il habitait alors la rive nord, il lui arrivait de comparer le langage des gens du sud et des gens du nord, tant au plan lexical que phonétique. Cependant, quelques recherches plus développées sur les mots considérés par le chroniqueur comme appartenant plus au nord ou plus au sud nous ont permis de constater que ces commentaires sur la répartition géographique des mots semblaient plutôt instinctifs et provenaient surtout de son expérience personnelle. Par conséquent, il arrive que ses commentaires soient inexacts. Par exemple, il considère les vocables *pêche* « bourdigue, enceinte de claires établies sur le bord de la mer » et *se planter* « faire un effort pour réussir, se pousser » comme des régionalismes saguenéens ou charlevoisiens alors que nos recherches ont rapidement

permis de conclure que ceux-ci étaient en vigueur sur l'ensemble du territoire québécois (*pêche* (PS, 12 novembre 1936), *se planter* (PS, 1<sup>er</sup> novembre 1934)).

### 2.3.5 Les niveaux de langue

Le chroniqueur est très sensible aux différences de langue entre les classes sociales. D'après lui, la société se scinde en deux classes sociales bien distinctes : le gens non instruits et les gens instruits. Cette répartition a évidemment un impact direct sur la façon de parler des locuteurs. En fait, le peuple, qu'il qualifie à quelques reprises d'« illettré », a son propre langage souvent considéré comme pittoresque et créateur d'images vivantes et expressives (PS, 15 août 1927; PS, 13 août 1936). Il ne faut pas trop reprocher au peuple ses erreurs, mais il faut plutôt essayer de le corriger par l'exemple, car l'« exemple, ici comme ailleurs, entraîne et vaut mieux que tous les discours » (PS, 4 février 1929). Les gens instruits ont une grande responsabilité, car ils doivent s'interdire les erreurs pour montrer le bon exemple aux illettrés. « Ils sont intelligents souvent, ces "illettrés" et tiendraient à bien parler », il n'en dépend que des gens instruits (PS, 8 juillet 1929). De plus, il dit que le peuple a, la plupart du temps, un meilleur instinct pour le langage que les savants (PS, 7 juin 1934). Puisque le peuple n'écrit pas, ses erreurs de langage sont excusables (PS, 4 mars 1937). Selon lui, même si le parler populaire du Québec est bien loin du langage pur et châtié, il ne faut pas s'en inquiéter outre mesure. Ce fait est commun à toutes les langues. « Le peuple a toujours une prononciation à lui et un parler qui n'est pas celui des gens instruits, bien que le fonds de la langue soit le même de part et d'autre » (PS, 5 août 1929).

En revanche, l'abbé Dégagné a une attitude beaucoup moins indulgente envers la classe instruite, pour laquelle il fait même preuve d'intransigeance. Étant donné qu'on écrit comme on parle et que la responsabilité de l'écrit revient aux gens instruits, ceux-ci doivent « parler correctement afin d'écrire correctement et de ne pas commettre de fautes » (PS, 4 mars 1937). La classe instruite ne doit pas se laisser entraîner à un langage « trivial », c'est-à-dire qui est contraire aux bons usages (PS, 15 août 1927). De même, les gens instruits doivent se surveiller constamment malgré leur instruction, car, de son propre aveu, des professeurs et des docteurs abusent de la confusion, ce qui est inacceptable à ses yeux (PS, 26 novembre 1936). Il convient que, même chez la population instruite, il existe deux langues : une pour la cérémonie, l'autre pour la familiarité. Dans la langue cérémonieuse, « il ne faut pas trop de cérémonie, mais la simplicité et le naturel doivent pouvoir s'accorder avec une prononciation et un parler corrects » (PS, 4 février 1929). Finalement, les gens de la classe instruite doivent toujours avoir en tête le bon langage, car il dit que « nous sommes tous très peuple pour le langage » (PS, 28 janvier 1929). Cela vient principalement des vices acquis dès la première éducation de l'enfance. Comme « nous avons toutes les misères du monde à nous débarrasser » de ces vices, il faut être constamment vigilants pour ne pas tomber dans l'abus et la confusion du langage (PS, 28 janvier 1929).

### 2.3.6 Le purisme et la langue québécoise

Les chroniques étudiées sont empreintes de jugements portés sur le français québécois. Certains jugements sont flatteurs, d'autres moins. En fait, Narcisse Dégagné semble être

tiraillé entre l'amour qu'il porte à sa langue - qu'il considère quelquefois comme mieux conservée que le français de Paris - et la crainte qu'il a de l'anglicisation et de la nouveauté. Évidemment, cela donne des chroniques bien riches au niveau des jugements portés, ce qui nous renseigne aussi sur l'idéologie du chroniqueur.

Comme ses chroniques ont d'abord un caractère puriste, il ne faut pas s'étonner de constater que l'abbé Dégagné se demande « avec quel mystère le beau français que parlaient nos ancêtres s'est-il donc corrompu de la sorte » (PS, 3 mai 1935). À plusieurs reprises, il tente de faire prendre conscience à ses lecteurs de la nécessité de corriger leur parler, leur prononciation et aussi leurs écritures. La prononciation canadienne est l'un des sujets qu'il critique le plus ouvertement. Même si l'abbé Dégagné n'était pas phonéticien, la question phonétique semblait beaucoup le préoccuper, car « tout est à faire, chez nous, à cet égard » (PS, 15 juin 1933). Il dit que les Québécois ont leurs vices phonétiques locaux qui s'ajoutent aux vices communs et dont ils doivent absolument essayer de se débarrasser, sans prétendre arriver à une correction parfaite et uniforme (PS, 1<sup>er</sup> juin 1933). Selon lui, la prononciation des Québécois est défectueuse principalement parce qu'ils ont « la bouche molle » et qu'ils ne mettent pas suffisamment d'énergie dans leur langage (PS, 1<sup>er</sup> juin 1933). La bouche canadienne est paresseuse et donc elle produit un « parler mou et lâche » qui force à « préférer l'anglais, l'allemand ou l'arabe, au français » dans ce domaine particulier (PS, 11 juin 1936).

En outre, concernant le français québécois, l'anglicisme constitue l'élément le plus abordé par Narcisse Dégagné. Cette question<sup>5</sup> est constamment au cœur de ses préoccupations et touche directement le français parlé au Québec. Il s'inquiète de « savoir ce que sera devenu le franco-canadien lorsque les Américains nous auront passé sur le corps et nous auront malaxés pendant des siècles » (PS, 13 février 1928). Il milite afin d'éliminer les anglicismes de la langue le plus rapidement possible, parce que la pire corruption de la langue française parlée au Canada est l'anglicisme. Le peuple a la mauvaise manie de franciser les mots anglais à sa manière, ce qui n'est pas sans agacer le chroniqueur. Ainsi, si on avait demandé à l'abbé de choisir le plus détestable défaut de la langue canadienne française, il aurait certainement répondu l'anglicisation.

Malgré tout ce qu'il reproche au parler québécois, Narcisse Dégagné ne le considère tout de même pas comme un patois. Pour lui, il s'agit du vrai français, qui a ses corruptions comme tout parler du peuple, mais qui n'en perd pas moins ses lettres de noblesse pour autant. Il soutient d'ailleurs lui-même cette idée :

« [...] nous n'avons qu'une langue, qui est le français. Nous n'avons point de patois. Il faut pourtant reconnaître que notre langage s'éloigne beaucoup du langage pur et correct. Mais c'est un phénomène commun à toutes les nations » (PS, 5 août 1929)

Néanmoins, Narcisse Dégagné note qu'il faut bien parler afin d'être compris par les gens venant de France. Suite à un voyage d'un an qu'il a effectué en France - et qui l'a d'ailleurs

---

<sup>5</sup> Nous reviendrons sur la question de l'anglicisme d'une façon plus détaillée ultérieurement dans ce chapitre.

tant réjoui - il écrit que les Québécois doivent là-bas surveiller attentivement toutes leurs paroles « pour ne pas être l'objet de moqueries de la part de simples employés de l'Administration ou de commis de magasin » (PS, 1<sup>er</sup> décembre 1932). Il ne se gêne pas non plus pour traiter de menteurs tous les flatteurs français qui viennent au Québec et qui prétendent que les Québécois parlent français mieux que les Français eux-mêmes. Paradoxalement, avant son voyage en France, il affirme que la langue québécoise est plus attentive à la menace de l'anglicisme que celle du peuple français. Il écrit aussi que le peuple québécois est « parfaitement compris de nous tous, et qui plus est, de nos frères d'outre-mer », opinion qu'il ne soutient manifestement plus après son voyage en Europe (PS, 16 janvier 1928). Finalement, il était au courant des préoccupations de son époque, car il se prononce sur la question de l'affichage au Québec, toujours actuelle à notre époque. Il dit que les étrangers, majoritairement des touristes qui visitent le Québec pendant l'été, ne devraient y lire que du français. « Tant pis s'ils ne comprennent pas! Ils comprendront, du moins, qu'ils ne sont pas en pays anglais » (PS, 29 mars 1934). Il croit que le vrai touriste est un artiste qui veut voir du neuf et du vrai, donc il faut afficher en français. Les autres touristes viendront quand même, car ils « roulent pour rouler » et l'originalité, la beauté et la banalité leur sont bien indifférentes (PS, 29 mars 1934).

### 2.3.7 Le français de France et la norme

D'abord, Dégagné aborde la question des patois de France, en soutenant que ce « sont des langues véritables, tout à fait distinctes du français, issus de grands dialectes primitifs, ou

même antérieurs aux langues d'oc et d'oïl [...] » (PS, 5 août 1929 : 118). Donc, il ne condamne pas les patois, mais essaie plutôt d'imposer leur respect.

Évidemment, les principaux modèles de bon langage de Dégagné sont les auteurs classiques français. Néanmoins, le chroniqueur est déçu, car « il faut bien avouer que si, dans notre patrie d'origine, les modèles parfaits sont encore en grand nombre, la langue, en général, y trébuche beaucoup plus souvent qu'autrefois » (PS, 29 mars 1932). « Il y a tant de gens qui écrivent, en France, qu'au-dessous d'une élite qui maintient la langue à une belle hauteur, on trouve un peu de tout », écrit-il avec déception (PS, 4 novembre 1937). À plusieurs occasions, il ne se gêne pas pour reprocher aux Français la décadence de leur langue :

« Les Français d'aujourd'hui prennent de grandes libertés avec cette règle fondée sur la nature; aussi leur langue perd-elle chez beaucoup, de sa précision et de sa netteté, si remarquable chez les anciens auteurs » (PS, 30 novembre 1933)

« Il y a plusieurs zones de français, en France, à l'heure qu'il est, et l'une d'elles touche à la décadence, il faut le reconnaître » (PS, 11 avril 1935)

« [...] c'est ainsi que même en France, la langue perd de sa traditionnelle clarté » (PS, 15 août 1935)

« Les Français, qui nous ont montré la grammaire, ne la savent plus, ou la méconnaissent sans vergogne » (PS, 3 septembre 1936)

« Mais quel n'est pas le désordre des têtes, en France, à ce moment-ci de l'histoire! Les Français, ces gens de goût, ces lettrés, ces critiques raffinés, qui ont enseigné l'univers [...] » (PS, 3 décembre 1936)

« Les Français sabotent bellement leur langue » (PS, 17 mars 1938)

Très souvent aussi, il reproche à la France d'emprunter trop de mots à la langue anglaise. D'ailleurs, il se moque fréquemment avec ironie du *Parisian French*, qu'il classe parmi l'argot dans son échelle du bon langage (PS, 16 janvier 1928). « C'est dans le salon parisien qu'on introduit tant d'étrangers dans leur accoutrement exotique », écrit-il avec humour (PS, 4 mai 1931). L'essentiel de son message concernant les anglicismes en France pourrait se résumer dans ces quelques lignes :

« Le mauvais exemple nous vient aujourd'hui de France. C'est une invasion, là-bas, de termes anglais, insérés tout ronds et tout crus dans les textes. Avant ce déluge, nous avions, au moins, la ressource de nous appuyer sur la France, lorsque nous voulions proscrire un anglicisme [...] » (PS, 24 janvier 1935)

Même s'il reconnaît que la langue ne court point de risques sérieux en France, il soutient malgré tout que les Français admettent plus de mots anglais que le peuple québécois et ne s'en corrigent pas, contrairement à ce dernier. Ainsi, « cela va faire une belle langue, à la fin, et nous dispenser d'aller chercher nos modèles à Paris » (PS, 4 mai 1931).

En outre, la question des innovations en France préoccupe aussi le chroniqueur. S'il admet qu' « ils ont, eux, le doigté pour trouver le néologisme et tourner le gallicisme » (PS, 6 juin

1927) et qu' « il n'est tels [sic] pour renouveler leur langue, y ajouter de fraîches couleurs, selon le lieu, le moment ou le sujet » (PS, 7 juin 1928), il dit néanmoins que certaines innovations ne sont pas heureuses. « Le barbarisme fleurit également là-bas, et davantage, spécialement sous forme de néologisme, à cause du grand nombre d'écrivains qui se croient de race et de taille à enrichir la langue de leurs innovations verbales » (PS, 26 janvier 1939).

Somme toute, on peut dire que Narcisse Dégagné est critique vis-à-vis de l'évolution de la langue française outre mer. Cependant, il ne jette pas aux Français tout le blâme, car il écrit qu'ils subissent « de plus en plus l'influence des journaux d'Amérique » et que « malheureusement, ce sont nos vicieuses expressions et tournures qu'ils copient » (PS, 10 mars 1938). Il a donc des sentiments partagés face à la langue de Paris.

### 2.3.8 Le français québécois et la norme

#### 2.3.8.1 Les anglicismes

Comme nous l'avons dit précédemment, les anglicismes au Québec constituent, pour Narcisse Dégagné, la pire tare de la langue. Il suffit de voir le vocabulaire qu'il utilise pour en parler afin de s'en convaincre. Il n'est pas rare qu'il les qualifie de *barbare*, *horrible*, *détestable*, *informe*, *puant*, *grotesque*, *affreux*, *ridicule*, *fâcheuse manie*, *monstre*, *hideux*, *ridicule*, etc. Sa prise de position est évidente et il ne se gêne pas pour employer un vocabulaire très péjoratif pour exprimer sa réprobation. Même s'il condamne l'emploi d'anglicismes au Québec, il soutient, à quelques occasions, qu'un certain nombre de

Français, de l'autre côté de l'Atlantique, croient que les Québécois ne parlent que l'anglais, mais cela est faux. « Sur ce point, dit-il, nous sommes plus particuliers que nos cousins de France » (PS, 27 juin 1927). C'est ainsi qu'il félicite ses compatriotes d'avoir remplacé les termes anglais « *hockey* » et « *base-ball* » par les mots français correspondants soit « *gouret* » et « *balle-au-camp* » (PS, 27 juin 1927). Si l'abbé Dégagné revenait aujourd'hui, il verrait que sa position était quelque peu utopiste à l'époque. En effet, quel Québécois connaît aujourd'hui l'existence de ces termes?

Le français ne manque d'aucuns termes et c'est la raison pour laquelle Narcisse Dégagné combat avec autant de véhémence l'anglicisme et l'américanisme<sup>6</sup>. Il faut absolument débarrasser la langue de ces détestables anglicismes qui corrompent le pauvre français. Cette fâcheuse manie anglaise est la pire corruption au Québec. Dès qu'ils savent un mot anglais, les Québécois ont la « *sotte vanité de le placer à tout propos* », ou encore de le franciser à leur manière, ce qui défigure tout autant le langage (PS, 8 septembre 1929). Il reproche très souvent aux ouvriers les nombreux termes anglais qu'ils utilisent dans leur travail. Il écrit à plusieurs occasions qu'il y va de la responsabilité de chacun de libérer la langue des anglicismes :

« Ensuite, que les gens instruits, au moins, commencent par se les interdire, et donnent le bon exemple aux "illettrés". [...] Disons devant eux les mots français; ils les prendront » (PS, 8 juillet 1929)

---

<sup>6</sup> L'abbé Dégagné utilise très souvent les termes *anglicisme* et *américanisme* pour parler de mots anglais. Cependant, il n'établit jamais clairement la distinction entre ces deux termes.

« Il y a, en outre, pour chacun de nous, une œuvre d'éducation à faire auprès de nos gens, qui aiment, on sait cela, à placer un mot anglais quelque part » (PS, 27 octobre 1932)

« Il ne restera plus, pour chacun, qu'à montrer un peu de bonne volonté en remplaçant partout le terme anglais par le terme français. [...] La glorie du mot anglais est plus précieuse. Qu'on la dépouille résolument pour y substituer la fierté du mot français » (PS, 1<sup>er</sup> juin 1933)

Cependant, pour le chroniqueur, il y a des types d'anglicismes qu'il faut combattre encore plus vivement, car ils sont plus néfastes pour la langue. Selon lui, il est permis d'emprunter quelques mots à toutes les langues (y compris l'anglais) lorsque les besoins sont vraiment réels - c'est un phénomène naturel - , mais encore faut-il n'admettre que les termes qui sont naturalisés. Donc, le réel problème ne se situe pas tant dans l'emprunt de termes isolés, mais plutôt dans le calque du tour de phrase anglais. De nombreuses chroniques sont consacrées à le combattre :

« Notre mal, à nous, est plus profond. La traduction littérale, voilà l'anglicisme habituel qui tue, chez nous, le français » (PS, 16 novembre 1931)

« [...] mais poursuivons impitoyablement le tour de phrase anglais [...]. C'est là l'anglicisme corrupteur, plus néfaste que l'admission complaisante de termes isolés » (PS, 29 mars 1934)

« [...] exemple remarquable du véritable anglicisme, du plus détestable, du plus funeste pour la langue, de celui qui, justement, résulte d'un assemblage de mots propre au génie de la langue anglaise. C'est celui-là qu'il faut, avant tout autre, honnir et proscrire » (PS, 3 janvier 1936)

« Toutes les langues se font des emprunts mutuels de vocables. L'anglicisme funeste, pour ce qui nous concerne, n'est pas là : il est dans le tour de phrase, on l'a dit cent fois, dans l'idiotisme emprunté. Toute langue a ses idiotismes. Tout idiotisme enrichit sa propre langue, mais défigure une langue étrangère. [...] C'est là le barbarisme qu'il faut, avant tout autre, honnir et proscrire » (PS, 3 janvier 1936)

C'est une des raisons pour laquelle une très grande responsabilité repose sur les traducteurs. L'abbé Dégagné les blâme souvent de mal traduire ou de « commettre » des calques. Il ne se prononce pas contre le bilinguisme, bien au contraire, mais il dénonce le fait que les traducteurs ne connaissent pas suffisamment bien la langue française et font ainsi des erreurs impardonables en traduisant littéralement, ce qui est l'une des causes les plus efficaces de l'anglicisation. « C'est beau de parler deux langues, écrit-il, mais de les parler, non de les corrompre en faisant des deux un salmigondis<sup>7</sup> » (PS, 25 avril 1940).

Même si l'auteur combat férolement les anglicismes en usage au Québec, il laisse tout de même entrevoir un peu d'espoir. Selon lui, pour régler ce fameux problème d'emprunts à l'anglais, il faut miser sur le patriotisme et la fierté. « Il appartient aux gens instruits de fournir un peu de fierté canadienne à nos gens et de leur donner les mots qui leur manquent » (PS, 27 octobre 1932). « Au fond, nos gens sont patriotes » et « il n'est que de leur faire sentir aimablement qu'ils doivent le montrer sur ce point du parler français de leur métier ou de leur travail, et de leur en fournir les moyens » (PS, 27 octobre 1932).

---

<sup>7</sup> Le terme *salmigondis* signifie, au sens figuré, « mélange, assemblage disparate et incohérent » (PR 1991 : 1757).

Voilà l'essentiel de l'opinion de Narcisse Dégagné concernant les anglicismes; celle-ci n'est d'ailleurs pas très différente de celle des autres lettrés de l'époque.

### 2.3.8.2 Les archaïsmes et les dialectalismes

Dans une conception aussi classique que celle de Dégagné, il ne faut pas se surprendre de le voir valoriser les archaïsmes et les dialectalismes utilisés au Québec. Généralement, l'appréciation qu'il en fait est assez favorable et ceux-ci ne constituent pas une préoccupation de première importance comme dans le cas des anglicismes, par exemple. « Les canadianismes, qui ne sont souvent que d'anciens vocables ou tours français altérés par la prononciation », ne sont pas néfastes pour la langue québécoise (PS, 30 avril 1928). Il est plutôt favorable à l'usage de ces mots vieillis ou dialectaux. Plusieurs exemples peuvent témoigner de cette valorisation :

« AVEINDRE. - Ce verbe archaïque est pourtant bien joli et expressif. » (PS, 10 janvier 1935)

« QUÉRIR. - Vient de *quaerere*, chercher. Mot vieilli; mais il n'y en a pas de plus français, il n'y a pas de meilleure souche latine [...]. N'allons pas mépriser ce savoureux archaïsme [...] » (PS, 23 février 1939)

Il ne pose pratiquement jamais de jugement défavorable sur un archaïsme ou un dialectalisme. D'ailleurs, le vocabulaire qu'il utilise pour en parler est assez élogieux. C'est ainsi qu'il parle de « mot joli et expressif », « beau mot propre canadien », « un des mots les plus précieux de notre terroir », « mot juste », « mot pittoresque », « savoureux archaïsme », « mot plein de saveur », etc. Sans systématiquement promouvoir leur emploi, il permet tout de même de les utiliser sans avoir honte. C'est peut-être le moyen qu'il a

trouvé afin de limiter l'invasion de mots étrangers et de mots nouveaux dans la langue, au profit des termes anciens.

#### **2.3.8.3 Les innovations lexicales et sémantiques**

Concernant les innovations lexématiques et sémantiques au Québec, la position de Narcisse Dégagné ne diffère pas tellement de la position qu'il adopte pour les créations en français parisien. Comme il prône le retour au classicisme, il n'est pas surprenant qu'il ne soit pas très en faveur des créations de sens ou de mots. Il faut surtout se garder à tout prix de créer des mots seulement par originalité ou parce que la mode le commande. « Méfions-nous d'innover au détriment de la langue », car la langue fait foi de tout (PS, 25 juillet 1927). Il déplore vivement qu'il suffise de « plaquer un mot tout moderne au bout du radical ancien pour donner vie aux composés nouveaux » (PS, 28 septembre 1939). On fabrique beaucoup de mots de nos jours, car les néologismes ne se comptent plus. Il exprime son regret pour « le temps de Vaugelas [...], où il n'était pas permis d'introduire de nouveaux mots dans la langue » (PS, 28 juin 1934). Ce qui est le plus condamnable, c'est la nouveauté arbitraire, sans raison apparente. Néanmoins, il manifeste un peu plus d'indulgence envers la science, à qui il reproche ses nombreuses innovations, mais dont il reconnaît les besoins de néologismes.

Il soutient que la règle classique de composition des mots français au moyen de radicaux anciens, c'est que ces radicaux doivent être « de même nature, d'ordinaire latine ou grecque » (PS, 14 janvier 1937). Ainsi, il accepte une création s'il considère que l'idée est juste et dérive d'une bonne source latine ou grecque, pas autrement. Il écrit que le français

pur et correct « n'exclut pas certaines expressions populaires de bon aloi, certains vocables bien venus, nés du terroir canadien » (PS, 29 mars 1934). Toutefois, même s'il ne condamne pas systématiquement toutes les innovations faites en terre canadienne, il ne va presque jamais jusqu'à les considérer comme un gain lexical. Tout au plus les présente-t-il comme étant un mal nécessaire. Enfin, malgré ses mises en garde contre les néologismes, plusieurs sont aujourd'hui passés dans la langue générale, par exemple les termes *aérogare*, *aéroport*, *dédicacer*, *environnement* et *idéologie*.

### 2.3.9 Les sources

Étant lui-même un homme de lettres et un écrivain réputé, l'abbé Dégagné fait une grande confiance aux auteurs et aux poètes pour diffuser la bonne langue française. Le français est plein de nuances subtiles, et rien ne vaut de côtoyer les bons auteurs pour apprendre à les discerner. Par exemple, il voue un culte sans bornes à Louis Veuillot, dont il dit qu'il savait sa grammaire et dont l'humilité lui faisait oublier son génie et « trouver dans une profonde connaissance de la langue quelques-uns de ses meilleurs effets de style » (PS, 26 août 1937). Narcisse Dégagné avait une véritable admiration pour cet écrivain et poète qui constitue, pour lui, le modèle à suivre parmi tous. D'autres écrivains, auteurs ou poètes, méritent fortement son respect. Ainsi, il considère Cicéron comme le modèle de l'élégance oratoire de tous les temps; Bossuet est, pour lui, le roi dans tous les domaines et il y réfère souvent. Louis Mercier reçoit aussi beaucoup d'éloges, car il dit que c'est « un poète capable de maîtriser la langue, tout en prodiguant les richesses et les couleurs » (PS, 20

septembre 1934). À l'occasion, il lui arrive aussi de vanter les mérites d'autres auteurs classiques comme par exemple Lamartine, Hugo, Lafontaine, Mme de Sévigné, etc.

Le monde des écrivains est un monde bien connu du chroniqueur. C'est pourquoi il a des idées bien définies sur la définition d'un auteur, d'un littéraire ou d'un poète, comme en témoignent ces citations :

« C'est beau et c'est rare, un vrai poète, un poète complet, à l'âme vibrant superbement des cordes de la lyre humaine, mais magnifiquement riche, au surplus, de toutes les résonances chrétiennes » (PS, 20 septembre 1934)

« [...] un littéraire [...] : quelqu'un qui a un goût particulier pour la littérature, qui aime en causer, préféablement à tout autre chose, qui cherche le style dans les écrits et en jouit, qui écrit volontiers et soigne sa phrase, sans pour cela faire nécessairement profession d'écrire; de même qu'il y a des écrivains qui ne sont pas des "littéraires", même pas "littéraires". Un "littéraire", c'est peut-être un littérateur, mais je l'identifierais plutôt avec l'homme de goût et de belle culture » (PS, 11 novembre 1937)

« L'art suprême est une savante simplicité, laquelle en vient à masquer le travail sous une apparente facilité. N'est-ce-pas l'art des grands classiques, en général [...] » (PS, 16 décembre 1937)

« Mais il y a encore meilleur que bon écrivain, c'est celui qui, avec toutes les qualités de l'esprit, a de l'oreille. L'harmonie compte et la musique des mots, et celle des phrases et celle du style » (PS, 15 septembre 1938)

Évidemment, malgré le culte qu'il leur voue, il lui arrive de se plaindre de quelques écrivains qui n'ont pas le respect de la langue. « Quand les écrivains ont mené la langue à

son point de perfection, il y a les écrivassiers qui la galvaudent à souhait » (PS, 28 octobre 1937). Il est aussi intéressant de voir le commentaire qu'il émet à propos de *Menaud* de Félix-Antoine Savard. Il écrit que partout les critiques sont dithyrambiques face à cette œuvre, suffisamment élogieuses pour justifier vingt chefs-d'œuvre, selon lui. Cependant, il soutient que jamais les critiques ne vont le qualifier de chef-d'œuvre parce que c'est une production canadienne :

« Ils ont épuisé leur vocabulaire lyrique, et ils n'osent prononcer le mot chef-d'œuvre. Ils tremblent à l'idée qu'un Canadien puisse faire un chef-d'œuvre, à l'idée de le dire surtout, bien qu'ils en aient une envie folle. [...] On compte les chefs-d'œuvre sur les doigts de la main. Et l'on va avoir la naïveté de croire et de dire qu'un malheureux Canadien a écrit un chef-d'œuvre? Allons donc! [...] Mais un chef-d'œuvre? Un Canadien? Pour qui me prendrait-on? Cela est pueril. » (PS, 17 mars 1938)

En outre, si les auteurs constituent un point de référence important, il ne faut pas négliger non plus les ouvrages lexicologiques. Par exemple, il considère Vaugelas comme étant un des constructeurs de la langue française au 17<sup>e</sup> siècle. « *Les Remarques sur la langue française* sont un livre à lire, aujourd'hui plus que jamais », soutient Dégagné (PS, 7 juin 1934). Sur le plan du français de référence, le dictionnaire de Hatzfeld et Darmesteter de même que le *Larousse* constituent les ouvrages auxquels il se réfère le plus fréquemment. Il ne faut pas oublier non plus le *Dictionnaire de l'Académie française*, qui est « le dictionnaire de la bonne compagnie » et qu'il faut suivre « pour parler et écrire en français » (PS, 19 septembre 1935). Sur le plan québécois, Adjutor Rivard et Louis-Philippe Geoffrion sont les autorités en la matière. Après 1930, le *Glossaire du*

*parler français au Canada*, dont il a attendu la publication avec impatience, devient l'ouvrage québécois par excellence du chroniqueur.

Bien que l'abbé Dégagné reconnaisse l'autorité de l'Académie française, qui réunit de bons écrivains, il ne se gêne pas pour critiquer certaines de leurs décisions avec lesquelles il n'est pas d'accord. En 1933, il va même jusqu'à intituler un de ses articles « Ignorances académiciennes » (PS, 5 octobre 1933). Dans cet article, il note que « les académiciens, s'ils brillent par leur style, ne brillent pas toujours par certaines connaissances familières au peuple chrétien » (PS, 5 octobre 1933). Également, dans une autre chronique, il reproche à l'Académie, « qui a regretté Molière » et « qui a admis, dans son sein, tant de muses falotes, ou légères », de ne pas reconnaître la belle gloire d'un Louis Mercier par exemple (PS, 20 septembre 1934).

Enfin, l'abbé Dégagné s'inspire beaucoup des hommes d'Église, car il croit que « cet excellent français, on le trouve, en particulier, chez les hommes d'Église et les écrivains catholiques » (PS, 7 juillet 1930). Il soutient que l'élite catholique ne produit « pas un discours ou un document d'évêque, par exemple, qui ne soit de belle langue et de haute tenue » (PS, 7 juillet 1930). En résumé, on peut dire que les sources de l'abbé Dégagné sont diverses, mais elles puisent toujours à la tradition classique du 17<sup>e</sup> et du 18<sup>e</sup> siècles.

## Chapitre III Cueillette des données, corpus et méthodologie

### 3.1 La cueillette des données, corpus et méthodologie

Afin de constituer notre corpus, nous avons procédé à la lecture des 563 chroniques de langage<sup>1</sup> écrites par Narcisse Dégagné. Par la suite, dans l'ensemble de ces chroniques, nous avons relevé environ 784 québécismes<sup>2</sup> traités par l'abbé Dégagné. Il est à noter que, comme l'a proposé Claude Poirier, nous avons considéré comme québécisme « toute unité lexicale du corpus québécois qui n'existe pas dans le français de référence ou dont l'emploi ou le fonctionnement présente une différence par rapport à ce type de français » (Poirier 1995 : 26). En premier lieu, nous nous sommes basée sur les commentaires faits par le chroniqueur afin de ressortir les québécismes du corpus. Dans un deuxième temps, nous avons vérifié systématiquement tous ces mots dans différents ouvrages de référence soit : le *Dictionnaire canadien-français* de Clapin, le *Glossaire du parler français au Canada*, le *Dictionnaire général de la langue française* de Bélisle, de même que des ouvrages plus récents comme le *Dictionnaire du français plus* et le *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui*.

Nous avons considéré comme appartenant au français de référence les emplois répertoriés dans les dictionnaires du français et les autres sources (par ex. les grammaires) et qui sont présentés sans aucune marque d'usage reliée à la géographie ou à l'histoire du mot. Afin de repérer ces emplois, *Le Petit Robert* (1991) a constitué notre principal ouvrage de

---

<sup>1</sup> Nous avons consulté ces chroniques sur les microfilms de la bibliothèque de l'Université du Québec à Chicoutimi.

<sup>2</sup> Il faut préciser que ce nombre est arbitraire, car il relève de la première étape de classification du corpus.

consultation. Nous avons aussi utilisé, occasionnellement, *Le Petit Larousse* de même que *Le Lexis*. Évidemment, si ces premières recherches ne s'avéraient pas suffisantes pour classer un mot parmi les québécismes, nous procédions alors à une recherche lexicographique plus détaillée (Maguire, Dictbarb, Gingras<sup>1</sup>, Gingras<sup>2</sup>, Caron, Gingras<sup>3</sup>, Tardivel, Rinfret, etc.). Il va sans dire que chaque nouveau renseignement obtenu était susceptible de faire changer notre classement de départ. Malgré toutes ces précautions, il est bien évident qu'il s'est certainement glissé quelques erreurs dans cette première quête de données, principalement en raison de l'ampleur de la tâche à effectuer.

Les québécismes étant relevés, nous avons construit une base de données sur le logiciel *FileMaker Pro* version 2.1 afin de les informatiser. Cela nous a permis, entre autres, de faciliter la manipulation de ces données et de rendre notre corpus plus accessible.

Afin de clarifier encore davantage la consultation de notre corpus d'étude, nous avons classé ces québécismes en huit catégories lexicales distinctes. Soulignons encore que ce classement a été fait selon deux principes de base. D'une part, nous avons respecté le classement déjà implicitement proposé dans les commentaires linguistiques de l'abbé Dégagné. D'autre part, il est certain que ce classement a été tributaire d'une certaine part d'interprétation personnelle des commentaires du chroniqueur. Nous avons ainsi relevé des anglicismes, des archaïsmes-dialectalismes, des innovations lexématiques, des innovations sémantiques, des régionalismes, de la morphologie, de la phonétique et des locutions.

### 3.1.1. Les anglicismes

En fait, nous avons considéré comme anglicisme les termes empruntés à la langue anglaise, ceux-ci étant d'ordre lexématique (calque, emprunt direct) ou d'ordre sémantique. Néanmoins, dans ce premier classement, le terme générique *anglicisme* a été préféré, car nous n'avions pas alors tous les éléments pour préciser de quel type d'anglicisme il s'agissait. Nous avons relevé 144 anglicismes sur 784 vocables (ensemble du corpus), ce qui représente 18 % de tous les mots traités.

### 3.1.2 Les archaïsmes-dialectalismes

Nous avons choisi de regrouper ces deux catégories puisque la distinction entre celles-ci est souvent difficile à effectuer<sup>3</sup>. Nous considérons comme archaïsme-dialectalisme toute unité lexicale ayant été en usage à la fois dans le français de jadis et dans certains dialectes de France, de sorte qu'elle peut provenir de l'une ou l'autre source sans qu'il ne soit possible ou souhaitable de préciser davantage son origine. Les archaïsmes-dialectalismes sont nombreux dans le corpus puisqu'ils représentent 16 % de tous les mots étudiés.

### 3.1.3 Les innovations

Une innovation est un emploi qui semble avoir été créé en français québécois (Poirier 1995 : 41). Nous avons divisé les innovations en deux catégories soit les innovations lexématiques et les innovations sémantiques.

---

<sup>3</sup>D'autres chercheurs ont aussi regroupé ces deux catégories (Laberge 6, Poirier 40 et French 152).

Les innovations lexématiques sont des unités lexicales qui ne se trouvent ni en français de référence actuel, ni en français de référence de jadis. On peut dire que les innovations lexématiques ne semblaient pas être la plus grande préoccupation du chroniqueur, car elles ne constituent que 5 % du corpus total.

Les innovations sémantiques sont plutôt des unités lexicales du français de référence dont le sens spécifique au Québec n'est pas attesté dans les ouvrages du français de référence anciens et actuels. Elles sont aussi plus nombreuses dans le corpus puisqu'elles constituent 12 % de toutes les interventions normatives faites par le chroniqueur.

### **3.1.4 Les régionalismes**

Dans le cadre de cette étude, le régionalisme est un mot dont l'usage est réparti d'une manière spécifique (sans connotation normative et sans lien avec un registre de langue) à une ou plusieurs régions géographiques du Québec par rapport à l'ensemble du territoire québécois. Lors d'une première lecture du corpus, il a été très difficile d'identifier s'il s'agissait véritablement de régionalismes ou plutôt de termes employés partout au Québec. C'est probablement la raison pour laquelle ceux-ci constituent seulement 1 % du corpus étudié. Néanmoins, l'abbé Dégagné fait des tentatives de distribution géographique des mots, qui ne sont pas toujours exactes. Comme il était né sur la rive sud du Québec et qu'il travaillait alors sur la rive nord du Québec, il lui arrivait d'associer des particularités

linguistiques ou phonétiques à l'une ou l'autre de ces parties du Québec, comme le montrent ces deux exemples :

« "Traîne". – Nous parlons de *berlot* et de *berline*: Les gens du Sud connaissent bien la *traîne*, surmontée de longs bâtons retenus transversalement deux à deux, à leurs sommets, par des harts tressés ou des cordages. Ce traîneau sert aux charroyages. Inconnue, par ici, la *traîne à batons* » (PS, 11 mars 1929).

« *Récapitulation* : "Fatigué", pour fatigué. Cette prononciation vicieuse est très répandue dans notre région » (PS, 14 juin 1934)

### 3.1.5 La morphologie

La catégorie appelée *morphologie* est constituée des chroniques où l'abbé Dégagné s'intéresse moins à l'histoire des québécismes qu'à leur formation ou à leur variation de forme (genre, nombre). En fait, la plus grande partie de cette catégorie est consacrée à rectifier le genre masculin ou féminin mal attribué au Québec et représente 3 % de tous les termes étudiés. Par exemple, il précise et dénonce la mauvaise attribution du genre des mots *argent*, *astérisque*, *central*, *épisode*, *érable*, *hiver*, *ouvrage*, etc.

### 3.1.6 La phonétique

Bien qu'il ne soit pas phonéticien de formation, l'aspect phonétique semble intéresser beaucoup le chroniqueur. Ainsi, plusieurs articles répertoriés dans cette catégorie traitent de la prononciation des mots et des sons, non dans une perspective scientifique, mais bien avec sa propre expérience de locuteur –linguiste additionnée aux connaissances phonétiques de l'époque. Cet aspect de la langue semble être important pour le chroniqueur puisque les

commentaires reliés à la phonétique représentent 18 % de toutes ses interventions sur la langue québécoise. Il croyait probablement qu'en corrigeant les défauts de prononciation populaire, il arriverait aussi à corriger plus facilement les autres vices de langage. À plusieurs reprises, il porte des jugements sur la prononciation québécoise, le plus souvent pour la dénoncer ouvertement :

« *Bergère*. — *Larousse* nomme ainsi un fauteuil large et profond. Mais chez-nous, une *bergère* c'est une chaise qui berce, une *berceuse*. Seulement, le peuple prononce *bergère*, selon un vice coutumier, pour les syllabes de ce genre » (PS, 9 août 1934)

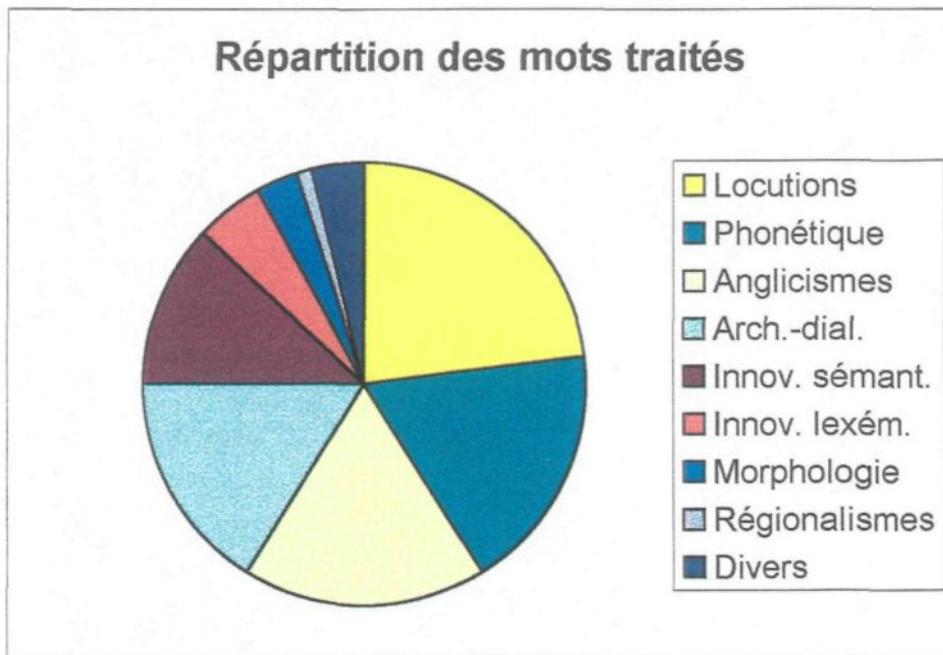
### 3.1.7 Les locutions

Enfin, il arrive que ses chroniques traitent de locutions idiomatiques propres au Québec ou encore qu'elles traitent de syntagmes construits ou employés seulement par les Québécois. Le nombre de locutions traitées peut paraître élevé (23 % du corpus total), mais il faut préciser que les mêmes locutions sont souvent traitées à plusieurs reprises par l'abbé Dégagné. Par exemple, la locution *à l'effet que* retient l'attention du chroniqueur dans 17 articles de même que la locution fautive *à ce que*, en remplacement de *que*, est traitée 12 fois.

À la première lecture du corpus, environ 1 % des mots nous sont apparus très difficiles à ranger dans l'une ou l'autre de ces catégories. Il nous aurait fallu faire une recherche lexicographique vraiment plus détaillée afin de trouver leur appartenance historique. Puisque ce classement n'était que préliminaire, nous n'avons pas cru bon d'effectuer cette

recherche et nous avons ainsi créé une catégorie de mots appelée « divers » qui regroupe les mots qui nous ont semblé problématiques. Voici maintenant une représentation visuelle des catégories présentées ci-haut :

Figure 1



Évidemment, nous sommes consciente du fait que cette collecte de données peut paraître arbitraire pour certains. Nous savons aussi qu'il s'est probablement glissé des erreurs lors de cette cueillette. Néanmoins, notre but premier était de respecter le classement déjà suggéré par Narcisse Dégagné et, par la suite, vérifier si ce classement s'avérait juste par l'analyse lexicale détaillée. Cela nous amène maintenant à parler de notre corpus d'étude.

### 3.2 Corpus d'étude

Afin de constituer notre corpus d'étude, nous avons sélectionné un certain nombre de termes répertoriés dans les cinq premières catégories (anglicismes, archaïsmes-dialectalismes, innovations lexématiques<sup>4</sup>, innovations sémantiques et régionalismes). Précisons que nous avons décidé de ne pas tenir compte des parties concernant la morphologie, la phonétique et les locutions, car elles représentaient un moindre intérêt pour nous. Toutefois, les aspects morphologiques, phonétiques et idiomatiques constituent des parties riches en informations et pourraient faire l'objet d'une étude particulière.

Puisqu'il fallait limiter notre étude lexicale, nous avons retenu 50 mots<sup>5</sup> afin d'en faire l'analyse détaillée. Nous avons donc procédé à l'étude lexicale de 15 anglicismes, 15 archaïsmes-dialectalismes, 9 innovations lexicales, 8 innovations sémantiques et 3 régionalismes. Nous avons étudié davantage d'anglicismes et d'archaïsmes-dialectalismes, car ces deux catégories étaient les plus souvent touchées par les jugements linguistiques du chroniqueur.

Évidemment, ce choix de termes n'a pas été fait aléatoirement. Nous avons sélectionné les mots qui étaient les plus fréquemment abordés par Dégagné. Lorsque les mots n'étaient attestés qu'une seule fois, le choix s'est alors effectué de façon aléatoire, le premier critère étant alors l'intérêt représenté par les commentaires prescriptifs du chroniqueur.

---

<sup>4</sup> Nous considérons comme synonyme les termes *innovations lexématiques* et *innovations lexicales*.

<sup>5</sup> Nous avons pensé que l'étude de 50 mots serait représentative de l'ensemble du corpus de départ.

### 3.3 Méthodologie

Le choix des mots à étudier de façon plus spécifique étant maintenant effectué, nous avons pu procéder à l'analyse lexicale. Pour réaliser cette analyse lexicale, nous avons conservé les catégories déjà fixées dans notre corpus initial (anglicismes, archaïsmes-dialectalismes, innovations lexicales, innovations sémantiques, régionalismes). À partir du corpus d'analyse, nous avons rédigé des articles lexicographiques pour chacun de ces mots. Ces articles ont été faits selon le modèle traditionnel en lexicographie et ont été inspirés globalement par la méthode des rédacteurs du *Trésor de la langue française du Québec*. Nous allons maintenant présenter le contenu d'un article de plus près afin d'en expliquer les différentes composantes.

#### 3.3.1 Entrée et catégorie grammaticale

Chaque mot-vedette est présenté en entrée, en lettres majuscules et en caractère gras. Tous les mots-vedettes sont indiqués au masculin et au singulier. Lorsqu'il s'agissait d'un verbe conjugué, nous avons présenté le verbe à l'infinitif (mot-vedette), comme le veut la tradition en lexicographie. La graphie du mot est conforme à celle proposée par Narcisse Dégagné, ce qui peut expliquer quelques variations orthographiques par rapport à l'orthographe d'usage. Ensuite, nous avons marqué la catégorie grammaticale du mot (genre-nombre-espèce), toujours en rapport avec son usage dans le corpus étudié. Nous avons volontairement omis la transcription phonétique du mot dans notre article, car celle-ci n'était pas présente dans les chroniques. Nous n'avions donc pas d'indices sur la prononciation de

ce mot à l'époque du chroniqueur. Suite à la catégorie grammaticale, nous avons placé, entre crochets [ ], le nombre d'articles consacrés à cette entrée dans notre corpus initial.

### 3.3.2 Définition

La définition du mot est indiquée par le symbole «♦». Nous avons formulé nos définitions en respectant le plus possible celles déjà proposées par l'auteur. Si la définition proposée par Narcisse Dégagné était incomplète, nous avons alors fait un résumé de la définition du chroniqueur et des définitions trouvées dans les dictionnaires du français québécois et du français de référence. Lorsque nous avions des cas de polysémie dans les chroniques de Dégagné, nous avons choisi d'en tenir compte dans la définition. Dans ce cas, chaque sens du mot est annoncé par le symbole «♦» et est sur une ligne différente. Cependant, à l'inverse, lorsque nous étions en présence d'un québécisme ayant plus d'un sens au Québec, mais dont un seul sens avait fait l'objet de l'intérêt de l'abbé Dégagné dans ses chroniques, nous avons alors décidé de nous limiter à l'étude de ce sens dans notre recherche lexicale.

### 3.3.3 Chronique

Après la définition, nous insérons une partie appelée « Chron. » qui nous permet de donner quelques exemples du contexte d'emploi du mot en question. Ces exemples sont tirés textuellement de notre corpus de chroniques. C'est ainsi qu'on retrouve un ou plusieurs extraits de chroniques qui permettent au lecteur de se faire une idée juste des commentaires faits sur ce mot. Nous avons choisi les exemples à partir des commentaires linguistiques les plus représentatifs de l'opinion de l'abbé Dégagné sur le mot traité. Nous avons aussi

sélectionné les exemples en fonction de leur caractère normatif ou prescriptif afin de donner une idée plus juste du corpus étudié. Après chaque attestation, nous avons noté, entre crochets, la date de sa publication dans le *Progrès du Saguenay*<sup>6</sup>.

Ex : [Progrès du Saguenay, 27 août 1928]  
source date

Nous pensons qu'il était pertinent d'inclure cette partie dans les entrées lexicales afin de permettre au lecteur de connaître le genre de commentaires que le chroniqueur faisait sur les mots à l'étude. Il était nécessaire de donner une idée de l'appréciation de l'abbé Dégagné concernant le terme afin de situer sa position par rapport à celle des autres lexicographes québécois.

### 3.3.4 Histoire et étymologie

La rubrique contient une partie appelée « histoire et étymologie » qui est marquée par le symbole « ■ ». Elle est composée de 3 parties distinctes constituant chacune un paragraphe.

La première partie étudie l'aspect étymologique du mot. Évidemment, afin de constituer l'étymologie, nous avons dû consulter systématiquement le *Französisches etymologisches Wörterburg (FEW)* de Wartburg ainsi que les principaux ouvrages lexicographiques du français de référence (cf. bibliographie). Lorsque l'origine du mot n'était pas française, il nous a fallu chercher alors dans les ouvrages lexicographiques de la langue anglaise (cf. bibliographie). C'est seulement à la suite de cette recherche étymologique que nous avons pu savoir si le premier classement du mot était juste ou non.

<sup>6</sup> Nous avons fait une liste des mots étudiés avec leur référence dans les chroniques de langage (annexe 6).

La seconde partie (le deuxième paragraphe) correspond au résultat de nos recherches sur l'histoire du terme en français québécois. Évidemment, nous avons commencé cette partie en vérifiant systématiquement chaque mot dans l'*Index lexicologique québécois* afin d'avoir un aperçu de l'histoire lexicographique du mot. Cette recherche dans l'ILQ nous a amené à consulter les principaux glossaires et dictionnaires québécois des débuts de la colonie en Nouvelle-France (Potier 1743-1758) jusqu'à nos jours. En outre, les commentaires faits par Narcisse Dégagné de même que les ouvrages linguistiques nous ont permis de compléter cette partie. Nous avons aussi retracé la première attestation<sup>7</sup> connue à ce jour du mot en français québécois par la consultation du fichier du Trésor de la langue française au Québec. Nous présentons rapidement dans cette partie la répartition géographique du mot sur notre territoire, lorsque cela nous paraît intéressant. Enfin, il arrive qu'on doive avoir recours à l'alphabet phonétique international (A.P.I.) dans quelques articles afin de reproduire des parties de documents linguistiques.

La troisième et dernière partie est consacrée plus spécifiquement à l'histoire du mot en français de référence. Elle nous permet d'établir un rapprochement entre les formes connues et employées en français québécois et celles du français de référence. Ainsi, nous tentons de présenter le plus fidèlement possible l'histoire des mots à l'étude afin de résumer leur

---

<sup>7</sup> Lorsque nous donnons une première attestation, on place généralement l'attestation, la date, le lieu et la source de celle-ci. Par la suite, nous indiquons toujours le sigle FTLFQ pour bien indiquer la provenance de l'attestation.

évolution linguistique. Les ouvrages lexicographiques nous sont aussi essentiels pour compléter cette partie (*cf. bibliographie*).

Cette présentation matérielle régit tous les articles lexicographiques de notre mémoire, à l'exception des archaïsmes-dialectalismes. Effectivement, pour cette catégorie de mots, nous avons préféré inverser l'ordre habituel portant sur l'histoire et l'étymologie. Pour ces mots seulement, nous présentons alors la partie étymologique « □ », à la suite de laquelle nous ajoutons la partie historique du mot en français de référence. La partie traitant de l'évolution historique du mot au Québec termine l'article. Pour cette catégorie de mots, nous avons cru cette présentation préférable en raison de la proximité sémantique du sens québécois et du sens connu en français de référence.

En somme, cette partie relevant l'histoire et l'étymologie des mots est pour nous l'occasion de classer les mots à l'étude selon leur appartenance linguistique dans une perspective historique et ainsi, vérifier si le jugement que Narcisse Dégagné portait sur les mots s'avérait exact ou non.

## Chapitre IV L'analyse lexicale

### 4.1 Les anglicismes

#### ANTICIPER v.t. [8]-

- ◆ Prévoir, escompter, augurer, compter sur.

Chron.: *Récapitulation. – "Anticiper"*. Ce verbe est pris à tort dans le sens d'*escompter, augurer, prévoir*. C'est ainsi qu'on dira : *j'anticipe un succès, un gain, un beau voyage*, etc. On "*anticipe que tout s'arrangera*". Le verbe *anticiper* employé exactement, est actif ou neutre. Actif, il signifie *devancer, faire avant le temps* : *anticiper l'avenir, anticiper une fête; une vieillesse anticipée, des remerciements anticipés, anticiper un paiement*. Neutre, il s'accompagne de la préposition *sur* : *anticiper sur les faits*, c.-à-d., raconter des faits postérieurs avant ceux qui les ont précédés : *anticiper sur ses revenus*.

[*Progrès du Saguenay*, 5 mars 1936]

- "Anticiper". - Cet anglicisme fait rage en ce moment-ci, je ne sais pourquoi. Il faut donc le refouler de nouveau. Lorsqu'il s'agit d'un événement qu'on espère, d'un succès par exemple, qu'on prévoit comme certain, ce n'est pas *anticiper* qu'il faut dire pour exprimer cette assurance, mais *augurer, escompter, prévoir, tenir pour acquis*. *Anticiper* a un autre sens, qui est celui de *devancer, prévenir*. Faire une action avant le temps, c'est l'*anticiper*. *Anticiper* un paiement, c'est le faire avant l'échéance. L'historien qui raconte des événements postérieurs à d'autres qui viennent ensuite dans son récit *anticipe sur* les faits. Le verbe est donc, *en français*, transitif et intransitif. Mais celui qui, avec raison, prévoit un magnifique congrès de parler français et qui se sert du verbe *anticiper* pour en *augurer* ainsi le succès le dit *en anglais*, ce qui est singulier de sa part, et ne donne pas une très haute idée de son parler français, à lui.

[*Progrès du Saguenay*, 8 avril 1937]

- Issu de l'anglais *to anticipate*. La forme anglaise a été empruntée au français *anticiper* (14<sup>e</sup> s.) « devancer (qqn) », du latin *anticipare* « prendre par avance, prendre les devants », formé du préfixe *anti-* « avant » et de *capere* « prendre », peut-être sous le modèle de *participare* « participer » (Oxford I : 367, DHLF 1 : 85-86).

Le verbe est noté pour la première fois au Québec en 1855, dans un dictionnaire de langue, apparemment avec le même sens qu'à l'époque de Dégagné. L'attestation se lit alors comme suit : « Anticiper un succès, - *anglicisme* p. espérer etc. » (Dictbarb 2). En consultant le FTLFQ, nous avons remarqué que les premières attestations du mot figurent surtout dans les ouvrages lexicographiques de l'époque (Dictbarb 2, Roylang 259, Dunn 7, AnInc 2, FTLFQ). Par la suite, le terme est bien attesté dans la lexicographie québécoise jusque dans les ouvrages plus récents comme le DQA ainsi que le Colpron en 1994 (DQA 46, Colpron<sup>3</sup> 13). Cependant, on ne le retrouve pas dans les enquêtes du PPQ et de Lavoie, probablement en raison du caractère plutôt général de ce terme. Finalement, dans son récent article sur le mot, le DHFQ précise que, au Québec, le mot est fréquent dans la langue journalistique et qu'il semble avoir une plus grande extension qu'en français de référence, ce qui pourrait s'expliquer par l'influence anglaise de *to anticipate* (DHFQ 66).

Le verbe *anticiper* a aussi des acceptations en français de référence, connues au Québec. Dans un sens général, il signifie « devancer quelqu'un », puis vers 1442 « devancer un temps fixé » et « faire quelque chose avant le temps prévu » (DHLF 1 : 85-86). Il peut signifier aussi « imaginer par avance » (DHLF 1 : 85-86). Dans son emploi absolu, le verbe *anticiper* peut exprimer « prendre les devants » dans le domaine musical et enfin, au 20<sup>e</sup> siècle, il s'est appliqué au domaine sportif où il signifie « agir en prévoyant la réaction de l'adversaire » (DHLF 1 : 85-86). Nous pouvons voir que le sens usité spécifiquement en français québécois est très près des sens du français de référence, où le mot est attesté, mais y est marqué de nos jours comme *classique*, *littéraire* ou *technique* (GLLF 1 : 186, GRLF 1 : 411-412, TLF 3 : 135-136). Enfin, ajoutons que l'usage québécois est connu ailleurs puisqu'on le retrouve attesté dans le TLF, où l'on précise, en citant Bélisle, qu'il peut s'employer, en finance, pour « prévoir, escompter, attendre : anticiper une grosse récolte, une baisse dans les cours de bourse », de même qu'en psychologie signifiant « percevoir d'avance la réalisation d'une action » (TLF 3 : 135). Il semble néanmoins que les rédacteurs du TLF croyaient que ces emplois étaient limités aux domaines spécialisés mentionnés précédemment alors qu'ils semblent avoir une extension plus grande en français québécois.

**BALANCE** n.f. [5]

- ♦ Reste, différence entre objets, personnes ou animaux.

Chron.: - "Balance". - En terme de commerce, c'est l'équilibre entre le débit et le crédit. On abuse de ce mot dans la langue courante pour désigner toute sorte de *reste* ou de *différence*. N'en voilà-t-il pas un qui parle de "posséder la *balance* de la plage".

[*Progrès du Saguenay*, 13 avril 1931]

- **Encore la *balance*.** - Voyez jusqu'où peut aller l'abus d'une expression: voici un quidam qui *continue la balance du trajet!* Où la balance ne le mènera-t-elle pas s'il la *continue* longtemps comme cela?

[*Progrès du Saguenay*, 5 octobre 1933]

- **Encore la "balance".** - "On a travaillé, dit-il [sic] la *balance* de ce jour". Cette "balance" est ridicule à la fin.

[*Progrès du Saguenay*, 19 juillet 1934]

■ Du substantif anglais *balance* « something that is left over, the remainder, the rest » (Oxford I : 631, DHFQ 104).

Le mot *balance*, au sens qui nous intéresse ici, est certainement apparu au Québec au début du 19<sup>e</sup> siècle puisque la première attestation écrite de ce mot se trouve en 1822 dans un document où on peut lire: « *Balence*<sup>1</sup> de la barque de sitre [= cidre] » au sens de « ce qui reste de quelque chose » (J. Dionne II, 15 oct. 1822, p. 267a, FTLFQ). C'est cependant à partir de 1880 que nous sommes en mesure de vérifier la fréquence d'emploi de ce mot. La plupart des dictionnaires québécois relèvent dans leur nomenclature ce sens propre au Québec. Néanmoins, le mot n'est pas présenté dans l'enquête géographique de Lavoie alors que le PPQ le mentionne seulement à deux reprises, avec une seule attestation par question, au sens de « reste de quelque chose » (Q. 228(s) « Reste de repas » et Q. 1775(x) « Charbon de bois »). Dans le nouveau dictionnaire du TLFQ, cet emploi est marqué comme *emploi critiqué*, tout comme d'ailleurs le sens de « ce qui reste encore à payer, à

---

<sup>1</sup> La graphie *balance* nous semble plutôt rare. Le plus souvent, le mot est orthographié *balance*.

percevoir après le versement d'un certain montant », sens non traité par l'abbé Dégagné (DHFQ 103-104).

Évidemment, le nom *balance* a aussi d'autres sens que le français québécois partage avec le français de référence. Emprunté au latin populaire *bilancia* « balance à deux plateaux », lui-même issu du latin vulgaire *bilanx* (TLF 3 : 61). Il désigne d'abord un « instrument de mesure du poids » et, par métaphore, il implique la notion de « jugement » ou d'« équilibre » (TLF 3 : 61). Dans un sens plus spécifique, il représente une « méthode, une technique ou un procédé mis en œuvre en vue de mesurer, de comparer certaines données ou certains phénomènes », en particulier dans le domaine de la comptabilité et de l'économie politique (TLF 3 : 61). Comme l'extension du mot est importante en français de référence, il nous semble probable que cela ait influencé l'emprunt sémantique à l'anglais qui nous intéresse dans cet article.

### **BED** n.m. [1]

♦ Banc-lit; banc le jour qui sert de siège pour s'asseoir et que l'on ouvre la nuit pour y dormir, généralement réservé aux enfants.

Chron.: "Bed". - Qui, chez nous, ne connaît pas le "bed"? Qui, au moins, l'ignorait, il y a trente ou quarante ans? Il n'est peut être pas disparu de toutes les maisons canadiennes. Autrefois ce meuble était aussi familier que la table, l'armoire, et le ber, auquel il faisait suite. Il avait sa place contre un des pans de la cuisine, non loin du poèle [sic], et suppléait plusieurs chaises. Banc durant le jour, la nuit, il s'ouvrait et servait de lit. Voyez-le dans la *Prière en famille*, de Massicotte, qui n'a eu garde de l'oublier dans ses inimitables peintures de scènes et d'intérieurs canadiens.

Mais ce nom étrange de "bed"! Où avons-nous pris cela? Car il ne s'agit pas du terme anglais dans son sens général, mais d'une acceptation de ce mot tellement particulière et propre au meuble en question qu'une méprise était impossible. Il y avait les lits, et il y avait

le "bed". On couchait dans un lit, ou bien on couchait dans le "bed", d'ordinaire réservé aux enfants.

Que fera-t-on, - ou qu'a-t-on fait, - dans l'inventaire du vocabulaire canadien, du mot "bed", aussi familier à notre peuple que la chose qu'il désigne? et, si on ne le tient pas pour acquis à notre parler populaire, que mettra-t-on à la place? Rejeter, d'ailleurs, un terme naturalisé depuis longtemps serait se montrer beaucoup plus sévère que pour d'autres vocables étrangers, qui entrent en franchise dans le français d'aujourd'hui.

[*Progrès du Saguenay*, 1<sup>er</sup> octobre 1928]

■ De l'anglais *bed* tiré du vieil anglais *bedd, bed*.

Les Québécois utilisent certainement le mot *bed* depuis le dix-neuvième siècle puisqu'il est attesté à partir de 1800 sous la forme « 1 bed » (APQ, 22 sept. 1800, FTLFQ). Cependant, cette première attestation, tout comme les attestations qui suivent, nous laisse assez perplexe quant au sens du terme. La première attestation où l'on est assuré qu'il s'agit probablement du « banc-lit » québécois date de 1808 : « 1 bede et lits », car on établit la distinction entre le *bed* et le *lit* (ANQ, 7 juillet 1808, FTLFQ). Il faudra attendre les premiers glossaires québécois, avec le dictionnaire de Gingras en 1860, pour avoir une bonne description de cet objet : « L'on appelle *bed*, à Québec, le meuble qui sert à la fois de lit et de banc; BANC-LIT est le nom français de ce meuble » (Gingras<sup>1</sup> 6). À partir de cette date, le mot fait partie de la nomenclature de plusieurs ouvrages de référence québécois (v. ILQ 2 : 569-570). Il est aussi bien présent dans l'enquête du PPQ où il est très bien attesté principalement dans l'est du Québec (Q. 129s « Banc-lit »; Lavoie 1979 : 36). Ajoutons toutefois que l'abbé Dégagné est le seul des lexicographes consultés qui précise que cette installation était généralement réservée aux enfants (Dégagné, 1<sup>er</sup> octobre 1928). De plus, la graphie de ce lexème peut varier quelque peu. L'abbé Dégagné et la majorité des lexicographes consultés (Dunn 19, Dionne 67, Blanchard<sup>1</sup> 57, Bergeron 73) utilisent l'orthographe *bed*, qui correspond à la graphie anglaise. Cependant, quelques autres lexicographes (GPFC 108,

Bélisle<sup>1</sup> 107, Bergeron 74) privilégiént plutôt la graphie *bède*, qui semble avoir une apparence plus française. En outre, le *GPFC* indique que la forme québécoise *bède* relève du vieux français *bède* « petite niche dans un mur mitoyen » (GPFC 108). Cependant, nos recherches dans le *FEW* ne nous ont pas permis de retrouver cette forme avec cette signification. Sous l'étymon *bed*, nous avons relevé uniquement les formes normandes *bedière* « lit, civière », *bédière* « mauvais lit », de même qu'en Wallonie, on retrouve *bedi* « mauvais lit » (FEW 1 : 311a). En anglais, le *bed* au sens de « banc-lit » ne semble pas exister, mais on dit que le *bed* désigne, dans un sens général, « any improvised place or arrangement for sleeping » (Webster 195). Ainsi, bien que l'influence dialectale puisse être possible, nous préférions soutenir l'influence anglaise que nous pensons plus probable. Finalement, il faut préciser que ce mot, avec le sens de « banc-lit », est disparu de l'usage dans la langue générale actuelle.

En français de référence, le terme *bed* est inconnu (Littré, GLLF, TLF, GRLF, DHLF).

## COLLECTER v.t. [2]

♦ Percevoir, faire rentrer, recueillir de l'argent dû.

Chron.: - "Collecter". - C'est un canadianisme. Il n'est pas dans les dictionnaires français. Il est étrange que ce verbe n'existe pas, à côté de *collecte*, *collecteur*, *collection*, *collectif*, qui existent. Tous ces termes viennent du latin *collectum*, et *collecter* aurait la même origine. Pourquoi a-t-il été, en quelque sorte, oublié? Caprice de la langue? Ou bien serait-ce qu'en France l'opération spéciale désignée chez nous par le mot "collecter" fût inconnue? Et si on a la chose là-bas, comment l'exprime-t-on? Je cherche, et je ne trouve pas. "Collecter" fait d'ailleurs si bien. Nous n'avons qu'à garder "collecter".

Le gouvernement français a adopté récemment les noms *collectif* et *additif*, pour désigner certains suppléments de budget.

[*Progrès du Saguenay*, 27 août 1928]

"*Collecter*". - A propos de ce verbe, dont j'ai parlé, le *Devoir*, qui m'a fait l'honneur de me citer, reproduit ce passage d'une lettre que lui a adressée M. Adjutor Fradette, de Québec: "Nous devons employer les mêmes mots que les Français et non prendre un mot anglais, l'affubler à la française et lui donner exactement le sens anglais."

Je souscris volontiers à ce principe dans sa portée générale. Mais il s'agit de "collecter". Vient-il de *to collect*? Possible que oui, possible que non. Il faudrait fixer le point d'histoire. En vint-il toutefois qu'il n'y aurait pas lieu de s'en formaliser. L'anglais, aujourd'hui, envahit, *en France* même, le français à pleins bords. Nous ne ferions qu'imiter les Français dans un cas particulier. Après tout, la langue française est bien un peu notre langue, et le danger qu'elle court chez nous n'est pas dans l'emprunt d'un mot nécessaire, mais dans le tour vicieux, dans ce qu'on nomme, à proprement parler, *l'anglicisme*. Il est banal de répéter que les langues se font des emprunts mutuels, et l'anglais, sur ce point, n'est pas difficile.

Mais j'entends que M. Fradette s'en prend surtout à la *francisation* du verbe *collect*. Eh bien, et les mots *interview*, *sport*, *scout*, *reporter*, *film*, *flirt*, etc.? N'ont-ils pas fait *interviewer*, *sportif*, *scoutisme*, *reportage*, *filmer*, *flirter*, etc.? Ce n'est pas là *affubler*, mais *former* régulièrement, "à la française", des termes nouveaux par l'adjonction aux radicaux étrangers de désinences toutes françaises. On ne francise pas autrement.

Mais le radical *collect* est-il bien anglais, à l'origine? Nullement. Il n'est ni anglais ni français, il est latin. Au fond, ce sens implique, dans toutes ses nuances, l'idée de *recueillir*. Du même verbe latin *colligere*, *collectum*, les Anglais ont retenu *collect* et les Français *colliger*, dont ils se servent en bibliophilie. *Collecter* eût été tout aussi naturel que *collection* et *collecteur*. Seul, des dérivés de *collectum*, il est resté en route, comme accidentellement. Mais il est de bonne souche et de filiation non moins authentique que ses

frères. Nous l'avons adopté, nous, dans le sens spécial de *recueillir de l'argent dû*. Nos cousins de France colligent des livres, des manuscrits, des éditions rares, nous collectons nos dettes. Ce qui n'empêche aucunement de dire, si l'on préfère, *percevoir, faire rentrer*, etc. Mais voyez-vous nos marchands, les gérants de nos journaux, se mettre en quête sur les routes pour *faire rentrer?* Non, ils *encaissent* avec empressement quand on les paye argent comptant; mais, quand il s'agit de recouvrer des comptes, ils *collectent*, ils envoient *collecter*. Et j'ai bien peur qu'ils ne se corrigent pas.

[*Progrès du Saguenay*, 17 septembre 1928]

- Tiré de l'anglais *to collect*.

Le verbe est certainement connu au Québec depuis le milieu du 19<sup>e</sup> siècle parce qu'il est utilisé en 1866 et attesté comme suit : « Les agents collecteront vingt-cinq centins par certificat et nous remettront 15 cents, soit en espèce, soit en estampille, les agents faisaient [sic] une remise de trente piastrès à la fois auront droit à une magnifique montre en argent » (*La Gazette de Québec*, 12 juillet 1866, p.3, FLTFQ). La lexicographie ne fait pas exception puisque déjà dans le *Manuel des difficultés* de Maguire, en 1841, on retrouve l'attestation suivante : « **COLLECTER** (du verbe anglais *to collect*) est un barbarisme. Il ne faut donc pas dire, COLLECTER *des dettes, - des souscriptions*; mais, RECUEILLIR *des dettes, des souscriptions* » (Maguire 145-146). Le verbe est bien attesté au Québec à partir de cette date et les attestations sont nombreuses (FTLFQ). Sur le plan géolinguistique, il est présent au sens de « faire la quête à l'église », mais il n'est attesté qu'une seule fois dans le PPQ (Q. 1765A). Néanmoins, Lavoie le montre très bien attesté au Saguenay-Lac-Saint-Jean au sens de « percevoir de l'argent, faire des recouvrements » (Q. 1772). Ainsi, on peut dire que le mot a connu une vivacité linguistique au Québec et qu'il est toujours attesté dans certains dictionnaires plus actuels (DFP 329, Colpron<sup>3</sup> 57).

Le français de référence inclut aussi ce terme dans sa nomenclature, mais il y a une acceptation quelque peu différente. En effet, le verbe *collecter* est dérivé du substantif *collecte*, d'abord écrit *collete* (v.1250), emprunté au latin *collecta*, participe passé substantivé de *colligere* « rassembler, recueillir » (DHLF 1 : 446). *Collecter* est apparu vers 1320 au sens passif de « être assujetti à une contribution », puis vers 1371, il a pris le sens transitif de « percevoir une imposition » (FEW 2 : 902, TLF 5 : 1035, DHLF 1 : 446-447). Aujourd'hui, le français de référence a conservé en usage les sens « recueillir, rassembler toute sorte d'éléments concrets ou abstraits en vue d'une action précise » et « recueillir des dons en nature ou en espèce » (TLF 5 : 1035). En terminant, notons que le sens québécois de « collecter des comptes, faire des recouvrements » est relevé dans le dictionnaire du TLF avec la marque *regional* (Canada) (TLF 5 : 1035).

### ENGAGÉ adj. [4]

♦ Occupée, prise, retenue en parlant d'une ligne téléphonique.

Chron.: - "Engagée". - en parlant de la ligne téléphonique, est fautif. Dire : *occupée, prise, retenue*. - En parlant d'une invitation à dîner le mot *engagé* peut s'employer, par extension de *promesse, engagement*. On peut dire aussi: *avoir un engagement*.

[*Progrès du Saguenay*, 13 janvier 1930]

"Engagée". - Les demoiselles du téléphone sont diligentes, ponctuelles, polies; elles n'ont qu'un défaut, un tout petit, presque rien, c'est de dire: *engagée* (la ligne), au lieu de : *occupée, retenue*. Le mot *engagé* a bien des sens, mais le dictionnaire, le Larousse du moins, ne lui donne pas celui-là.

[*Progrès du Saguenay*, 20 juin 1935]

"Engagé". - On ne le dit plus, ou que par distraction. On dit très bien: *la ligne n'est pas libre*. Félicitations. On pourrait dire aussi: *la ligne est occupée*, ou *la ligne est prise*.

[*Progrès du Saguenay*, 24 septembre 1936]

- La forme lexicale est un participe passé substantivé de *engager*, lui-même dérivé de *gage*, du latin médiéval *se ingnadiare* « s'engager (à fournir des preuves) » et *invadiare* « mettre en gage » (TLF 7 : 1111, DHLF 2 : 692). Cependant, le sens est emprunté à l'adjectif anglais *engaged* « Of a telephone number or line, or a lavatory : unavailable because already in use. Of a tone : signifying that the telephone number called is engaged » (Shorter Oxford : 821).

Ce terme est certainement usité au Québec depuis la fin du 19<sup>e</sup> siècle, car il est déjà noté dans l'ouvrage de Clapin en 1894. Cependant, la définition qu'il en donne est assez générale et ne s'applique pas uniquement au téléphone. Il dit : « Retenu, occupé : Excusez-moi un instant, je suis engagé dans le moment » (Clapin 137), donc ce sens semble s'appliquer spécialement en parlant d'une personne. L'abbé Dégagné, quant à lui, restreint ce sens uniquement à l'usage du téléphone. Évidemment, ce sens est relevé au Québec par quelques lexicographes dont Dionne 285, Blanchard<sup>1</sup> 138, GPFC 319, Bélisle<sup>1</sup> 431, Dagenais<sup>1</sup> 278, Dulong 121, Colpron<sup>1</sup> 36, Bergeron 206 de même que dans certains dictionnaires plus récents comme le DQA 409, (où il est marqué comme familier) et le Colpron<sup>3</sup> 98. Ce sens n'est pas relevé au FTLFQ ni même dans l'*Atlas linguistique de l'Est du Canada*. Il est cependant bien attesté dans l'enquête de Lavoie à la question « ligne (téléphonique) occupée » (Lavoie Q. 1741). En outre, *engagé* est usité au Québec, dans sa forme nominale, comme synonyme de domestique, employé, au sens de « personne qui a engagé ses services » (Dunn 71, Dionne 285, Blanchard<sup>1</sup> 138, Bélisle<sup>1</sup> 431, TLF 7 : 1111).

Évidemment, le français de référence atteste l'adjectif avec des sens différents. Il est usité en architecture (1844) au sens de « construit solidairement avec un mur ou un pilier, intégré dans la maçonnerie sur une partie de son diamètre ou de son volume », en économie (1846) « (en parlant d'un capital) qui est affecté à un endroit et ne peut en être retiré facilement » (TLF 7 : 1111, DHLF 1 : 692). Au 20<sup>e</sup> siècle, vers 1945, il est repris pour désigner, en parlant d'une personne ou d'un secteur de l'activité humaine, « qui prend position, en vertu

de ses convictions profondes, sur les problèmes sociaux, politiques ou religieux de son temps » » (TLF 7 : 1111, DHLF 1 : 692). Il a aussi un usage nominal en français de référence, soit dans le domaine militaire « personne qui a contracté un engagement volontaire dans l'armée » et dans le domaine sportif, « personne qui a pris l'engagement de participer à une compétition sportive » » (TLF 7 : 1111, DHLF 1 : 692).

### **MALLER** v.t. [3]

- ♦ Mettre à la poste, poster.

Chron.: - N'allez pas *mailer* une lettre, allez la *mettre à la poste*, ou la *porter au bureau de poste*.

[*Progrès du Saguenay*, 28 janvier 1929]

- "Pas de timbre nécessaire si mallé au Canada". - On a voulu, en tête d'un envoi postal, énoncer cet avis en *français*. L'intention est louable, mais l'intention seulement. C'est là de l'anglais pur et simple.

[*Progrès du Saguenay*, 2 février 1931]

- Du verbe anglais *to mail*, formé d'après le substantif *malle* et le suffixe *-er*.

Au Québec, le terme est relevé à partir de 1879 dans un journal de la ville de Montréal où on retrouve l'attestation suivante : « J'ai mallé cette lettre mardi soir [...] » (*Le Vrai Canard*, Montréal, 6 sept. 1879, p. 2, FTLFQ). À partir de 1880, le mot est bien attesté dans la lexicographie québécoise jusqu'à récemment. Il est aussi relevé par Lavoie alors qu'il a été entendu dans la majorité des points d'enquête (Q. 1738). Au Québec, le terme *mailer* est en concurrence avec le verbe *poster* puisque les deux verbes signifient « mettre à la poste ».

Le verbe *mailer* est inconnu en français de référence. Nous pensons que l'implantation et le maintien du verbe *mailer* sur le territoire québécois sont liés à la vivacité de l'anglicisme *malle*, de *mail* « courrier » en français référentiel. Nous nous intéresserons maintenant au

substantif *malle* en français de référence. Précédemment écrit *male* (v.1100), la forme *malle* (v.1200) est née de la forme francique *malha*, reconstituée à partir de l'ancien haut allemand *mal(a)ha* « besace, sacoche » et du moyen néerlandais *male* « sac de voyage, coffre, ventre d'un animal » (DHLF 2 : 1175). Entre le 12<sup>e</sup> siècle et le 17<sup>e</sup> siècle, le mot *malle* avait le sens de « sac » et de « petit coffre porté par les chevaux pour le transport des marchandises, d'objets personnels, etc. » (Dagenais<sup>1</sup> 498). En 1622, on a organisé la poste aux lettres en France et les voitures du service royal des dépêches étaient appelées *malle-poste* ou *malle* (Dagenais<sup>1</sup> 498). Excepté le cas particulier de la *malle des Indes*<sup>2</sup>, le mot *malle* ne semble jamais avoir signifié, en français de référence un service de poste, ni même le courrier transporté (FEW 16 : 508a-508b, Dagenais<sup>1</sup> 498).

## MOUVER v.i. [3]

♦ Déménager, changer de logement.

Chron. - "Mouver". - On emploie ce verbe, dans le Saguenay et dans Charlevoix, pour signifier *déménager*. C'est le sens anglais de *to move*. Mais le verbe *mouver*, qui est français, ne l'est cependant pas dans ce sens-là. Il vient de *mouvoir*, est actif comme lui, et s'en approche pour la signification, qui est celle de *remuer*. *Mouver - déménager* est donc une sorte d'anglicisme.

Remarquons d'ailleurs que, dans beaucoup de cas, l'anglais et le français ont la même origine latine. Si *derivare* a formé *drive* et *dériver*, *movere* a fait *mouvoir* et *move*. Celui-ci nous revient des "États" avec la forme française: *mouver*.

[*Progrès du Saguenay*, 28 mai 1928]

- "Mouver". - Autre anglicisme, populaire, celui-là. Nos gens, lorsqu'ils *déménagent*, *mouvent*, comme ils disent. C'est, à la lettre, le verbe *to move (away)*. *Mouver* est français,

<sup>2</sup> Le syntagme *malle des Indes* désigne « l'ensemble du service, chemins de fer et bateaux assurant le courrier entre l'Angleterre et les Indes », apparu en 1850 (TLF 11, 263-264).

mais pas dans ce sens, et employé rarement. *Déménager* est un excellent mot français, fort expressif, connu de tous, et populaire aussi. Qu'on l'emploie donc au lieu de *mouver*.

[*Progrès du Saguenay*, 8 avril 1937]

- "Mouver". - Canadien et français dialectal, signifiant *changer de place, de logis*. Ce terme naturel et expressif n'est pas à condamner dans la langue populaire. Il s'emploie aussi activement: *mouver une grange*, la déplacer. (Cf. *Glossaire canadien*)

[*Progrès du Saguenay*, 15 septembre 1938]

- Emprunté à l'intransitif anglais *to move*, possiblement sous l'influence de *mouvoir*.

Le verbe *mouver* est présent dans la plupart des ouvrages lexicographiques québécois dès la fin du 19<sup>e</sup> siècle. En fait, dans la documentation québécoise, ce mot est relevé pour la première fois en 1855 dans le *Dictionnaire des barbarismes et des solécismes* sous la forme : « *Mouver p. déménager* » (Dictbarb 15). Par la suite, on le voit dans la majorité des dictionnaires de l'époque jusqu'à la fin des années 1980 (Bergeron 331, Dulcan 292). Cependant, on ne le retrouve pas dans les dictionnaires plus actuels comme le DFP, le DQA ainsi que le Colpron<sup>3</sup>. Sur le plan géographique, le verbe *mouver* « *déménager* » est relevé dans les enquêtes du PPQ (Q. 98A) et de Lavoie (Q. 1825). Aussi, nous tenons à préciser que Massignon, à l'instar de Bélisle, a une tout autre explication concernant l'origine du verbe *mouver*, puisqu'elle ramène son origine directement au latin *movere* (Bélisle<sup>1</sup> 807, Massignon 750, Bélisle<sup>3</sup> 622). Elle soutient que ce verbe est un « faux anglicisme » car certains puristes le considèrent comme un emprunt à l'anglais *to move*; selon Massignon, il s'agit plutôt d'une « survivance de l'ancienne langue française » (Massignon 750).

Le verbe *mouver* est bien présent dans les répertoires de français de référence. Au sens transitif, il signifie, en agriculture, « *remuer superficiellement la terre; procéder à un léger labour* » puis, au figuré, « *troubler, émouvoir* » (TLF 11 : 1183). Employé intransitivement, il est marqué comme régional, (Centre et Canada) et il signifie « *remuer, bouger* » (TLF 11 : 1183). *Mouver*, d'abord sous la forme *mover*, vient de *movere*, attesté entre 1230 et le 16<sup>e</sup> siècle, et qui était d'abord un terme de jardinage signifiant « *remuer légèrement la terre* » (DHLF 2 : 1286). Au 19<sup>e</sup> siècle est apparu le sens figuré « *d'émouvoir, troubler* » (1853), puis la forme pronominale (1823) et enfin, la forme intransitive « *se mouvoir, se déplacer* », usage régional de l'ouest, du centre et du nord de la France (DHLF 2 : 1286). Notons enfin

que nous avons relevé, dans le FEW, une forme proche de la forme québécoise soit « *mouver* v.n. « changer de place, bouger » », forme du nord-est de la France (FEW 6 : 164b).

## OPÉRER v.t. [8]

♦ Faire fonctionner, mettre en œuvre, exploiter.

Chron.: - Il paraît que la Steel Co. va recommencer d' "opérer" ses mines. Quelle atrocité! Nos "traducteurs" écrivent cela sans sourciller. Comme il y a tant de lecteurs qui "boivent l'iniquité comme l'eau", il faut bien leur dire que "le travail va reprendre dans les mines de la dite Steel Co.", que "celle-ci, après interruption, va poursuivre l'exploration de ses mines", ou autres tours français analogues.

Pour marquer l'exploitation actuelle d'une industrie, certains disent encore qu'elle "opère", ou qu'elle est "en opération". Tout cela est d'un français douteux et sent plus ou moins l'origine servile de l'anglais *operate*. Les mots français *opérer*, *opération* ont de tout autres acceptations. Et, puisqu'il s'agit d'*exploitation*, c'est là le terme à employer. Ex.: Les mines de la Steel sont *en exploitation*. On peut dire aussi qu'une industrie *fonctionne*.

[*Progrès du Saguenay*, 27 février 1928]

- "L'usine a cessé d'opérer". - Moins mauvais qu'*opérer l'usine*, qui est atroce. Mais le mot français est *fonctionner*, nos gens diraient *marcher*, qui est cent fois meilleur qu'*opérer*: l'usine a cessé de *marcher*; l'usine ne *marche* plus. On pourrait encore employer le verbe *fermer*, au neutre, avec l'auxiliaire *avoir*: l'usine *a fermé*, mais non pas *est fermée*, qui exprime une autre nuance. Enfin, si *opérer* est anglais, on peut fort bien dire: *a cessé ses opérations*, expression parfaitement française et qui rend mieux l'idée d'une fermeture permanente d'activités qui ont complètement cessé.

[*Progrès du Saguenay*, 10 février 1938]

- "Opérer un pouvoir électrique". - Il y avait longtemps que je n'avais pas rencontré ce sot anglicisme. Il y a encore des gens parmi la gent soit-disant instruite, qui ne distinguent pas entre *opérer un malade* et *exploiter une usine*, faire marcher un moulin! L'anglicisme

empeste le français chez nous. C'est beau de parler deux langues, mais de les parler, non de les corrompre en faisant des deux un salmigondis.

[*Progrès du Saguenay*, 25 avril 1940]

■ Du verbe anglais *to operate*.

La première attestation québécoise du verbe est relevée en 1844, au sens intransitif et se lit ainsi : « Cette division navale [...] se réunira pour *opérer* en commun, s'il était besoin à une division suédo-norvégienne [sic] forte de deux frégates et d'une corvette ayant à son bord un prince suédois » (*Le Canadien*, 5 août 1844, p. 2, FTLFQ). Employé transitivement, on trouve le verbe *opérer* dans une première attestation de 1876, soit : « Un expert était chargé d'*opérer* un inventaire dans la ville [...] » (*Le Nouvelliste*, 26 décembre 1876, p. 1, FTLFQ). Dès le départ, le verbe semblait avoir plutôt le sens de « faire, effectuer », ce qui est très près du sens connu en français de référence. La première véritable attestation du verbe au sens étudié ici est relevée en 1878 et est notée comme suit : « Jusqu'à l'automne dernier, la rive sud de la Baie des Chaleurs débordait de conserveries de saumons et de homards, opérées par des Américains brillants qui avaient entrepris d'apprendre aux Canadiens tous les profits qui gisent au fond du Saint-Laurent [...] » (*La Gaspésie*, 1878, t.2, p. 131, FTLFQ). Au plan lexicologique, le verbe est apparu tardivement dans les dictionnaires québécois puisqu'il n'est attesté qu'à partir de 1934 dans un document sur la Louisiane française, le premier dictionnaire québécois l'ayant inclus dans sa nomenclature étant le dictionnaire de Bélisle en 1957 (Lane 1934, p. 323-333, ILQ; Bélisle<sup>1</sup> 855). Par la suite, les attestations sont plutôt rares (v. ILQ 9 : 3758). Enfin, il n'est pas non plus mentionné dans les enquêtes de géographie linguistique.

En latin, le verbe *operari* « travailler » et « accomplir une cérémonie religieuse » sont apparus vers 1360, du bas latin « produire, effectuer », dérivé de *opus*, *operis* « œuvre, ouvrage » (TLF 12 : 538-539; DHLF 2 : 1371). Les premières attestations du verbe en français de référence le relèvent d'abord au sens de « faire » et du passif « avoir lieu » (TLF 12 : 538-539, DHLF 2 : 1371). Vers 1492, il signifie « accomplir quelque chose, travailler » (1557) et se trouve dans les domaines de la mathématique (1557) et de la finance (1890) (TLF 12 : 538-539, DHLF 2 : 1371). En moyen français, on voit apparaître le sens de « agir, produire un effet conforme à sa nature », aujourd'hui archaïque (TLF 12 : 538-539, DHLF 2 : 1371). Depuis 1559, le verbe est employé plus particulièrement en

médecine, avec le sens de « soumettre à une intervention chirurgicale », d'où originent les emplois argotiques, apparus plus récemment, aux sens de « percer, crever [des pneus] » et « posséder charnellement » (TLF 12 : 538-539, DHLF 2 : 1371). Finalement, on note la forme pronominale *s'opérer* « avoir lieu, se produire » depuis 1770 (TLF 12 : 538-539, DHLF 2 : 1371).

### ORIGINER v.i. [6]

♦ Tirer origine, prendre naissance, débuter, commencer.

Chron. : - *Récapitulation: une faute par semaine.* - "Originer", barbarisme indéracinable: vrai chiendent.

[*Progrès du Saguenay*, 17 novembre 1927]

- "Répercuter". - [...] En voici un tout frais, et renforcé! "S'originer"! "Où *s'originent* les guerres?" dit un écrivain français pourtant bien remarquable. C'est-à-dire, d'où les guerres tirent-elles leur origine? où prennent-elles naissance? de quels éléments obscurs se forment-elles? où est leur source profonde? Autant d'analogie [sic] par lesquelles l'auteur pouvait, sans recourir à un barbarisme, exprimer sa pensée. Mais le néologisme est une tentation, et chacun y va du sien. Celui-ci n'est vraiment pas heureux. "Originer" est déjà inadmissible. Comment justifier "s'originer".

[*Progrès du Saguenay*, 9 juillet 1936]

- "Originer". - Il se trouve encore des gens qui, en écrivant, ne bondissent pas devant ce mot sauvage et qui l'admettent [...]. L'odieux barbarisme prend de l'extension sous leur plume car ce n'est plus seulement un incendie qui "origine", c'est un "mouvement", et il ne s'agit pas d'indiquer une origine, une cause, mais "originer" devient un simple synonyme de *commencer*. Le mouvement, écrit celui-ci, a *originé* à telle date.

[*Progrès du Saguenay*, 3 février 1938]

■ Dérivé du verbe anglais *to originate* avec une suffixation différente et conforme à la phonétique française, à partir du nom *origine*.

L'abbé Dégagné qualifie ce mot de barbarisme, mais il ne le classe jamais comme un anglicisme. Certainement au Québec depuis 1810 puisqu'il est déjà relevé dans le dictionnaire de Viger au sens de « provenir, tirer son origine ou son étymologie, dériver » (Viger 295). Viger précise encore que ce « mot n'est d'usage que parmi nos gens comme il faut » (Viger 295). Malgré ce que soutient Viger, ce verbe semble être très répandu parmi le peuple puisqu'il est présent dans la plupart des ouvrages lexicologiques québécois de l'époque jusqu'au dictionnaire de Colpron en 1994 (Colpron<sup>3</sup> 176). Le verbe *originer* est aussi très bien attesté au FTLFQ bien qu'il ne soit pas relevé dans les enquêtes géolinguistiques du Québec. Il ne se retrouve pas non plus dans les ouvrages lexicographiques plus récents comme le DFP et le DQA. Enfin, de tous les ouvrages québécois consultés, la plupart soutiennent l'influence directe de l'anglais (Viger 295, Gingras<sup>1</sup> 28, Gingras<sup>2</sup> 48, Dunn 131, Gingras<sup>3</sup> 38, Clapin 322, Blanchard<sup>1</sup> 204, GPFC 483, Dagenais<sup>1</sup> 457, Colpron<sup>1</sup> 139, Darbelnet 150, Colpron<sup>2</sup> 168, Colpron<sup>3</sup> 176); quelques autres, comme Dégagné, se contentent de dénoncer son emploi en le considérant comme *barbarisme*, sans se prononcer sur son étymologie (Bélisle<sup>1</sup> 665, Bergeron 344). Nous pensons que son emploi en français de référence sous la forme pronominale et transitive – plus rare – n'est peut-être pas étranger à la présence du verbe au Québec, mais l'influence anglaise nous semble plus importante.

En français de référence, le verbe *originer* est attesté depuis le moyen français sous les formes de *originer* à « créer pour » et *originé de* « qui tire son origine de » (fin du XVe siècle) (FEW 7 : 416a). Le terme a été retrouvé aussi en nouveau français *originer de*, avec le sens de « provenir de », depuis 1791 (FEW 7 : 416a). Aujourd'hui, le verbe *originer* est employé sous la forme pronominale réfléchie *s'originer* « faire remonter son origine » (TLF 12 : 642), forme qui n'a pas été relevée dans les dictionnaires québécois. Le GR indique encore qu'il peut aussi être employé pronominalement, à partir de 1968, pour « avoir son origine », mais seulement dans le domaine de la didactique (GRLF 6 : 990). En outre, soulignons encore qu'il est possible de rencontrer des emplois transitifs du verbe au sens de « donner pour origine à », mais le GR place cet emploi dans la partie *Remarque*, ce qui nous oblige à nous questionner sur la fréquence de cet emploi transitif en français général (GRLF 6 : 990). Enfin, aucun des dictionnaires du français de référence consultés ne mentionnent qu'il existe un emploi intransitif du verbe alors qu'au Québec, cet emploi est très bien attesté.

**RECORD** n.m. [3]

- ◆ Disque de musique, microsillon.

Chron.: "Record". - Mot anglais francisé et maintenant reçu pour désigner le dernier point atteint et reconnu officiellement dans les exploits sportifs. Il est même en train de passer, au figuré, dans le langage courant. Mais son emploi est vicieux dans le sens de *disque* de phonographe.

[*Progrès du Saguenay*, 7 janvier 1929]

*Récapitulation*: un mot anglais à éviter: *record*, au lieu de *disque* (de graphophone), qu'il faut dire.

[*Progrès du Saguenay*, 24 août 1933]

- Emprunté de l'anglais *record* « enregistrement, document écrit (pour conserver un témoignage) » (v. 1300), de l'ancien français *recont*, *record* (TLF 14 : 538, DHLF 2 : 1733). Déverbal de *recorder*.

Au Québec, le mot est attesté depuis 1818 dans un ouvrage anonyme de Montréal : « À la face de la Déclaration la demande était fondée sur un RECORD qui lui-même à sa face faisait loi » (Anonyme, *Un solitaire*, no.2, L'Aurore, Montréal, 21 novembre 1818, p. 2, FTLFQ). Cependant, le sens de cette attestation est quelque peu difficile à cerner et nous pensons qu'il ne s'agit pas du sens de « microsillon » étudié dans cet article. D'autres attestations, plus tardives, viennent montrer son usage, comme par exemple : « Deux des prisonniers sont descendus de St-Ephrem à St-François dans leur propre voiture, et l'autre, c'est à dire André Marois, est descendu avec un de mes records » (ANQ, cause no.88, 1874, p. 2, FTLFQ) et « Un grand choix de (cylindres) records de musique de toutes sortes, chansons, etc. Cylindres blancs » (*L'événement Québec*, 4 octobre 1897, p. 1, FTLFQ). Nos recherches au fichier du TLFQ nous ont permis de remarquer que ce mot est très peu attesté dans ce sens avant 1920, à l'écrit du moins. Néanmoins, après 1920, les attestations sont nombreuses, comme d'ailleurs dans la lexicographie québécoise où il est abondamment relevé (ILQ 11 : 4512-4513). Aujourd'hui, l'anglicisme *record*, au sens de « disque », n'est

pratiquement plus attesté<sup>3</sup> dans les dictionnaires québécois depuis les années 1980 (Bergeron, DFP, DQA, Colpron<sup>3</sup>). Son emploi est d'ailleurs marqué comme vieilli par l'auteur du DQA (DQA 995). Au plan géographique, il est abondamment relevé au Saguenay—Lac-Saint-Jean et à Charlevoix par Lavoie (Q. 3064 « Disque ») alors que le PPQ ne l'atteste qu'une seule fois en vocabulaire de contexte (Q. 2310).

Le français de référence a une toute autre utilisation du mot. Dagenais soutient que ce mot avait, en ancien français, du 12<sup>e</sup> au 16<sup>e</sup> siècle, les sens de « souvenir », « récit », « enquête, rappel en justice » et « témoin » (Dagenais<sup>1</sup> 536). Aux 16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> siècles, il était plutôt utilisé pour désigner une « personne qui accompagne un huissier comme témoin à la signification d'un exploit » (Dagenais<sup>1</sup> 536). Par la suite, ce vocable n'a plus été usité à cette époque (Dagenais<sup>1</sup> 536). Le substantif est réapparu une seconde fois en 1882 (Dagenais<sup>1</sup> 536, BW<sup>5</sup> 539), mais cette fois avec une origine anglaise. Il avait alors le sens de « succès sportif constaté et enregistré officiellement surpassant tout ce qui a été fait dans le même genre » (Dagenais<sup>1</sup> 536). Par extension, le mot s'est employé pour désigner « tout ce qui dépasse ce qui a été fait précédemment » (Dagenais<sup>1</sup> 536). Il est à noter que cet anglicisme existe toujours en français de référence dans les sens mentionnés ici (PR 1628-1629, DQA 995). Ainsi, il signifie toujours (1882) « performance sportive officiellement enregistrée et encore jamais égalée dans la même catégorie et la même spécialité » et, par extension (1894), « résultat supérieur à tout ce que l'on connaissait jusqu'alors, dans un domaine ou une situation comparable » (TLF 14 : 538). Il peut signifier encore (1884) : « Qui dépasse tout ce qui a été fait jusqu'alors, tout ce qu'on connaît en la matière » (TLF 14 : 538).

## RENCONTRER v.t. [3]

- ◆ Payer, acquitter, solder ses obligations, ses dépenses.

---

<sup>3</sup> Il est toujours possible de le retrouver attesté dans le Colpron<sup>2</sup> (61-78) sans marque d'usage, ainsi que dans le *Dictionnaire des canadianismes* de Dulong (219) avec la marque à proscrire.

Chron.: - "Rencontrer une échéance". - Je voudrais bien savoir si cela se rencontre, une échéance, ou bien si cela *s'acquitte, se paie, se solde*. - Vous avez *rencontré* une échéance, vous? À quel endroit, s'il vous plaît? s'écrierait Arthur Buies dont la verve s'amusait jadis à propos de *donner sa résignation*. À qui diable, disait-il, voulez-vous donner ça, votre résignation? Moi, je garde la mienne, j'en ai besoin, etc.

[*Progrès du Saguenay*, 29 décembre 1932]

- "Rencontrer ses obligations". - Voilà une expression qui me paraît bien suspecte. Quelle étrange *rencontre*! Vos obligations viennent-elles au-devant de vous? Ou les découvrez-vous, comme par hasard? Je ne *rencontre* rien en ce sens dans les dictionnaires. Anglicisme? barbarisme? Mauvais français, en tout cas. Il s'agit de *remplir ses obligations*, de *s'en acquitter*, ou de *les acquitter*, suivant leur nature.

[*Progrès du Saguenay*, 19 avril 1934]

■ Traduction de l'anglais *to meet*.

C'est en 1872 que l'on trouve le verbe *rencontrer* pour la première fois au Québec avec ce sens. On peut lire alors : « « GRAINE DE TRÈFLE ». - Le marché est mal approvisionné, mais les stocks suffisent à rencontrer la demande » (*Le Canadien*, 29 avril 1872, p. 2, FTLFQ). Il a ainsi le sens de « « faire face à, répondre à la demande » ». En 1872, on note aussi le sens de « « payer, acquitter une dette » » car nous avons relevé l'attestation suivante : « Je connais que le Défendeur est un pauvre homme parce que j'ai eu des affaires avec lui, ça [sic] l'a fatigué pour les rencontrer, [...] » (ANQ, 12 sept. 1872, p. 15, FTLFQ). À partir de 1880, le mot est bien représenté dans la littérature linguistique québécoise jusqu'à récemment (v. ILQ 11 : 4552). Enfin, il existe aussi d'autres champs sémantiques du verbe en français québécois, notamment : « « répondre à (une objection, un argument, une accusation) », « « recevoir, obtenir l'approbation » », « « aller au-devant de, répondre à, se plier à (des vœux, des désirs, des exigences) » », « « justifier (les prévisions) » » et « « épouser » » (GPFC 580). Ces différents sens ne feront pas l'objet d'une étude ici, mais le GPFC leur attribue, pour la plupart, une origine anglaise, à l'exception des sens « « justifier les prévisions » » et « « épouser » », dont l'étymologie n'est pas mentionnée (GPFC 580).

Le verbe *rencontrer*, en français de référence, est dérivé à l'aide du préfixe *re-*, de l'ancien et moyen français *encontrer* « trouver sur son chemin », lui-même dérivé de *encontre*, vers

1175 (TLF 14 : 791-794; DHLF 2 : 1764-1765). Le verbe signifie d'abord « affronter en combat », ce qui a donné de nos jours (20<sup>e</sup> siècle) « affronter en compétition » (DHLF 2 : 1764-1765). Vers 1225 apparaît le sens de « se trouver en présence de quelqu'un », avec la notion de hasard; il s'emploie aussi pour désigner « avoir une entrevue avec quelqu'un » vers 1611 (DHLF 2 : 1764-1765). Existent aussi les sens de « se trouver en présence de circonstances ou de sentiments » (1580), « heurter sur son chemin » (1690) et, dans le domaine maritime, « mettre la barre du gouvernail au bord opposé à celui qu'elle occupait antérieurement » (1702) (DHLF 2 : 1764-1765). Dans sa forme abstraite, on remarque les significations « s'apercevoir fortuitement que » (1610) et « trouver en parlant, en écrivant » (1696), sens qui sont disparus après l'époque classique (DHLF 2 : 1764-1765). Toujours dans cette période, au sens intransitif, on peut relever : « faire une heureuse trouvaille, un bon mot » (1538) et « tomber juste ou mal » (1538) (DHLF 2 : 1764-1765). À la chasse, on utilise *rencontrer* depuis 1740 lorsqu'un chien relève l'émanation proche ou lointaine d'un animal et le manifeste (DHLF 2 : 1764-1765). Enfin, l'emploi pronominal est relevé depuis 1559 au sens de « se trouver en présence » (DHLF 2 : 1764-1765).

## SAFE n.m. [2]

- ♦ Coffre-fort, coffre métallique à serrure spéciale à l'intérieur duquel on place de l'argent, des objets précieux, afin de les protéger contre le feu, le vol, etc.

Chron.: - "Saibor" (**sideboard**). - Mot anglais corrompu que nos gens ont toujours à la bouche. Il serait pourtant si aisément de dire: *buffet*. *Saibor* voisine avec *signe* (sink, évier). C'est comme *safe*, qui n'est pas estropié, au moins, lui, mais que l'on a quand même la manie de dire au lieu de coffre-fort.

[*Progrès du Saguenay*, 2 juillet 1929]

- Du nom anglais *safe* « a receptacle for the safe storage of articles » (1440), puis « a strong fireproof lockable container for money or other valuables » (1838) (Oxford IX : 26).

Au Québec, le terme apparaît pour la première fois vers 1853 où il est relevé dans un document judiciaire conservé aux archives nationales de Québec et qui se lit : « Poser 2

portes de "safe" de deux pieds de largeur et six pieds de hauteur avec doubles portes [ ] le tout de la qualité la plus forte et la plus durable, et avec serrures à pitons entrant dans le cadre sur trois pans [...] » (ANQ, 11 avril 1853, p. 9, FTLFQ). Le genre féminin du nom semble aussi avoir déjà existé puisqu'il a été relevé à partir de 1858 : « Dans l'office, la "safe" aura des tablettes de placée au goût du propriétaire » (ANQ, 30 mars 1858, p. 6, FTLFQ). Bien que le genre féminin du nom soit relevé au fichier, il semble plutôt consister en une extension de sens « chambre forte » du sens premier (DHFQ 443). Le vocable, au sens propre, est bien attesté, à partir de 1880, dans la plupart des dictionnaires québécois de même que dans les ouvrages portant sur la langue québécoise. Sur le plan géographique, il est présent dans une seule question du PPQ (Q. 118), mais il est placé sous la question « Petit compartiment dans un coffre, une valise ». Sous la désignation « coffre-fort », on le trouve attesté à plusieurs reprises dans l'enquête de Lavoie (Q. 1777).

*Safe* comme adjectif signifiant « sûr, prudent; sauf » est apparu plus tardivement en français québécois puisque sa première attestation remonte à 1902 : « La fréquentation des auberges rend un policeman passible de destitution, s'il passe par la porte de devant; mais s'il entre par la porte de côté [...] il est *safe* » (*Les Débats*, 4 mai 1902, p. 2, FTLFQ). Terminons cette partie en précisant que le nom *safe* semble avoir pris une certaine extension de sens puisque, en 1918, selon certaines fiches du FTLFQ tirées de *Nézyme*, il désigne « le dollar », « l'argent » et même « le porte-monnaie » : « Y [les vieux garçons] mangent au restaurant, et puis souvent, y ont pas un bon gros "safe" dans leur poche » (*Nézyme*, 7 sept. 1918, p. 9, FTLFQ) et « [...] Moé, j'étais mal à mon aise, j'avais pas une coppe dans ma poche, par rapport que c'est ma moitié qui tient le "safe" » (*Nézyme*, 28 sept. 1918, p. 9, FTLFQ). Cependant, cet emploi semble être limité à ce seul document. Enfin, depuis 1940, *safe* désigne un « préservatif masculin, condom »; cet emploi est aussi relevé seulement dans quelques ouvrages récents (Colpron<sup>2</sup> 147, DHFQ 443).

En français de référence, le mot *safe* est certainement inconnu puisqu'il ne fait pas partie de la nomenclature des principaux ouvrages de référence (Littré, GLLF, TLF, GRLF, DHLF).

**SETTLER** v.t. [2]

- ◆ Régler, organiser, arranger, préparer une affaire, une chose, etc.

Chron.: - "Settler". - Un autre, qu'on met à toutes les sauces: settler une affaire, une entreprise, un marché, un voyage, etc., en un mot, tout ce qui peut se régler, s'organiser, s'arranger, se préparer. Ce n'est pas que les vocables français nous manquent, mais, d'un mot anglais qui se dit bien, badaude, nous aimons à en avoir plein la bouche.

[*Progrès du Saguenay*, 28 janvier 1929]

- "Tester" (vérifier), "settler" (régler), "checker" (contrôler, arrêter). - Voilà bien, par exemple, des anglicismes à faire disparaître.

[*Progrès du Saguenay*, 12 avril 1934]

- De l'anglais *to settle* « to render or become stable or permanent; to fix or become fixed in a certain condition », « to ensure the stability or permanence of (a condition, of things, a quality, power, etc.), « to fix (what is uncertain), to decide (a question) » (Shorter Oxford 1855-1856).

Le verbe *settler* est usité depuis longtemps par le peuple québécois. Il est relevé pour la première fois dans un document de 1879 où l'on trouve : « Il ne s'attendait pas à voir settler cette affaire aussi facilement [...] » (*Le Vrai Canard*, Montréal, 30 août 1879, p.2, FTLFQ). À partir de cette date, le terme est bien attesté dans les ouvrages linguistiques québécois. Les enquêtes linguistiques relèvent le terme, mais les attestations sont moins nombreuses. Dans le PPQ, on le trouve bien attesté à la question « Faire le réglage de la charrue à mancherons » (Q. 726), alors qu'il est entendu une seule fois dans l'enquête de Lavoie sous la question « Équilibrer une voiture » (Q. 949).

Le verbe est absent dans les dictionnaires du français de référence (GRLF, DHLF). Il est noté uniquement comme substantif dans le TLF, avec une prononciation quelque peu différente, qui le définit ainsi : « Immigrant qui s'établit dans un territoire nouvellement découvert ou dans une colonie, en partie, celui qui prend possession d'une terre jusque-là inculte » (TLF 15 : 425). Les auteurs du TLF précisent encore que ce terme « a été spécifiquement appliqué aux premiers immigrants en Nouvelle-Angleterre et dans les

colonies anglaises d'Afrique du sud et de l'Australie » (TLF 15 : 425). L'origine de ce sens est différente de l'origine du sens québécois du verbe *settler*, puisque le mot français vient de l'anglais *settler* « celui qui s'installe dans un nouveau pays, colon » (TLF 15 : 425). Enfin, précisons que ce sens est aussi connu en français québécois (v. FTLFQ), mais qu'il n'est pas relevé dans les ouvrages de référence.

**TABAISONISTE** n.m. [1]

- ♦ Marchand de tabac et d'articles pour fumeurs.

Chron.: - "Tabaconiste". - Ce mot est exclusivement canadien et d'une formation tout à fait fantaisiste et sans analogue. Sera-t-il dans notre glossaire? Je serais curieux de savoir ce que pense de son origine M. Geoffrion.

[*Progrès du Saguenay*, 29 août 1927]

- Calque de l'anglais *tobacconist*, de *tobacco*, avec une variation phonétique en français québécois, probablement sous l'influence de *tabac*.

Au Québec, le mot est attesté pour la première fois en 1795 dans un rapport de l'archiviste de la province de Québec où on peut lire : « Jonathan Eckart, tabaconiste [...] » (*Visite générale de Québec*, 1795, p. 69, FTLFQ). Dès lors, le terme semble être relevé avec le sens présenté ci-dessus. Aussi, il est noté à partir du dictionnaire de Viger et est présent jusqu'aux années 1980 (Bergeron 477). Cependant, selon les données du FTLFQ, il est possible de dégager certaines tendances concernant l'emploi de ce mot. D'abord, il semble être bien attesté à partir de 1880, mais c'est surtout entre 1900 et 1930 que l'on retrouve le plus grand nombre d'attestations écrites (FTLFQ). Depuis 1940, les attestations apparaissent moins fréquentes et, aujourd'hui, le mot n'est plus relevé dans les dictionnaires québécois contemporains, ce qui nous laisse supposer que *tabaconiste* ne fait plus partie de l'usage québécois (FTLFQ, DFP, DQA, Colpron<sup>3</sup>). On ne trouve pas non plus ce terme dans le PPQ alors qu'on le voit attesté une seule fois dans la région de Charlevoix, selon l'enquête de Lavoie, sous la forme *tobacconist* (Q. 3150). Enfin, il est intéressant de noter

que Dagenais semble croire que le tabaconiste était le marchand de tabac qui travaillait à l'intérieur de la tabagie puisqu'il présente cet exemple: « je suis allé à la [tabagie] du coin et le [tabaconiste] m'a conseillé de faire l'essai de ces nouvelles cigarettes » (Dagenais<sup>1</sup> 589). Cependant, comme Dagenais est le seul lexicographe à établir clairement ce lien, il nous faut être prudente avant de soutenir cette hypothèse.

Le mot *tabaconiste* n'a pas été relevé dans les dictionnaires du français de référence, ce qui nous permet de croire qu'il est spécifique au Québec. Cependant, il nous semble évident que le mot *tabac* a favorisé l'implantation de l'anglicisme *tobacconist* au Québec. En effet, le nom *tabac* a donné naissance à un bon nombre de dérivés en français de référence comme *tabatière*, *tabatier* « marchand de tabac », *tabacomane*, *tabacologie* (FEW 20 : 78b). Ce nom était donc bien ancré dans l'usage et il était même producteur de dérivation (FEW 20 : 78-80). Il ne fait alors aucun doute qu'il a influencé le changement phonétique de *tobacconist* à *tabaconiste* au Québec, et a peut-être même favorisé l'implantation de l'anglicisme *tabaconiste*.

## **TROUBLE** n.m. [2]

◆ Difficulté, ennui, souci, tracas, peine.

Chron.: - "Trouble". - Mot qui a beaucoup d'acceptions en anglais et qui s'y dit beaucoup. En français, nous avons aussi le mot *trouble*, mais il n'a pas tous les sens anglais. C'est ainsi que nous l'employons à tort, dans notre pays du moins, pour signifier l'*ennui*, le *souci*, les *tracas*: *avoir bien du trouble*: c'est là un anglicisme. *Trouble*, en français, signifie surtout *désordre*, au sens physique ou moral: les *troubles politiques* ou *sociaux*, les *troubles* de 1837-1838, les *troubles du cœur*.

[*Progrès du Saguenay*, 28 juillet 1930]

- Un correspondant distingué m'écrit: Voulez-vous signaler dans vos notes quelques fautes horribles que tout le monde, ou à peu près, chez nous, commet, y compris les gens de la classe dite instruite:

[...]

Je vous remercie pour votre *trouble* (obligance).

Il y en aurait quelques milliers d'autres du genre, mais celles que je viens d'énumérer nous écorchent si souvent les oreilles qu'il y aurait peut-être du bon à les signaler à la population qui est encore susceptible d'apprendre.

Vous avez sans doute traversé l'Océan et vous avez voyagé en France. Avec quelle attention nous devons, là-bas, surveiller toutes nos paroles, pour ne pas être l'objet de moqueries de la part de simples employés de l'Administration ou de commis de magasin.

Ceux qui prétendent, comme le disent parfois certains flatteurs français que nous hébergeons, que nous parlons le français mieux que les Français eux-mêmes sont des farceurs ou des flagorneurs de la plus belle eau. [...]".

[*Progrès du Saguenay*, 1<sup>er</sup> décembre 1932]

- Tiré du substantif anglais *trouble* « a thing or person that gives trouble; an occasion or cause of affliction or distress » (Oxford 11 : 404).

Ce nom est certainement présent au Québec depuis la fin du 19<sup>e</sup> siècle puisqu'il est déjà relevé dans le dictionnaire de Tardivel en 1880 sous la forme : « *Ne vous donnez pas ce trouble* pour : « ne vous donnez pas cette peine »; « je vous remercierais » ou *je vous troublerais pour le beurre* » (Tardivel 27). Tardivel classe ce mot parmi les « *incorrections de langage* qu'on entend surtout dans les conversations à table ou au salon » (Tardivel 27). Par la suite, ce nom nous apparaît avoir connu une popularité certaine au Québec puisqu'il a été relevé par la plupart des lexicographes québécois de 1880 à nos jours (Dulcan 443, DQA 1209, Colpron<sup>3</sup> 273), excepté dans les enquêtes géolinguistiques où le sens qui retient notre attention dans cette entrée est absent. De plus, le nom *trouble* est présent dans plusieurs locutions d'origine anglaise<sup>4</sup> usitées au Québec, ce qui prouve encore la vivacité de son usage : *avoir du trouble* « avoir des ennuis, des difficultés », *être, se mettre, se fourrer dans le trouble* « être, se mettre dans une situation embarrassante d'où il semble impossible de sortir », *faire du trouble* « créer des problèmes » et finalement *se donner du trouble* « se donner du mal » (Shorter Oxford 3405, DQA 1209). Cependant, ces locutions sont considérées comme familières et leur emploi est critiqué.

---

<sup>4</sup> On retrouve l'équivalent anglais de ces locutions sous différentes formes : *ask or look for trouble, be no trouble, get into trouble, in trouble*, etc. (Shorter Oxford 3405).

Avant d'être emprunté par la langue anglaise, ce mot existait déjà en français de référence sur le territoire de France. Apparu en 1283 dans sa forme nominale, *trouble* est dérivé du verbe *troubler*, du latin populaire *turbulare* (latin classique *turbare*), dérivé de *turbulus* (TLF 16 : 690-691, DHLF 2 : 2178). D'un point de vue historique, le mot est apparu en 1283, comme terme de loi, pour désigner « l'empêchement apporté à la jouissance d'une chose » (DHLF 2 : 2178). Par la suite, le mot désigne « la confusion, l'état de désordre dans un groupe social » et devient archaïque, au singulier, vers 1390, mais reste courant au pluriel (1468) (DHLF 2 : 2178). Vers 1360, il prend le sens de « état de division entre des personnes » (DHLF 2 : 2178). C'est au 16<sup>e</sup> siècle que *trouble* commence à signifier, sur un plan abstrait, « la perte de la lucidité d'esprit » (1559) de même que « un état affectif pénible » (1559) (DHLF 2 : 2178). Arrivé plus tardivement (1876), le sens physique concret « état d'un milieu dont la transparence ou la pureté est altérée » est employé rarement (DHLF 2 : 2178). En outre, on a vu apparaître, vers 1842, le sens de « modification physiologique de l'organisme », spécifique au domaine médical et, vers la fin du 19<sup>e</sup> siècle, la signification « modification pathologique de l'organisme ou du comportement » (DHLF 2 : 2178). Nous croyons que la vitalité du mot en français de référence n'est pas sans avoir eu une certaine influence sur l'implantation du sens anglais sur le territoire québécois.

## 4.2 Les archaïsmes-dialectalismes

### AMENER (s') v.p. [3]

- ♦ S'avancer comme à regret ou avec une solennité comique; venir, arriver.

Chron.: - "S'amener". Néologisme tolérable lorsque le sujet et le ton sont familiers, ou plaisants; absolument pas, autrement. Il sert à décrire quelqu'un qui s'avance comme à regret, ou avec une solennité comique.

[*Progrès du Saguenay*, 26 décembre 1927]

- "S'amener". - On me demande ce qu'il faut penser de ce néologisme. Je répéterai ce que j'en ai déjà dit: tolérable lorsque le sujet et le ton sont très familiers: absolument pas, autrement. S'amener signifiait à l'origine, arriver avec une solennité un peu comique. On est venu à le faire synonyme *d'arriver* simplement. C'est là le faux.

[*Progrès du Saguenay*, 6 octobre 1930]

■ Apparu dès la 2<sup>e</sup> moitié du X<sup>e</sup> siècle sous la forme *amenar* « faire venir en un endroit (l'objet est animé), dérivé de *mener* (v. 980), du latin *minare*, forme active substituée à la forme classique *minari* (TLF 2 : 737-738-739, GRLF 1 : 307-308, DHLF 2 : 1222). Les ouvrages du français de référence attestent bien le verbe *s'amener* au sens usité en français québécois. Par exemple, il est relevé par Wartburg qui le trouve en ancien franco-provençal dès 1422 sous la forme *amenar* « venir, arriver » (FEW 6 : 107). Il soutient que cette forme est devenue la forme pronominale *s'amener* en moyen français (1547) et qu'elle est conservée jusqu'en français moderne où elle est déjà marquée comme *populaire* (1879) (FEW 6 : 107). Il dit encore que les variantes suivantes ont existé dans certains dialectes : *s'amener* (Paris), *s'aminer* (Belgique), *s'amener* (oil, Nord-Ouest), *s'amoinner* (oil, Nord-Ouest), *s'amouner* (oil, Nord-Est), *s'amendâ* et *s'amener* (franco-provençal), *amiá-s* (oc) de même que la locution *amène ta viande* « viens ici » (Paris) (FEW 6 : 107). Par la suite, on le retrouve dans certains ouvrages de référence où il est toujours marqué comme *populaire* et *familier* (TLF 2 : 737-738-739 GRLF 1 : 307-308).

Ce verbe est attesté au Québec depuis 1911 dans le journal *La Presse* où on écrit : « ... je reçois la visite du duc de Canoqué qui s'amène tout essoufflé et la binette longue comme une chanson de Malo » (*La Presse*, 18 nov. 1911, p. 4, FTLFQ). Par conséquent, le verbe est attesté assez tardivement ici et son nombre d'attestations est plutôt restreint dans la lexicographie québécoise (ILQ 1 : 201, FTLFQ). Les atlas linguistiques ne présentent pas cette réalité au sens qui retient notre attention. Il est à noter que le verbe est indiqué sans marque d'usage dans les dictionnaires plus anciens (GPFC 35, Béïsle<sup>1</sup> 37, Dulong 8, Béïsle<sup>3</sup> 31, Bergeron 32), alors qu'il est marqué comme *populaire* ou *familier* dans les dictionnaires québécois plus récents (DFP 58, DQA 36). Enfin, le verbe a d'autres sens transitifs et intransitifs usités en français québécois et dont l'usage est commun avec le français de référence.

### **ASSEZ** adv. [2]

- ◆ Tant, tellement, beaucoup, très, en grande quantité.

Chron. : - « **Assez** ». - Nous, employons, chez nous, cet adverbe dans le sens de *Tellement, si, beaucoup, en grande quantité, extrêmement*. Mais il faut y mettre le ton, un ton caractéristique, que tous connaissent bien, et qui consiste à accentuer très fortement la dernière syllabe. Ex. : je suis *assez* fatigué (que je n'en puis plus). Il fait *assez* froid (qu'on ne peut mettre le nez dehors). Il y avait *assez* de monde, bon ! - C'est encore du vieux français.

[Progrès du Saguenay, 2 février 1933]

Assez - Nous employons, chez nous, cet adverbe dans le sens de tant, tellement, beaucoup, très. Il y avait assez de monde dans la salle qu'on étouffait. Et pour

marquer son enthousiasme, on double et l'on triple l's dans la prononciation : c'était assez beau !

[Progrès du Saguenay, 7 mai 1937]

- Du latin vulgaire *adsatis*, renforcement du latin classique *satis* « assez, d'une manière suffisante ». L'ajout de la préposition *ad* a formé *ad satis*, devenu par la suite *adsates* puis *asets* > *ases* (TLF 3 : 691, GRLF 1 : 609, DHLF 1 : 129). Le sens du mot *assez* signifiant « beaucoup, très », toujours utilisé en français québécois, a été usité jusque dans le français classique (17<sup>e</sup> siècle), mais il est aujourd'hui absent ou marqué comme *vieilli* dans les dictionnaires actuels du français de référence (GLLF 1 : 276, TLF 3 : 690-691, GRLF 1 : 610, DHLF 1 : 129). Cependant, plusieurs dictionnaires attestent de son existence en latin et en français classique au sens de « beaucoup » (Furetière, Littré 639, Godefroy 1 : 443-444, Huguet 1 : 352, GLLF 1 : 276, TLF 3 : 691, GRLF 1 : 610, DHLF 1 : 129, Acad 295). Ainsi, ce sens est suffisamment attesté dans les dictionnaires du français de référence pour soutenir qu'il a bien existé en latin, en ancien français de même qu'en français classique. Malgré tout, l'emploi du mot a évolué de « beaucoup » (11<sup>e</sup> s. - 16<sup>e</sup> s.), jusqu'à signifier « suffisamment, autant qu'il faut » (12<sup>e</sup> s.) (TLF 3 : 691, DHLF 1 : 129). Enfin, terminons en précisant que cet adverbe au sens de « beaucoup » est absent du FEW.

En outre, il faut dire que le peuple québécois a conservé un sens particulier à cet adverbe. Il signifie « en suffisance », comme en français de référence, mais il a aussi le sens de « beaucoup, en grande quantité », c'est-à-dire qu'il marque ici un renforcement. Cependant, même si ses origines sont dialectales, le mot est apparu tardivement dans les documents écrits. En effet, ce sens est noté pour la première fois en 1894 dans l'ouvrage de Clapin qui donne la citation suivante : « adv. Tellement : - J'ai eu *assez* peur, que j'en ai été malade » (Clapin 24). Par la suite, ce sens de l'adverbe est peu relevé par les lexicographes québécois. Certains parlent très clairement de son existence (Clapin 24, Rinfret 18, Dionne 39, GPFC 67, Bergeron 50, DQA 67), alors que d'autres l'ignorent totalement. Aussi, le FTLFQ relève peu d'attestations de ce sens avant 1960, alors qu'il est complètement absent des enquêtes géolinguistiques de Dulong et Lavoie. Nous savons que le sens québécois diffère peu du français de référence alors peut-être qu'il représentait un moindre intérêt pour les lexicographes d'ici. Il n'a cependant pas échappé à l'abbé Dégagné, qui en traite à deux reprises dans ses chroniques.

## AVEINDRE v.t. [2]

- ♦ Retirer un objet de l'endroit où on l'a très bien rangé, difficile à trouver; tirer un objet d'un endroit difficile à atteindre.

Chron.: "Aveindre". - Se conjugue comme *croindre*, mais n'est guère employé qu'à l'infinitif. Signifie *retirer un objet* de l'endroit où on l'a serré, et si bien serré, que ce n'est pas un chacun qui peut le trouver: *aveindre un outil*; ou encore, *tirer un objet* d'un endroit difficile à atteindre. Ce verbe est vieilli; pas tant néanmoins que je n'aie pu l'entendre souvent de la bouche d'une mienne tante. Pour les savants: *aveindre* viendrait du latin [illisible] par une série de transformations qui n'offrent qu'un intérêt purement lexicologique (Cf. Darmesteter).

[*Progrès du Saguenay*, 2 décembre 1929]

- "Aveindre". - Ce verbe archaïque est pourtant bien joli et expressif. Nos grand'mères le disaient encore. Elles lui donnaient le sens de *retirer laborieusement un objet*, par exemple, un morceau de linge, bien serré quelque part, dans un tiroir de commode ou au fond d'un coffre. Il se conjugue comme *atteindre*, mais je ne l'ai guère entendu qu'à l'infinitif.

[*Progrès du Saguenay*, 10 janvier 1935]

- Réfection de l'ancien français *avoindre* (13<sup>e</sup> s.). Probablement tiré du latin vulgaire *advenire*<sup>1</sup>, latin classique *advenire* (GLLF 1 : 341, TLF 3 : 1070-1071, GRLF 1 : 759, DHLF 1 : 150). Le TLF soutient l'hypothèse selon laquelle le verbe *atteindre* ait pu influencer *aveindre*, étant donné la parenté entre les conjugaisons de *venir* et de *atteindre* (TLF 3 : 1070). Il signifie, en français de référence, « tirer un objet de la place où il est rangé; atteindre quelque chose avec effort » (TLF 3 : 1070). En fait, à la fin du 12<sup>e</sup> siècle, il avait la forme *avoindre* « atteindre, parvenir à » et en 1391, il est devenu *advaindre* « tirer un objet hors du lieu où on l'avait placé » (TLF 3 : 1070). Dès 1694, le terme est noté comme *familier* dans le dictionnaire de l'Académie, puis il porte les marques d'usage *régional*, *vieilli* et *dialectal* dans plusieurs autres ouvrages du français de référence (Littré 1 : 771, Hatzfeld 1 : 172, GLLF 1 : 341, TLF 3 : 1070, GRLF 1 : 759, DHLF 1 : 150). Il n'en demeure pas moins qu'il a été usité dans les dialectes puisque Wartburg en relève

<sup>1</sup> Dans le *Dictionnaire historique de la langue française* on dit qu'il origine du latin vulgaire *advenire*, latin classique *advenire* (DHLF 1 : 150).

plusieurs formes apparentées au français québécois : picard (oïl, Nord) *avoindre* « tirer qqch d'un lieu élevé ou profond », picard (oïl, Nord) *aveindre* « tirer une chose du lieu où elle est placée », picard (oïl, Nord) *avinne* « prendre qqch qui se trouve haut placé », normand (oil, Nord-Ouest) *aveindre* « atteindre, prendre un objet à la place qu'il occupe », champenois (oïl, Nord-Est) *aveinde* « attraper, retirer d'un endroit élevé ou profond », etc. (FEW 1 : 40b-41a). Dans quelques dictionnaires du français de référence, on parle d'un sens spécifiquement canadien, qui est : « rejoindre ou attendre quelqu'un » (TLF 3 : 1070, GRLF 1 : 759, Acad 1 : 358). Cependant, ce sens n'a pas été relevé dans la lexicographie québécoise où l'on ne considère que le sens de « atteindre ». Les ouvrages plus récents ne répertorient pas ce terme dans leur nomenclature (PR, Lexis, PL, DFP, DQA), à l'exception du dernier dictionnaire de l'Académie française qui le marque comme *très vieilli* (Acad 1 : 358).

Bien que l'abbé Dégagné le considère comme un terme vieilli, le verbe *aveindre* semble avoir été en usage au Québec pendant plusieurs années car il est assez présent dans les ouvrages québécois. En fait, la première attestation qu'il est possible de retrouver date de 1855 : « Aveindre p. tirer une chose d'où elle était serrée » (Dictbarb 3). Nous croyons malgré tout que ce verbe a dû être usité ici dès les débuts de la colonialisation. Il apparaît avoir quelques acceptations différentes. D'abord, il peut signifier « provenir de ... », mais ce sens ne semble pas être très attesté car les dictionnaires québécois ne le relèvent pas; on n'en trouve que quelques attestations au FTLFQ et dans la littérature d'Antonine Maillet. Le second sens, plus populaire, correspond à peu près à la définition de Narcisse Dégagné : « retirer un objet de l'endroit où il est rangé avec effort »; ce sens est présent chez certains lexicographes et est aussi bien attesté au FTLFQ (Dictbarb 3, Dunn 13, Clapin 30, Rinfret 21, Dionne 45, GPFC 78-79, Mass 612, Mass 732, Bergeron 56). Cependant, déjà à cette époque, quelques lettrés le considèrent comme *archaïque* (Dunn 13, Rinfret 21, Mass 732). Il existe aussi d'autres sens mentionnés dans quelques ouvrages, mais ceux-ci ne semblent pas avoir eu une grande vitalité chez nous. Il s'agit du sens de « rejoindre quelqu'un », de même que de la forme pronominale signifiant « se tirer de » (GPFC 78-79). Finalement, l'abbé Dégagné soutient qu'il est employé seulement à l'infinitif, mais de nombreux exemples de contextes d'emplois montrent que le verbe est quelquefois conjugué et donc, qu'il n'est pas toujours à l'infinitif.

**BAVASSER** v.t. et v.i. [2]

- ◆ Bavarder, dire des grossièretés ou des médisances.

Chron.: - "Bavasser". Pas français mais bien canadien. Je le rencontre toutefois aujourd'hui sous la plume de Pierre L'Ermite, mais plutôt dans le sens de bavarder que de dire des grossièretés ou des médisances. Chacun sait, du reste, que la langue de Pierre L'Ermite n'est pas la langue de tout le monde...

[*Progrès du Saguenay*, 27 mai 1929]

- "Bavassera". - Il n'y a que Pierre L'Ermite pour faire passer un pareil mot dans un article. Il faut avouer qu'il ne lui donne pas le sens grossier et odieux qu'il a chez nous. Il en fait à peu près un synonyme de *bavarder*.

[*Progrès du Saguenay*, 8 septembre 1931]

- Dérivé du radical de *bave* « bavarder », d'après *baver*, auquel on a ajouté le suffixe péjoratif *-asser*. Le mot *baver* est la forme moderne de *beve* (14<sup>e</sup> s.) du latin populaire *baba*, onomatopée exprimant le babil des petits enfants et appartenant au radical *\*bab-* évoquant le mouvement des lèvres (DHLF 1 : 197). Il est noté pour la première fois, au sens de « bavarder », dans une citation de Montaigne : « Je dy vray, non pas tout mon saoul : mais autant que je l'ose dire. Et l'ose un peu plus en vieillissant : car il semble que la coutume concede à cette aage plus de liberté de bavasser, et d'indiscretion à parler de soy » (TLF 4 : 303). La consultation du FEW, sous l'article *\*baba*, nous a permis de voir les diverses variantes du terme dans les dialectes français, ainsi que leur étendue : champenois (oïl, Nord-Est) « médire », « parler mal à propos, dire des sottises », moyen français *bavasser* « bavarder à tort et à travers », picard (oïl, Nord) *bavions* « médisances » (FEW 1 : 194b-195a). En français moderne, le verbe est catégorisé comme étant *régional*, bien qu'il ait donné un terme dérivé soit *bavasseur* « personne qui parle pour ne rien dire ou dit des inepties et spécialement, personne médisante » (TLF 4 : 303). En français de référence, le verbe *bavasser* est encore connu actuellement, mais il est maintenant marqué comme étant *vieilli, péjoratif et familier* (TLF 4 : 303, GRLF 1 : 902).

Ce verbe est certainement bien répandu au Canada français car son emploi est généralisé sur l'ensemble du territoire (PPQ Q. 2241, Lavoie Q. 2870 et Q. 2933). En fait, il est très bien attesté à partir de 1879 dans un journal québécois : « Elle s'apercevrait certainement de quelque chose et elle bavasserait sur mon compte auprès de la bourgeoisie » (*Le Vrai Canard*, 25 octobre 1879, p. 2, FTLFQ). Avant cette date, le verbe était relevé au Québec depuis 1810, avec le sens de « parler beaucoup et sans réflexion » (Viger 103). Aussi, les attestations québécoises de ce mot sont nombreuses et continuent de se manifester jusque dans les dictionnaires plus récents comme le DQA, où il est cependant marqué comme *familier* (DQA 103).

## BOUCANE n.f. [2]

◆ Fumée.

Chron. : - "Boucane". - Boucaner existe en français, mais non *boucane*. Pourquoi cela? On dit parfaitement *boucaner* de la viande, du poisson (Darmesteter).

- Il paraîtrait cependant que ce mot vient de *boucan*, et non de *boucane*. Mais *boucan* viendrait lui-même du caraïbe et ne désignerait pas la fumée, mais la viande que les Caraïbes faisaient sécher à la fumée, ou le gril sur lequel la viande était séchée. C'est donc nous, les Canadiens, probablement, qui avons inventé *boucane*, mot qui d'ailleurs venait tout seul, dès là qu'on avait *boucaner*. Un mot à garder, selon moi, du moins dans notre parler populaire. N'y a-t-il pas eu à Chicoutimi un club de la Boucane? On n'en entend plus parler. Mais Jonquière a eu récemment un *concert-boucane*.

[*Progrès du Saguenay*, 5 mars 1928]

- Quelques canadianismes. - [...] "Boucane". - Larousse donne *boucaner* et *boucanage* pour désigner l'action de fumer de la viande ou du poisson. Et justement je viens de rencontrer, dans un récit français : *boucanage de la viande*. Voilà qui donne un état-civil au *hareng boucané*. Mais alors il est étrange que boucane ne soit pas aussi au dictionnaire. Nous sommes plus logiques.

[*Progrès du Saguenay*, 22 mars 1934]

- Déverbal de *boucaner* « fumer de la viande, du poisson pour les conserver », attesté pour la première fois en 1575 et lui-même dérivé de *boucan* « gril de bois sur lequel les habitants de l'Amérique et des Îles Caraïbes fumaient les viandes ou les poissons » et « viande ou poisson fumés sur les grils du même nom » (TLF 4 : 729-730, DHLF 1 : 252). *Boucan* est emprunté au tupi *mokaem* « gril de bois » (TLF 4 : 729). Il n'est pas possible de trouver ce nom dans les dictionnaires du français de référence, sauf dans le TLF, où l'usage régional de *boucane* est noté ainsi sous l'entrée *boucaner* : « **Boucane**, subst. fém., région. (Canada). Fumée. [...] » (TLF 4 : 730). Nous croyons que ce terme tire son origine des dialectes français. En effet, le nom *boucane* a existé en saintongeais et signifiait alors « fumée », exactement comme en français québécois (FEW XX : 72b, TLF 4 : 730).

Ce mot est relevé au Québec depuis 1727 dans une lettre envoyée par un missionnaire et qui se lit ainsi : « [...] on fait de la boucane, c'est-à-dire, un grand feu, que l'on étouffe ensuite avec des feuilles vertes; [...] » (*Relations des Jésuites*, lettre du Père du Poisson, vol. 67, p. 324, 1727, FTLFQ). Déjà, au début du 18<sup>e</sup> siècle, le substantif *boucane* a signifié « épaisse fumée », comme l'indique cette citation : « J'ai vu même à Bourdeaux une infinité d'hommes plus bruns que les Iroquois, ils seroient communement aussi blancs que les françois sans la *Boucane* continue de leurs cabanes, la fumée y est si épaisse que je ne comprends pas comment ils n'en perdent point la vue; [...] » (*Relations des Jésuites*, vol. 68, 2 octobre 1735, p. 264, FTLFQ). Par la suite, le nom est attesté en abondance dans la majorité des dictionnaires québécois (ILQ 2 : 760-761). Cependant, quelques lexicographes indiquent que ce terme est à proscrire du vocabulaire québécois (Viger 142, Maguire 140, Rinfret 35, Blanchard<sup>1</sup> 68) alors que d'autres, plus récents, lui apposent la marque d'usage *familier* (DFP 192, DQA 124). Il est aussi beaucoup relevé au fichier québécois jusqu'en 1994 (FTLFQ). Il semble être en vigueur au Québec depuis fort longtemps, mais il n'a pas été relevé dans l'enquête géolinguistique menée par Lavoie. Par contre, le PPQ a posé la question « Fumée » (Q. 84), mais le nombre d'attestations de *boucane* est limité et assez dispersé sur le territoire. Il se trouve aussi aux questions 253 « Alcool de fabrication domestique » et 1218 « vapeur qui entre dans la maison l'hiver » (PPQ Q.253, Q. 1218).

**BUTIN** n.m. [2]

- ◆ Effets, marchandises.
- ◆ Mobilier de quelqu'un.
- ◆ Linge, vêtements.
- ◆ Récolte en général.
- ◆ Provisions.

Chron. : - "Butin". - Canadianisme bien connu de nous tous, pour désigner des effets, des hardes, des vêtements. Le dictionnaire Guérin le mentionne comme tel. Dans le sens français, le mot signifie des dépouilles prises à l'ennemi, et, par extension, ce qui est acquis par la quête, le travail ou la science : *le butin de l'abeille*, *le butin intellectuel* : d'où *butiner*, enfin, au figuré, *richesse*. Larousse donne cet exemple : Il y a du *butin* dans cette maison. C'est peut-être ici le point de dérivation du *butin* canadien.

On me passera la fantaisie de rappeler, pour finir cette note, la désopilante anecdote racontée par Mgr Huard dans son livre sur l'Anticosti. C'est une leçon d'histoire sainte chez les pêcheurs : "Adam, ous'que t'es?" Pas de réponse. "Adam ous'que t'es?" Silence. "Cré morue! Adam ous'que t'es" s'écrie l'Éternel, irrité.

- "Seigneur, dit enfin notre malheureux père, je n'ai pas mon butin!"

[*Progrès du Saguenay*, 21 avril 1930]

- "Butin". - Mot bien français, mais auquel nous avons donné plusieurs acceptations qui nous sont propres. Le Glossaire en enregistre six, dont trois ont cours aussi dans différents dialectes de France [...].

[*Progrès du Saguenay*, 28 septembre 1933]

- Probablement d'origine germanique. Emprunté au moyen bas allemand *bute* « échange, partage, ce qui échoit en partage, butin », à rattacher au verbe moyen bas allemand *buten* « échanger, troquer, partager, répartir » (TLF 4 : 1084, DHLF 1 : 311). Ce terme serait arrivé en France par les voies maritimes en raison des relations commerciales avec la Hanse (TLF 4 : 1084, DHLF 1 : 311). Il a une acceptation assez restreinte en français de référence. Il désigne d'abord (v. 1440) l'« ensemble des biens matériels et des esclaves ou prisonniers pris à l'ennemi au cours d'une guerre », puis (v. 1690) « le produit d'un vol ou d'un pillage » et enfin (v. 1672), dans le domaine intellectuel ou artistique, « des trouvailles faites au bout

de longues et patientes recherches » (TLF 4 : 1083-1084). Cependant, dans certains dialectes, il a déjà eu certains usages proches du français québécois : Belgique « hardes, bagages de peu de valeur »; Normandie « objets sans valeur, chétif mobilier »; normand (oil, Nord-Ouest) « mobilier d'importance », « ensemble des effets d'un individu », « mobilier, hardes »; angevin (oil, Nord-Ouest) « avoir, bien », « ce qu'on possède en mobilier, surtout si ce n'est pas grand' chose »; centre (orléanais) « mobilier, hardes »; centre « linge, vêtements »; bourguignon, Bourbonnais « linge »; franc-comtois (oil, Est) « hardes, objets divers de quelque valeur, mobilier »; suisse alémanique « habits; effets quelconques, biens, meubles » (FEW 1 : 654b). Ainsi, il nous semble justifié de soutenir l'influence dialectale pour l'implantation du mot en français québécois.

Au Québec, le nom *butin* a un sens très large car il s'applique à différentes réalités. Il est apparu très tôt dans le *Journal des Jésuites* : « Item je trouvé qu'on avoit volé & crocheté un coffre où on avoit pris tout le pauvre butin d'un homme, montant à plus de 25. escus; on declama fort là contre en chaire, comme contre un commencement de vice qui n'avait point encores esté vu par de ça, où on alloit sans deffiance » (*Journal des Jésuites*, mai 1646, FTLFQ). Cependant, *butin* semble ici se rapprocher davantage du sens en français de référence que du sens spécifiquement québécois. En 1666, nous avons une première attestation qui est plus près du sens québécois : « Toutes ces expéditions étant faites, les François changez de butin et des vivres nécessaires pour aller jusques à un fort au de là du Lac où ils en avoient laissé en réserve, se mirent en chemin pour leur retour (8) » (*Correspondance de Marie de l'Incarnation*, 1666, p. 775, FTLFQ). Évidemment, ce mot est relevé par la grande majorité des lexicographes québécois dès Viger en 1810 (ILQ 3 : 890-891). Plusieurs d'entre eux le présentent cependant dans le but de le proscrire de l'usage québécois (Viger 143, Maguire 142, Dictbarb 4, Gingras<sup>1</sup> 9, Gingras<sup>2</sup> 15, Caron 57, Dunn 30, Gingras<sup>3</sup> 11, Rinfret 40, Blanchard<sup>1</sup> 76, Dulong 115). Ses attestations écrites sont aussi fort nombreuses (FTLFQ) et son extension géographique n'en est pas moins importante. En effet, le PPQ a posé deux questions concernant ce thème soit « Mobilier » (Q. 99) et « Vêtements » (Q. 1907) alors que Lavoie a pour sa part interrogé sur « Ameublement d'une maison » (Q. 1989) et « Vêtement » (Q. 2528). Tous les deux ont obtenu en réponse le nom *butin* plusieurs fois et sur l'ensemble du territoire québécois.

## ÉCARTER (s') v.p. [2]

- ♦ S'égarer, perdre son chemin.

Chron.: - "S'écarte".- Nous disons cela, chez nous, pour *s'égarer*, perdre son chemin. Nous n'avons fait que retrancher le complément, puisque l'on dit bien : *s'écarte de sa route*. Canadianisme de bon aloi, qui, d'ailleurs, comme tant d'autres, nous doit venir de France.

[*Progrès du Saguenay*, 2 décembre 1929]

- Notre canadianisme *écarté* n'est pas si grave. *S'écarte* signifie *s'éloigner, dévier*. On *s'écarte de son chemin*, on *s'écarte aussi de son sujet*, et cela arrive assez souvent. Pour s'écarte de sa route, on ne la perd pas toujours, mais on peut la perdre aussi. De là à dire *écarté* au lieu d'*égaré*. Il n'y avait pas loin.

[*Progrès du Saguenay*, 1<sup>er</sup> décembre 1932]

■ Probablement emprunté au latin *exquartare* « partagé en quatre », du latin classique *quartus* « quart » (TLF 7 : 614-615, GRLF 3 : 725-726, DHLF 1 : 645-646). Cependant, P. Guiraud considère qu'il pourrait s'agir d'un emprunt à un gallo-roman *excoartare* « desserrer, désunir », composé d'après le modèle de *artare* « serrer » (GRLF 3 : 725-726, DHLF 1 : 614-615). D'une manière plus générale, le verbe signifie « séparer ». Il apparaît d'abord vers la fin du 13<sup>e</sup> siècle avec le sens de « s'être éloigné du gros de l'armée » (TLF 7 : 614-615, DHLF 1 : 645-646). Vers 1450, on voit apparaître le sens pronominal puis transitif (v. 1604) de « éloigner quelqu'un ou quelque chose d'un lieu, mettre à une certaine distance » (TLF 7 : 614-615, DHLF 1 : 645-646). Il signifie aussi « mettre les parties d'une chose à quelque distance les unes des autres » (1573), (pron.) « s'éloigner du sujet, faire des digressions » (1585), « détourner quelqu'un de la bonne voie » (après 1550), (fig.) « éloigner de quelqu'un (ex. un danger) » (1672), et enfin, « mettre de côté une chose abstraite » (1690) (TLF 7 : 614-615, DHLF 1 : 645-646). *S'écarte*, au sens québécois de « perdre son chemin » a cependant déjà eu cours en français de référence et dans les dialectes. Il est noté dans le FEW de Wartburg qui nous indique qu'on trouve, en moyen français, les formes *escarter* « égarer » (Brantôme), *s'écarte* « s'égarer » (poitevin), *escorta* « s'égarer » « s'éloigner » (bas-limousin), *écarte* « perdre » « égarer » (saintongeais) et enfin, *s'eicarta* « se tromper de chemin » (St-Pierre (oc)) (FEW 3 : 315b). On trouve aussi ce sens dans des

lexiques plus anciens comme Furetière, Littré et Hatzfeld et Darmesteter (Furetière 1, Littré 3 : 370-371, Hatzfeld et Darmesteter 1 : 813).

Au Québec, cet archaïsme-dialectalisme se trouve dès 1647 dans les *Relations des Jésuites* : « Ce jeune homme, [...] s'estant un peu escarté de la maison [...] fut assommé d'un coup de hache [...] » (*Relations des Jésuites 1647-1648*, 228, FTLFQ). Néanmoins, ce sens semble plutôt être plus proche de l'emploi du français de référence « s'éloigner, s'aventurer ». Au sens de « s'égarer », on le trouve en 1855 dans le dictionnaire des barbarismes : « s'égarer, se fourvoyer. S'écartier du chemin signifie s'éloigner du chemin à dessein » (Dictbarb 9). Par la suite, il se trouve bien attesté dans la lexicographie québécoise jusqu'à récemment, dans le *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui* (DQA 375). Il est aussi bien présent au fichier du TLFQ. Au contraire de Dégagné, qui considère ce mot comme « canadianisme de bon aloi », quelques lexicographes essaient de proscrire ce verbe qu'ils considèrent comme une faute (Rinfret 87, Dagenais<sup>1</sup> 261-262). Aussi, l'auteur du DQA marque ce mot comme étant *familier* (DQA 375), alors que Dulong lui attribue la marque *régionalisme français* (Dulcan 169). Enfin, nous avons été quelque peu surprise de constater que ce mot était à peu près absent des enquêtes géolinguistiques du Québec au sens de « s'égarer » (12 attestations au PPQ (Q. 2310) et 1 seule attestation chez Lavoie (Q. 347).

## ÉCHAPPER v.t. [4]

♦ Laisser échapper, laisser tomber.

Chron.: - "Echapper". - N'est plus usité à l'actif, et ne l'a jamais guère été dans le français anciens [sic], malgré quelques exemples de bons auteurs. Il n'en est demeuré que le gallicisme: *l'échapper belle*.

Ne dites donc pas que vous "échappez un mot", mais qu' "un mot vous échappe". On n' "échappe" pas non plus un objet, mais on le "laisse échapper".

*Echapper* est parfois suivi de la préposition *de*, [...].

[*Progrès du Saguenay*, 28 mai 1928]

- Récapitulation. - "Echapper" quelque chose, je le dis une fois de plus aux intéressés, ce n'est pas français: *il vous échappe un mot*, ou *un mot vous échappe*, ou, *vous laissez échapper un mot*, ou quoi que ce soit d'autre, mais vous, croyez-m'en, *vous n'échappez rien*.

[*Progrès du Saguenay*, 27 août 1936]

- Issu du latin vulgaire *excapare* « sortir de la chape », du bas latin *cappa* « sorte de coiffure; manteau, chape, froc » (TLF 7 : 628-629, DHLF 1 : 647). Vers 1130, le verbe s'écrit *eschaper* et la forme moderne se trouve à partir de 1559 (DHLF 1 : 647). Il désigne, dans son emploi intransitif, « cesser d'être pris ou retenu (quelqu'un ou quelque chose) », « ne pas être pris (quelqu'un ou quelque chose) » (TLF 7 : 628-629). Il est aussi employé sous la forme pronomiale au sens de « se sauver, s'enfuir » (TLF 7 : 628-629). L'emploi transitif du verbe au sens de « laisser tomber » (1273) est marqué comme *vieilli* en français de référence et constitue un usage régional particulier au Canada (TLF 7 : 628-629, DHLF 1 : 647). On trouve des formes semblables à celles du Québec dans le FEW qui indique que le verbe, en saintongeais (oïl, Ouest), a la même signification qu'au Canada, c'est-à-dire « laisser échapper » (FEW 3 : 268a). On note cette même forme dans les dialectes du Centre de la France « laisser échapper un animal », de même que la forme *échaiper* « échapper, lâcher, cesser de tenir quelque chose », dans le bourguignon (oïl, Ouest) (FEW 3 : 268a).

Ce verbe est certainement usité au Québec depuis 1864 puisqu'on trouve cette attestation au FTLFQ : « En tombant, St-Luc échappa celui qu'il tenait de la main gauche et perdit sa canne » (Boucher de Boucherville, 1864, p. 369, FTLFQ). À partir de Dunn, les lexicographes ont relevé le verbe et ont été précis quant au contexte d'utilisation particulier du mot au Canada (Dunn 66, Clapin 127, Rinfret 87, Dionne 263, Blanchard<sup>1</sup> 132, GPFC 301, Mass 527, Dagenais<sup>1</sup> 263, Dulong 117, Bergeron 194, Darbelnet 69). Les enquêtes linguistiques présentent aussi le verbe. En effet, il est attesté à plusieurs reprises sur l'ensemble du territoire dans le PPQ (Q. 184 « Laisser tomber (un plat) ») alors qu'il n'est attesté qu'à deux reprises dans l'enquête effectuée par Lavoie (Q. 2411 « Lâcher quelqu'un »). Il est aussi en usage en Acadie car il est noté dans l'enquête de Massignon (Q. 527 « Laisser tomber (une assiette) »).

**EMBARQUER** v.t., v.i. [2]

♦ Monter en voiture.

Chron.: - "Embarquer". "débarquer". - Ne soyons pas sévères pour ces expressions qui nous font souvenir que nous sommes fils de marins. N'aurions-nous pas le droit de les prendre au figuré, ou par extension, comme tant d'autres mots, qui retardent sur le progrès, p. ex., *lampe*, pour désigner une ampoule électrique? Au reste, même en France, on *embarque en voiture*, *en chemin de fer*, et l'on en *débarque* aussi. Larousse et Darmesteter le disent positivement, le second toutefois ne mentionnant que *s'embarquer* dans ce sens. Tout cela ne doit pas nous empêcher de dire aussi, et même de préférence : *monter en voiture*, et *en descendre*.

Encore une fois, soyons bénis [...] pour nombre de nos canadianismes. L'ennemi véritable, c'est l'anglicisme. Celui-là, tapons dessus: proscrivons-le, pourchassons-le: crions sus, en particulier, sans relâche, à la hideuse traduction littérale. *Delenda Carthago*.

[*Progrès du Saguenay*, 26 décembre 1927]

"Embarquer". - "... qui embarque pour l'Europe". Le mot se disait autrefois d'un marin qui appareillait pour le départ, et se dit sans doute encore. Mais un voyageur qui part pour l'Europe n'*embarque* pas, il *s'embarque*.

[*Progrès du Saguenay*, 27 juillet 1931]

■ Composé du préfixe *en-* et du nom *barque*, emprunté à l'italien *barca* « chaloupe » (DHFQ 1 : 185). Forme de *embarchier* (1418) signifiant « mettre (qqch), faire monter (qqn) à bord » (1511) (DHLF 1 : 185, TLF 7 : 879). Le verbe *embarquer* est donc connu en français de référence. En fait, il est attesté dans la plupart des dictionnaires du français sans marque d'usage (TLF 7 : 878-879, GRLF 3 : 871, DHLF 1 : 185). Cependant, nous avons tendance à croire que son usage actuel n'est plus aussi répandu en France qu'il ne l'est au Québec, où son emploi est fréquent et ses attestations sont nombreuses. Il a très certainement eu cours en français de référence où il a dû connaître une certaine popularité. Il a d'abord signifié, vers 1511, « mettre (qqch), faire monter (qqn) à bord » puis il a été pronominalisé pour signifier « monter à bord » (1550) (TLF 7 : 878-879, DHLF 1 : 185). La forme pronominale a donné le sens figuré de « s'engager (dans une affaire périlleuse et compliquée) » (1590), auquel s'est ajouté l'emploi transitif d'« engager dans une opération,

dans une affaire » (1654) (TLF 7 : 878-879, DHLF 1 : 185). Plus tardivement, il a pris le sens de « laisser entrer l'eau » (1843), « emporter avec soi (souvent avec la valeur familière de « dérober ») » (20<sup>e</sup> siècle), d'« arrêter » (1883) ou « faire monter choses et personnes dans un véhicule » (début 20<sup>e</sup> siècle) (TLF 7 : 878-879, DHLF 1 : 185). Il est clair que ce terme est connu en français de référence, mais son usage semble être plus important en français québécois. Enfin, notons qu'au Québec, le sens de « monter en voiture » est usité aussi bien transitivement qu'intransitivement alors qu'en France, ce sens est réservé uniquement à l'emploi transitif (TLF 7 : 878-879, GRLF 3 : 871, DHLF 1 : 185). Son emploi intransitif concerne toujours le bateau, le domaine maritime (TLF 7 : 878-879, GRLF 3 : 871, DHLF 1 : 185).

Terme bien connu et largement attesté au Québec depuis les débuts de la colonialisation. En effet, le verbe *embarquer* est attesté ici depuis 1618 dans un document de Champlain : « [...] je laissay ma barque, & m"embarquis dans une chalouppe » (*Champlain* II, tome IV, 1618, p. 130, FTLFQ). Cependant, ce sens est pronominal et est bien proche du sens français car la chaloupe est une embarcation servant à voyager sur l'eau, tout comme la barque. La première véritable attestation au sens intransitif concernant la voiture à cheval et date de 1776 : « Le dit Jean B<sup>te</sup> Louis Dumais se voyant commandé aussi lui-même pour conduire les deux hommes prit sa voiture engagea Demerse d'embarquer avec lui dans la voiture [...] » (*Baby Journal*, 1776, RAQ, 1927-1928, p. 468, FTLFQ). Après cette date, le terme est très bien relevé dans les documents écrits ainsi que par les lexicographes québécois et ce, jusqu'à aujourd'hui (FTLFQ, ILQ 6 : 2123-2124). Il est connu jusqu'en Acadie, car il est relevé par Massignon qui note, entre autres, que les termes nautiques sont fréquents dans le parler acadien et qu'ils affectent l'ensemble du vocabulaire (Mass 374, Mass 377, Mass 733). En somme, la popularité de ce verbe au Québec ne fait pas de doute, bien qu'il ne soit pas relevé dans les enquêtes géographiques de Dulong et Lavoie, probablement en raison de son caractère trop général.

## MAGANER v.t., v.i. et v.p. [2]

- ◆ Maltrater, malmener.
- ◆ Fatiguer, affaiblir.
- ◆ Détériorer, briser, friper, salir.
- ◆ Donner du fil à retordre à.
- ◆ Se maganer : se donner trop d'ouvrage.

Chron. : - "Maganer". - Ce mot ne figure que dans le parler canadien populaire, du moins à ma connaissance. Il a un sens très précis, très net, que tout le monde sait à merveille. Une chose qui se détériore, une personne malade, ou mal en point, ou qui a reçu des blessures, parfois des taloches, sont, de par le verdict de notre peuple, plus ou moins "maganées". Voilà l'acception de ce terme, de vague allure indienne, qui tantôt est pris adjectivement, tantôt se conjugue comme verbe régulier. Quelle est son origine? son étymologie? Je l'ignore : mais je voudrais bien le savoir. Avis aux érudits et aux chercheurs.

[*Progrès du Saguenay*, 9 janvier 1928]

- J'avais invité les érudits à chercher l'origine du mot "maganer". Je reçois la plus satisfaisante des réponses de mon distingué ami, M. l'ex-protonotaire Gosselin. Je la donne textuellement.

### Maganer

- 1° Maltrater, malmener
- 2° Fatiguer, affaiblir, inquiéter
- 3° Détériorer, briser, friper, salir
- 4° Donner du fil à retordre à

*Se maganer*: se donner trop d'ouvrage.

Un cheval qui *se magane*: trop ardent.

Étymologie: vieux français: *Mahem, mahain, mahagnes, mahaner, c.-à-d., blesser* [...].

[*Progrès du Saguenay*, 21 février 1928]

■ Mot d'origine obscure. Peut-être né de l'ancien bas francique *maidanjan* « mutiler, estropier », d'où l'ancien français *mahaignier* « blesser grièvement, estropier, mutiler; maltrater, tourmenter » (TLF 11 : 134). En français de référence, le terme n'est certainement plus usité car on ne le retrouve plus dans les ouvrages lexicographiques, à l'exception du TLF où son usage est marqué comme régional et spécifique au Canada (TLF 11 : 134). Cependant, la forme québécoise a certainement déjà existé dans les parlers de France, bien que son origine exacte demeure difficile à déterminer. Wartburg place l'attestation québécoise avec l'occitan *mangagna* (ou *magagna*), le gascon *magagna* et le saintongeais *margagner* et il ramène ces formes à l'ancien provençal *maidhanjan* (FEW 16 : 501a). Il est probablement vrai que le verbe québécois a une parenté formelle et sémantique avec les formes de l'ancien provençal. Il y a lieu cependant de se questionner encore davantage sur l'étymologie de ce verbe. Toujours dans le FEW, parmi les mots d'origine inconnue, on retrouve aussi certaines formes apparentées à la forme québécoise : *maganner* « remuer avec vivacité, brutaliser » et *maganer* « agacer quelqu'un » en Bretagne (FEW 21 : 390b, FEW 22, sous *taquiner*). En Normandie, on trouve *marganner* « se moquer de quelqu'un en imitant ses gestes ou ses paroles », en poitevin *margagné* « faire mal un ouvrage », en wallon *marguigner* « tourmenter, inquiéter », en lorrain *margandè* « maltrater » ainsi qu'en Suisse romande *méganer* « mépriser, discréditer, endommager » (*Volume de présentation*, TLFQ, p. 100). Toutes ces formes des parlers du Nord de la France sont reliées aux anciennes formes françaises *mahaignier*, *meshaignier* ou *mehaignier* (de *maidhanjan*), bien qu'on n'arrive toujours pas à proposer un étymon commun à toutes ces formes. Les auteurs du TLFQ soutiennent que la rencontre du couple *mahaignier-maganer* est le point de départ de plusieurs familles de mots apparentés (*Volume de présentation*, TLFQ, p. 100). Il semble aussi que la forme *mahaignier* ait été en usage du 12<sup>e</sup> siècle jusqu'au 17<sup>e</sup> siècle, époque à partir de laquelle elle ne s'est retrouvée que dans les dictionnaires de patois et est marquée comme « vieillie » (*Volume de présentation*, TLFQ, p. 100). Enfin, la provenance francique du verbe québécois est encore certifiée par le fait que tous les sens québécois se retrouvent dans les exemples français de *mehaignier* - variante la plus fréquente de *mahaignier* -, et ce dès l'époque la plus ancienne (*Volume de présentation*, TLFQ, p. 100).

*Maganer*, quelquefois écrit *maganner*, est un verbe abondamment relevé par les lexicographes québécois depuis 1855 où on retrouve l'attestation suivante : « Maganer quelqu'un p. le maltrater » (Dictbarb 14) et « Son rhumatisme le maganne trop, et plus il vieillie [sic], plus il est tenasse » (Les Escoumins, 11 février 1855, ANQ, FLTLQ). On peut cependant supposer que le verbe était usité au Canada français dès l'époque de la Nouvelle-France, en raison de ses nombreuses relations sémantiques avec les formes relevées en ancien français et moyen français. Aussi, son emploi est répandu au Québec, le mot étant bien attesté dans les dictionnaires québécois, au fichier du TLFQ ainsi que dans les atlas linguistiques. Il est considéré par certains comme un terme à proscrire (Dictbarb 14, Caron 36, Rinfret 133, Dagenais<sup>1</sup> 403) alors que d'autres reconnaissent ses origines dialectales et ainsi le considèrent comme un bon mot français (Dunn 92, Dunn 14, Clapin 204, GPFC 430, Bélisle<sup>1</sup> 729, DFP 978). Mentionnons aussi que le verbe *maganer* est toujours attesté dans les dictionnaires québécois plus récents, mais il est présenté avec la marque d'usage familier (DFP 978, DQA 699). Enfin, comme signe de vitalité du verbe en québécois, *maganer* a donné lieu à une certaine dérivation récente : *maganant* adj. « qui magane », *maganeux* n. « celui qui a l'habitude de maganer » et *maghanage* n. « action de maganer » (*Volume de présentation*, TLFQ, p. 96). Il est aussi présent dans quelques formes syntaxiques typiquement québécoises comme : *se faire maganer*, *se faire maganer le canayen*, *se faire maganer le québécois*, *se faire maganer le portrait* et *se laisser maganer* (*Volume de présentation*, TLFQ, p. 96).

## PATATE n.f. [2]

◆ Pomme de terre.

Chron. : - **Patate.** - Peut-on dire *patate*? ou faut-il dire *pomme de terre*? On peut dire les deux, à condition de ne point les confondre. Il y a la patate, et il y a la pomme de terre. Ce sont deux plantes à racines - tubercules comestibles. Le tubercule de la patate est plus oblong que celui de la pomme de terre. Ils semblent être d'ailleurs de la même famille. Le tubercule importé d'abord en Espagne, de l'Amérique du Sud, et popularisé en France par le

célèbre Parmentier, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, c'est celui que nous appelons vulgairement, chez nous, *petate*, mais qui doit être dit *pomme de terre*.

[*Progrès du Saguenay*, 21 octobre 1929]

- Emprunté, vers 1582, sous la forme *pattate*, par l'intermédiaire de l'espagnol *pataca* « plante convolvulacée », à une variante de l'arawak de Haïti *batata*, même sens, aujourd'hui désignée par « *pataate douce* » (FEW 20 : 58, TLF 12 : 1155, Juneau 206, GRLF 7 : 167, DHLF 2 : 1445-1446). La forme actuelle du substantif *pataate* est apparue en 1599 (FEW 20 : 58, TLF 12 : 1155, Juneau 206, GRLF 7 : 167, DHLF 2 : 1445-1446). En fait, ce nom, sous sa forme moderne, apparaît avoir été vulgarisé avec l'usage de la langue mixte commerciale parlée entre les indigènes et les marins européens (notamment espagnols) dans la mer des Caraïbes (TLF 12 : 1155, DHLF 2 : 1445-1446). Le terme *pataate* désigne, en français de référence, spécialement dans le domaine de la botanique, une « plante grimpante (de la famille des Colvolvulacées) des régions chaudes, cultivée pour ses gros tubercules comestibles à chair aqueuse, farineuse et douceâtre » et, par métonymie, le mot désigne le « tubercule de cette plante » (TLF 12 : 1155, DHLF 2 : 1445-1446). Aujourd'hui, on emploie presque exclusivement la locution *pataate douce* dans ce sens (DHLF 2 : 1445-1446). Depuis environ 1765 dans les dictionnaires français au sens de « pomme de terre », le nom est bien attesté et continue d'être en usage; cependant, en France, c'est l'expression *pomme de terre* qui domine (Juneau 206, DHFQ 401). Toutefois, le nom *pataate* en ce dernier sens est bien répandu dans les dialectes de la partie occidentale de la France et dans ceux de l'Île-de-France, du Centre, de la Champagne et de la Brie, de même que dans le français populaire où il semble dominer sur la forme marquée *pomme de terre* (FEW 20 : 58, TLF 12 : 1155, Juneau 206, DHLF 2 : 1445-1446). Finalement, au 18<sup>e</sup> siècle, plusieurs lexicographes évoquent la confusion existant en France entre les termes *pataate douce*, *pomme de terre* et *topinambour*, chacun étant employé improprement (DHFQ 401). Le DHFQ suppose que cette confusion est responsable de la diffusion du mot *pataate* au sens de « pomme de terre » dans quelques régions de France, principalement dans l'Ouest du pays (des Landes jusqu'en Normandie) (DHFQ 401).

En Nouvelle-France, l'évolution du mot s'est faite différemment. La patate douce connue en français de référence n'est pas cultivable ici en raison des conditions climatiques de la province de Québec. La Conquête anglaise a introduit le peuple québécois à la culture de la pomme de terre au Canada (Juneau 206); c'est alors que le terme *pataate*, du français rural et

populaire, est aussitôt devenu le terme courant sur l'ensemble du territoire et le demeure encore aujourd'hui (PPQ Q. 781, Lavoie Q. 1192). Le nom *patate* est donc attesté ici depuis 1764 dans un journal : « [...] ils ne payeront pas à l'avenir la dime des patates au Clergé [...] » (*La Gazette de Québec*, 29 novembre 1764, p. 1, FTLFQ). Toutefois, il devait être connu et employé dès le Régime français, car ses variantes dialectales d'origine galloromane *pataque*, *pétaque*, *pétate* et *pactaque* sont très répandues et même attestées dans les documents écrits jusqu'à aujourd'hui (Juneau 206, DHFQ 401). De plus, il est possible que le terme anglais *potato* ait contribué à la suprématie du terme *patate* au Québec (Maguire 71, Colpron<sup>1</sup> 68, Juneau 206, DHFQ 401). Dans le même ordre d'idées, la locution *pomme de terre* est connue du peuple québécois, mais elle s'emploie plus rarement depuis le début du 19<sup>e</sup> siècle (Juneau 206, PPQ Q. 781, Lavoie Q. 1192, DHFQ 401). En terminant, le mot *patate* est à l'origine de nombreuses expressions et extensions de sens au Québec et en France (FEW 20 : 58, TLF 12 : 1155, Juneau 206-218, GRLF 7 : 167, DHLF 2 : 1445-1446, DHFQ 398-404).

## QUERIR v.t. [2]

♦ Chercher, aller chercher quelqu'un ou quelque chose.

Chron.: - Querir. - Ce verbe, qui a d'abord été *querre*, venant du latin *quaerere*, signifie *chercher* et ne s'emploie qu'à l'infinitif: aller querir quelque chose. C'est à tort qu'on dit quérir. C'est bien querir, sans accent. Et lorsque nos gens disent *queri* (*qri*), ils ne parlent pas si mal, car l'*r* final tombait autrefois dans la prononciation de certains mots, dont celui-ci serait demeuré comme un exemple typique: "Va me *querir* du pain". (cf. Darmesteter).

[*Progrès du Saguenay*, 13 juin 1935]

- Querir. - Vient de *quaerere*, *chercher*. Notez bien : querir, non quérir. - Mot vieilli: mais il n'y en a pas de plus français, il n'y en a pas de meilleure souche latine. Il fut un temps où l'*r* final n'était pas articulé dans certains mots, comme *querir* précisément, et, comme la

syllabe, qui était muette, *querir* donnait, en définitive, le son exact de cri (queri). Et c'est ce que le peuple français et canadien a retenu. N'allons pas mépriser ce savoureux archaïsme. Et laissons dire au populaire: "Va que-ri les vache!"

[*Progrès du Saguenay*, 23 février 1939]

- Dérivé, par changement de conjugaison, de l'ancien français (fin du 10<sup>e</sup> s.) *querre* « chercher », du latin *quaerere* « chercher, demander, faire une requête » dont l'étymologie n'est pas connue (TLF 14 : 147, DHLF 2 : 1688). La forme *quérir* est apparue vers la fin du 12<sup>e</sup> siècle pour signifier « chercher », « faire une recherche, une enquête, s'informer », « demander », « chercher à se procurer » et quelquefois « gagner, obtenir » (DHLF 2 : 1688). Le verbe *querre*, puis *quérir*, usuel au Moyen Âge, cède la place à *chercher*, qui s'impose définitivement au 17<sup>e</sup> siècle (TLF 14 : 147, DHLF 2 : 1688). Ses attestations sont nombreuses dans les dialectes, car il est noté plusieurs fois dans le FEW sous différentes formes, notamment sous la forme *querir*, de l'ancien et du moyen français, privilégiée par Narcisse Dégagné; cette forme est principalement attestée dans les parlers de la Bretagne romane (oïl, Nord-Ouest) de même que dans les dialectes du Centre (oïl) (FEW 2 : 1408-1409-1410). Le verbe ne s'emploie maintenant qu'à l'infinitif et lorsqu'il est précédé d'un verbe d'action comme *aller*, *venir*, *envoyer*, etc. (TLF 14 : 147, DHLF 2 : 1688). Son usage en français de référence est aujourd'hui marqué comme *vieux*, *littéraire* ou *régional* (TLF 14 : 147, DHLF 2 : 1688).

Au Québec, le terme est abondamment attesté dès le 1<sup>er</sup> voyage de Jacques Cartier : « [...] et ledit jour vynmes querir la terre de l'oest de Terre Neufve entre les granches et le cap Double » (*Biggar, Jacques Cartier, 1<sup>er</sup> voyage 1534*, p. 78, FTLFQ). Malgré ses nombreuses attestations au FTLFQ, les ouvrages de référence québécois le relèvent peu (Dictbarb 7, Gingras<sup>1</sup> 34, Clapin 100, GPFC 246, Mass 510-732-742). Les dictionnaires plus récents présentent le verbe, mais ils l'indiquent avec les marques d'usage *vieux* ou *littéraire* (DFP 1372, DQA 967). Les enquêtes du PPQ et de Lavoie attestent ce mot, respectivement aux questions 42 « (va) chercher de l'eau » et 2067 « aller chercher de l'eau au puits », mais il est davantage relevé dans Lavoie (Q. 2067) que dans le PPQ (Q. 42). Enfin, il faut aussi préciser que la forme orale et écrite *quérir* [kerir] a connu un certain changement au Québec puisqu'on peut voir dans quelques ouvrages la forme *cri* [kri], qui semble être fréquente chez le peuple (Dictbarb 7, Gingras<sup>1</sup> 34, Clapin 100, GPFC 243, Mass 510). Comme nous l'avons dit précédemment, l'abbé Dégagné priviliege la forme *querir*, à la

forme *quérir*, bien que cette forme ne se retrouve chez aucun des lexicographes québécois, à l'exception du FEW qui l'a relevé dans son enquête (FEW 2 : 1408-1409-1410).

### **RESCAPER** v.t. [3]

- ♦ Sauver quelqu'un de n'importe quel accident.

Chron.: "Rescapé". - Ce mot étrange n'appartient pas à la langue régulière. C'est un terme dialectal, usité, si je ne me trompe, dans le nord de la France et en Belgique, pour désigner un mineur qui a échappé à un coup de grisou; et comme substantif seulement: *un rescapé*. Or voilà qu'il sert, chez nous, à désigner arbitrairement n'importe qui a été sauvé de n'importe quel accident; et, pour comble, on en fait un verbe, simplement synonyme de *sauver*. On dira, par exemple, que dix personnes ont été rescapées d'un naufrage ou d'un incendie. C'est pure fantaisie et barbarisme.

[*Progrès du Saguenay*, 23 septembre 1929]

- "Rescapé". - "Un homme et une femme ont été rescapées ..." Ce texte est de chez nous. Or, voici ce qu'écrit un Français: "C'est à propos de plusieurs mineurs de Courrières, ensevelis pendant deux jours au fond de la mine et retirés vivant ... que fut introduit en France le terme de "rescapés", employé seulement dans le pays noir du Borinage.

Le mot n'était pas français, il ne faisait même pas partie de l'argot local. Les ouvriers avaient dit, jusque-là, en patois du Pas-de-Calais, un "récapé" quand ils voulaient parler des réchappés.

On sait que dans certaines régions de la France, le peuple donne à la consonne double *ch* le son de *k*. On dira, par exemple: une *vaque* (vache), *cateau* (château), *capelle* (chapelle). De même *récapé*.

"Aujourd'hui, poursuit l'écrivain cité plus haut, le mot *rescapé* est entré dans la langue des journaux, sinon du dictionnaire".

Mais, en tout cas, on l'emploie seulement comme un substantif, on ne le conjugue pas

comme un verbe. Dire qu'un homme et une femme *ont été rescapés*, pour signifier qu'ils ont été sauvés, est donc tout à fait incorrect. Il faut dire, si l'on tient à l'expression, que ce sont des "rescapés".

[*Progrès du Saguenay*, 1<sup>er</sup> décembre 1930]

- Tiré du nom *rescapé* « (personne) qui a échappé à un accident, à une catastrophe », mot ayant été rendu populaire par la presse lors de la tragédie minière de Courrières (Pas-de-Calais) dans laquelle plus de mille mineurs ont perdu la vie le 10 mars 1906 (TLF 14 : 935, GRLF 8 : 295, DHLF 1 : 647). L'origine du mot est cependant incertaine car le TLF le considère comme participe passé de *rescaper*, du wallon *réchapper* (forme picarde correspondante : *récapé*) (TLF 14 : 935); les auteurs du DHLF le ramènent plutôt à la forme picarde *rescaper* (*reschapper*, vieilli) (DHLF 1 : 647). De toute façon, le nom *rescapé* semble assez bien attesté dans les ouvrages de référence (FEW 3 : 268-269-270, GLLF 6 : 5107, TLF 14 : 935, Lexis 1625, GRLF 8 : 295, DHLF 1 : 647). Son dérivé, le verbe *rescaper*, est moins fréquent (Huguet 6 : 528 (*reschaper*), TLF 14 : 935, GRLF 8 : 295, DHLF 1 : 647). Dans le TLF, on le trouve sous l'entrée du substantif *rescapé* et il est placé dans la partie *remarque* où l'on affirme qu'il est *rare* ou *régional* au Canada (TLF 14 : 935). Évidemment, on ne peut nier ses origines dialectales. C'est ainsi qu'on retrouve dans le FEW (sous l'entrée *excappare*) les formes en ancien et moyen français *reschaper* « sauver d'un danger; échapper contre toute attente », wallon (picard) *rescaper* « échapper, sauver, guérir d'une maladie presque désespérée », normand (oïl, Nord-Ouest) « sauver, tirer d'un péril », champenois (oïl, Nord-Est) *rèchapé* « échapper à un danger » et franco-provençal *rëtsaper* « éviter un danger » (FEW 3 : 269a).

En français québécois, le verbe *rescaper* se retrouve uniquement dans le dictionnaire de Béïsile, où on le marque comme spécifiquement *canadien*, de même que dans le dictionnaire de Bergeron, dans lequel il ne porte pas de marque d'usage (Béïsile<sup>1</sup> 1105, Béïsile<sup>3</sup> 848, Bergeron 424). Il ne fait pas partie de la nomenclature des autres dictionnaires québécois, ni du fichier du TLFQ ou des atlas linguistiques. On peut donc considérer que la première attestation écrite du verbe vient des chroniques de langage de Narcisse Dégagné (PS, 23 septembre 1929).

## RESSOUDRE v.i. [2]

- ◆ Arriver à l'instant.
- ◆ Arriver à l'improviste.

Chron.: - "A va r'soudre, là". Ça, c'est pour dire: *elle va arriver à l'instant*. N'est-ce pas savoureux? *Sourdre* signifie *jaillir de terre*, en parlant d'une source (étym.: *surgere, surgir*). Nos gens disent r'soudre. Voyez l'extension du sens dans: *elle va r'soudre*, et l'image pittoresque. Du reste, le langage populaire est plein d'images très justes.

[*Progrès du Saguenay*, 10 janvier 1935]

- *Sourdre*. – Jaillir de terre. Ex.: L'eau *sourd* à cet endroit. Ce verbe est bien français, mais employé presque uniquement sous ces deux formes. Le mot *source* en indique clairement le sens. Mais, de même qu'à côté de *source* il y a *ressource* (une r'source), les anciens Français, en Normandie surtout, au lieu de *sourdre*, disaient *ressoudre*: l'eau *r'sout*; et nos pères ont apporté cela ici. Nos gens disent couramment *r'soudre*. Et le verbe, ainsi modifié, a pris plusieurs sens figurés. Quelqu'un se fait attendre; on dit: il va pourtant *r'soudre*. Ou bien, on n'attendait personne: qui est-ce qui *r'sout*? José et sa femme. – Au jeu de balle ou de tennis, la balle *r'sout* ou ne *r'sout* pas. – Celui-ci est tombé à l'eau. Après un moment, on l'a vu *r'soudre*. – Mot imagé des plus intéressants à étudier au Glossaire canadien.

[*Progrès du Saguenay*, 2 février 1939]

- Le verbe *ressoudre* est peut-être une déformation du verbe *sourdre* « jaillir de terre ». *Sourdre* est une réfection de *surdre* (1080), *sordre* (1155), issu du latin classique *surgere* « éléver », « émerger, se montrer », « apparaître », composé de *sub-* marquant le mouvement de bas en haut et de *regere* « diriger en ligne droite » (TLF 15 : 782, DHLF 2 : 1995). Le verbe *ressoudre* est absent des ouvrages de référence consultés. Toutefois, on répertorie les formes *resourdre* (Godefroy) et *ressourdre* (Huguet) « rejoindre, se relever, reparaître », dans des dictionnaires de l'ancienne langue (Godefroy 7 : 106-108, Huguet VI : 550).

L'abbé Dégagné semble considérer ce verbe davantage comme une corruption de *sourdre* plutôt que comme une entité lexicale. Malgré cela, le verbe *ressoudre* existe bien en français québécois et ce, depuis assez longtemps. Dès 1750, il est attesté dans une lettre de correspondance entre un père et son fils : « nous commanssons, cher Fils, à voir ressoudre quelque uns de vos messieurs de campagne » (*Bégon correspondance*, 1750, RAQ, 1934-1935, p. 248, FTLFQ). Dans la lexicographie québécoise, le verbe est passablement présent et on lui attribue plusieurs sens qui sont figurés : « revenir sur l'eau » (Dunn 162), « se tirer d'affaires, revenir d'une maladie » (Dunn 162, GPFC 587, Bergeron 425), « se tirer d'embarras » (Dunn 162, GPFC 587, Bergeron 425), « rebondir » (Dionne 570, GPFC 587, Bélisle<sup>1</sup> 1110, Bélisle<sup>3</sup> 852, Bergeron 425), « reparaître, arriver » (Dunn 162, Dionne 570, GPFC 587, Bélisle<sup>1</sup> 1110, Mass 608, Bélisle<sup>3</sup> 852, Bergeron 425, Dulcan 376-377, DQA 1031) et enfin, « se gonfler, en cuisant » (GPFC 587). Il en va de même dans les enquêtes géolinguistiques où la plupart de ces sens sont répertoriés (PPQ Q. 1143x, 1243x, 1299x, 1568x, 2158(s), 2190; Lavoie Q. 2417, 2421). Enfin, dans l'ouvrage lexicographique de Dulong en 1989, l'emploi québécois du verbe est marqué comme *à proscrire* alors que Boulanger soutient qu'il est *vieilli* et *familier* (Dulcan 376-377, DQA 1031).

### SAFRE adj. et nom [3]

♦ Gourmand, glouton.

Chron.: - Safre. - Vieux mot, bien français, dont l'usage est demeuré, chez nous, et dans son sens "genuine" de glouton. Nous en faisons même *safreté*; mais c'est un barbarisme, encore que bien expressif. Le carême est singulièrement salutaire pour les safres.

[*Progrès du Saguenay*, 18 février 1929]

- Safre. - *Gourmand, glouton*: Vieux français; et on le trouve dans le dictionnaire. Mais *safreté* n'y est pas. - Ce mot se dit chez nous pour *gourmandise, gloutonnerie*. C'est aussi un terme dialectal de France. - Notre Glossaire donne encore *safre* dans le sens *d'avare, chiche, pingre*: c'est un *safre*: il garde tout pour lui. C'est une autre nuance de gloutonnerie.

[*Progrès du Saguenay*, 15 décembre 1932]

- Emprunté au moyen bas allemand *schaffer* « celui qui prépare, qui procure quelque chose; celui qui invite à des festivités » (TLF 14 : 1407). Il a d'abord signifié, en 1245, « enjoué, folâtre; adonné au plaisir », puis, vers 1500, il a pris le sens de « glouton, goulu, vorace » (TLF 14 : 1407). En français moderne, il est employé uniquement comme adjectif et il signifie « [En parlant d'une personne ou d'un animal] Qui se jette avec avidité sur la nourriture » (TLF 14 : 1407). Il est marqué dans le TLF comme *vieux* et *populaire* car ce sens ne s'est maintenu que régionalement, soit en Normandie, dans l'Ouest et le Centre de la France, en Bourgogne et au Canada (FEW 17 : 26-27, TLF 14 : 1407).

Le terme *safre* a eu cours au Québec depuis 1882, ce qui nous semble assez tardif. Il est d'abord relevé comme adjectif : « Québec est devenu trop safre. Il persiste à vouloir prendre le beurre par poignée. Il voudrait tout avoir chez lui et ne rien payer » (*Le Grognard*, 13 mai 1882, p. 2, FTLFQ). Les fiches du TLFQ de même que les attestations de ce mot dans l'ILQ sont peu nombreuses (ILQ 11 : 4720). Cependant, les enquêtes géographiques relèvent abondamment le terme qui apparaît comme attesté partout au Québec (PPQ Q. 252 « *Gourmand* », Lavoie Q. 2092 « *Gourmand* »). Quant à l'emploi nominal de *safre*, ses attestations sont encore moins nombreuses que celles de l'adjectif (ILQ 11 : 4720). Enfin, notons que le Québec semble avoir donné une légère extension de sens à l'adjectif *safre* puisque le GPFC, de même que le dictionnaire de Bergeron, lui attribuent un sens typique soit : « *Avare, chiche, pingre* » (GPFC 607, Bergeron 440). Cependant, nous n'avons pas relevé cette extension de sens chez d'autres lexicographes.

### 4.3 Les innovations sémantiques

#### ALLUMER v. i. [2]

- ♦ Se reposer, s'arrêter de travailler; inviter quelqu'un à entrer dans une maison ou à y demeurer pour prolonger une visite.
- ♦ Causer, jaser.

Chron.: - "Fumer", "allumer". – Le Canadien est grand fumeur. Il fume en travaillant, en marchant, il fume jusque dans son lit; il aime à fumer, surtout au repos et dans la conversation. De là l'expression métaphore qu'emploie Jean-Baptiste quand il dit à son voisin : "Viens donc *fumer* un peu", c'est-à-dire, causer. Ou bien il dira qu'il allume, s'il prend cinq minutes pour se reposer de son travail. Par extension, nous dirons à un hôte pressé de s'en aller : "Fumez, fumez pour : demeurez, et cela même à quelqu'un qui ne fume pas!".

[*Progrès du Saguenay*, 23 juillet 1928]

- *Canadiana*. Il n'est pas un Canadien qui n'entend cette expression : "Fumez donc", pour : demeurez donc, ne partez donc pas si tôt. Il paraît que les "voyageurs d'en haut", c.-à-d., de la région d'Ottawa, comptaient autrefois leurs étapes par "pipes". Quand ils avaient fumé une pipe, ils faisaient halte, se reposaient, rallumaient et repartaient. Ils disaient : "Nous marcherons encore aujourd'hui huit, dix, vingt pipes". N'est-ce pas savoureux? (v. *Revue de l'Université d'Ottawa*, oct.-déc. 1938, p. 386). – Les Canadiens disent encore : "allumer" pour : *se reposer, s'arrêter de travailler*; ou encore pour : *entrer s'asseoir un peu*.

[*Progrès du Saguenay*, 10 novembre 1938]

- *Allumer* a été emprunté au latin vulgaire *alluminare* dérivé de *luminare* « éclairer », lui-même dérivé de *lumen* « lumière » (TLF 2 : 590, GRLF 1 : 269, DHLF 1 : 51).

L'abbé Dégagné a attribué trois sens québécois à ce mot du français de référence. D'abord, le sens de « se reposer, s'arrêter de travailler » est déjà noté pour la première fois par Viger en 1810 : « Il signifie aussi *se reposer* (...), parce que, en effet, ces moments de repos sont mis à profit par les fumeurs. » (Viger 101). Ce sens est relativement bien relevé par les

lexicographes (Dionne 19, GPFC 31, Bélisle<sup>1</sup> 133, Bélisle<sup>3</sup> 27, Bergeron 29, Dulcan 10). De même, il est présent dans l'enquête géolinguistique de Lavoie (Q. 816 « Prendre quelques minutes de repos »); dans le PPQ, il n'a pas fait l'objet d'une question, mais il est mentionné dans la partie *commentaire* où l'on dit : « "Fumer" et "allumer" ont aussi les sens de *veiller*, *attendre*, *se reposer*. Ils s'emploient surtout à l'impératif, et d'une façon absolue » (PPQ Q. 2070). Le second sens qui concerne « inviter quelqu'un à entrer ou à demeurer dans un lieu » se fait plus rare dans la lexicographie québécoise. En effet, Viger ajoute au verbe *allumer* le sens de « visiter », mais il croit que dans ce cas, il est toujours régi par quelque verbe (Viger 101). Ce sens n'est pas clairement indiqué par les autres lexicographes, à l'exception de Dégagné. Le dernier sens qui a intéressé le chroniqueur est le sens de « causer, jaser ». Ce sens ne semble pas être très populaire non plus puisqu'il n'a été mentionné que par Blanchard dans son *Dictionnaire de bon langage* (Blanchard<sup>1</sup> 32). Finalement, il existe un autre sens québécois, dont Dégagné ne fait pas mention, mais qui est bien présenté dans plusieurs ouvrages; il s'agit de l'emploi absolu « allumer sa pipe, fumer » (Viger 101, Rinfret 8, Clapin 344, GPFC 31, PPQ Q. 2070, Q. 816). Aujourd'hui, ces sens ne se trouvent plus dans les dictionnaires québécois récents, peut-être en raison de la moins grande popularité du fait de fumer.

Ce verbe comporte de nombreux sens en français de référence. Emprunté avec son sens étymologique d' « éclairer » (1100), le français lui donne rapidement le sens de « mettre le feu à » (1080); au sens concret, on ajoute « incendier » (12<sup>e</sup> s.), qui ne s'utilise plus depuis le 15<sup>e</sup> siècle; au 19<sup>e</sup> s., d'autres emplois comme *allumer une pipe* (1845), *un cigare, une cigarette, un poêle, un fourneau* (1850) viennent se greffer aux sens existants (TLF 2 : 587-590, DHLF 1 : 51). De *allumer une lampe*, on a fait l'emploi absolu *allumer* « faire la lumière » (12<sup>e</sup> s.) (TLF 2 : 587-590, DHLF 1 : 51). Dès le 13<sup>e</sup> siècle, il prend le sens abstrait de « exciter les sentiments de (qqn) », «enflammer (qqn, son cœur) (12<sup>e</sup> s.), d'où le pronominal *s'allumer* (DHLF 1 : 51). Néanmoins, le sens de « exciter les désirs de » (17<sup>e</sup> s.) a été conservé; par extension, il a eu la valeur de « colorer, rougir le visage » (1689) (TLF 2 : 587-590, DHLF 1 : 51). Il a aussi porté quelques autres sens qui sont bien aussi spécifiques et dont nous ne traiterons pas dans cet article (*cf.* TLF 2 : 587-590, GRLF 1 : 269-270, DHLF 1 : 51). Ainsi, chacun des sens québécois mentionnés ci-haut ne se trouvent pas dans les dictionnaires référentiels. Cependant, le verbe *allumer* a eu un emploi

absolu (sous-entendu l'électricité), de même que les emplois *allumer une pipe*<sup>1</sup> (1845), *allumer un cigare, une cigarette*, qui pourraient peut-être avoir inspiré les innovations sémantiques faites en français québécois (TLF 2 : 587).

## BORDÉE n.f. [6]

### ♦ Chute de neige.

Chron.: - "Bordée", "bourrasque". – La propriété des termes est le cadet de nos soucis, n'est-ce pas? Nous avons eu, pour commencer l'hiver, une splendide bordée de neige, de sept à huit pouces, sans le moindre souffle, la vraie, la classique bordée canadienne. Eh bien, il y en a qui ont appelé cela une "bourrasque". Pardon, pardon! une bourrasque est un coup de vent subit et violent, et qui dure peu, avec ou sans neige, en été comme en hiver. De grâce, dites bordée, quand bordée il y a, ce beau mot, ce mot propre, canadien, s'il en est, exprimant une chose canadienne, s'il en fût. [...].

[*Progrès du Saguenay*, 3 décembre 1928]

- *Bordée*. – Y a-t-il rien de plus beau qu'une belle bordée de neige? Le mot *bordée* lui-même est un des plus précieux de notre terroir. Eh bien, il menace de disparaître. Il n'est guère plus employé. On le remplace par *tempête*. Il n'est plus fait mention que de *tempêtes de neige*. C'est une regrettable confusion. La tempête vient d'ordinaire après la bordée, quand le vent s'élève et pousse la neige en rafales. C'est le vent qui fait la tempête, et non pas la neige. Et il y a de splendides bordées sans tempête. Le soleil ne se lève-t-il pas parfois sur une neige toute fraîche, la faisant scintiller de mille feux? Eh non! Une bordée, n'est pas une tempête! Une tempête c'est toujours vilain et désagréable. Une bordée de neige, c'est un des attraits de notre hiver et une [sic] des charmes de notre pays. [...] Dites *bordée*, je vous en prie, et peignez agréablement le spectacle de la neige tombante et de la neige tombée. [...].

[*Progrès du Saguenay*, 13 décembre 1934]

<sup>1</sup> Nous sommes consciente que l'emploi *allumer une pipe* (1845) est attesté plus tardivement en français de référence qu'*allumer* ne l'est pour la première fois en français québécois (1810); néanmoins, nous croyons que l'emploi *allumer une pipe* a été en usage en français de référence, dans la langue orale, bien avant sa première attestation écrite.

- Dérivé de *bord* additionné du suffixe *-ée*. Le sens québécois de *bordée* (de neige) est probablement dérivé du sens générique « grosse quantité de », marqué comme *regional* par les auteurs du TLF, sens auquel on a ajouté une forme particulière à la réalité canadienne, c'est-à-dire *bordée de neige* (TLF 4 : 696).

Probablement parce qu'il fait partie d'une réalité canadienne importante, le terme *bordée* (de neige) est très bien attesté partout au Québec et en Acadie, et ce depuis fort longtemps (PPQ Q. 1207 « Chute de neige », Mass 149). On le retrouve attesté par écrit au FTLFQ dès 1746, avec le sens qui nous intéresse : « balizer [sic] tous les chemins d'hiver à chaque bordées [sic] de neiges [sic] » (*Archives nationales du Québec*, 16 février 1746, p.2, FTLFQ). Cette attestation est précédée de celle du Père Potier qui le relève dans ses manuscrits en 1744 « Après les grands froids il vient ordinairement une bordee [sic] de neige » (Potier 292). Par la suite, il est bien attesté par la plupart des lexicographes québécois (ILQ 2 : 738). Cependant, on peut dire que l'abbé Dégagné est un peu à contre-courant des autres lexicographes. D'abord, il ne présente jamais la bordée comme une « forte chute de neige », mais plutôt comme une « chute de neige » sans jamais donner une idée de l'ampleur de cette chute; plusieurs chroniqueurs, à l'exception de Béïsle qui parle de « petite bordée de neige » (Béïsle<sup>3</sup> 126), incluent toujours l'idée de « neige abondante » dans leur définition de la bordée (Clapin 51, GPFC 133, Mass 733, Dagenais<sup>1</sup> 102, MassIG 485, DFP 190, DQA 123). Aussi, plusieurs lexicographes considèrent ce vocable comme une faute à combattre (Dictbarb 4, Gingras<sup>2</sup> 46, Caron 60, Maguire 160, Dagenais<sup>1</sup> 102), alors que seulement Dunn et Dégagné y voient une locution canadienne savoureuse à conserver (Dunn 23, Dégagné 3 décembre 1928, Dégagné 13 décembre 1934).

Le terme *bordée* est usité en français de référence, mais il y a des sens différents. Le substantif *bordée* a d'abord désigné, en 1546, « l'espace parcouru par un navire au plus près du vent, sans virer de bord », d'où la locution familière et figurée *tirer une bordée* « aller de cabaret en cabaret » (1833) (TLF 4 : 696). En 1690, Furetière définit *bordée* comme des « pièces d'artillerie qui sont le long des côtes d'un vaisseau » (Furetière I, TLF 4 : 696), sens disparu aujourd'hui, mais qui a amené le sens métaphorique de « grosse quantité de », principalement à propos d'injures (1755) (FEW 1 : 436a, TLF 4 : 696, DHLF I : 247). De nos jours, le terme *bordée*, au sens québécois, ne se trouve dans aucun des dictionnaires du

français de référence consultés, à l'exception du TLF qui mentionne « *Une grosse bordée de neige* » en indiquant bien sa provenance canadienne (TLF 4 : 696).

**CHAR** n.m. [3]

- ◆ Automobile, voiture.

Chron.: - Beaucoup de chauffeurs d'automobile appellent leur machine un *char*. Ils disent avec fierté: mon *char*. Le mot est juste. Le char antique, attelé de chevaux, servait particulièrement pour la course et les combats. Véhicule léger, bas, monté sur deux roues, fermé à l'avant, ouvert à l'arrière, il rappelait vaguement notre vulgaire brouette. Un ou deux hommes l'occupaient. Les troupes de guerre en avaient des milliers, comme on le voit dans la Bible, et ils faisaient partie du butin du vainqueur. Celui-ci se faisait gloire d'y enchaîner son ennemi vaincu. Tels les triomphateurs romains montant au Capitole.

Souvent quatre chevaux les faisaient voler dans la carrière ou sur la route; on les appelait alors des quadriges. Nos automobiles sont enlevées, par quarante chevaux et plus, on sait lesquels. Le nom de char leur convient donc, par analogie.

[*Progrès du Saguenay*, 8 août 1927]

- *Char*. – Je remarque pour la première fois le mot *char* appliqué, en France, à la traction automobile: "Un grand *char* (auto-car); écrit-on, a circulé dans Paris". Le vocable anglais en a peut-être suggéré l'idée, mais on a trouvé quand même le terme juste. Nos chauffeurs n'ont donc pas tort, comme je l'ai déjà observé, de baptiser "chars" leurs voitures à essence.

[*Progrès du Saguenay*, 7 juin 1928]

- D'après l'anglais américain *car*, employé notamment dans *police car* « char de police » et *private car* « char privé » (Shorter Oxford 263, DHFQ 187).

La « voiture-automobile » est attestée pour la première fois au début du 20<sup>e</sup> siècle (1913): « Les automobiles « Studebaker » sont fabriqués [sic] par la plus puissante et la plus vieille manufacture du genre. La longue expérience des fabricants, leur capacité de production, leur capital, voilà ce qui leur permet d'offrir d'aussi bons chars à si bon

marché » (*Le Soleil*, 12 février 1913, p. 9, FTLFQ). Par la suite, ce sens est attesté dans la majorité des dictionnaires québécois (Blanchard<sup>1</sup> 88, GPFC 189, Bélisle<sup>1</sup> 191, Dagenais<sup>1</sup> 154-155, Dulong 74, Bélisle<sup>3</sup> 154, Bergeron 121, Colpron<sup>2</sup> 19, Colpron<sup>3</sup> 47). Il est aussi relevé par Dulong en 1989 qui le présente comme étant « à déconseiller », de même qu'il est marqué comme *familier* par le DFP, le DQA et le DHFQ (Dulcan 99, DFP 281, DQA 182, DHFQ 187). Ce sens n'est pas relevé dans l'enquête du PPQ, mais Lavoie l'a recensé (Lavoie 2 : 380). En outre, Dégagné considère que les Québécois ont créé ce sens uniquement par analogie, même s'il reconnaît qu'il a peut-être été suggéré par l'anglais. Au contraire, les auteurs du DHFQ soutiennent que ce sens n'est pas une innovation sémantique, mais qu'il vient plutôt directement de l'anglais américain, comme le croient aussi d'autres lexicographes (Blanchard<sup>1</sup> 88, Dagenais<sup>1</sup> 154-155, Colpron<sup>1</sup> 47, Colpron<sup>2</sup> 19, DFP 281, Colpron<sup>3</sup> 47, DHFQ 187).

Le mot *char* existe évidemment en français de référence, puisque le terme anglais *car* est un dérivé du latin *carrus* « voiture de charge à quatre roues », mot d'origine gauloise (Shorter Oxford 263, GLLF 1 : 676). Suite à ce sens plus général, le mot a pris les acceptations spécialisées suivantes : « voiture à deux roues utilisée par les Anciens lors des jeux » (1538), « voiture décorée portant les masques de Carnaval » (1636) et « voiture riche et légère » (1764); on l'emploie enfin dans le domaine militaire<sup>2</sup> pour désigner « une voiture blindée » (1917), un *char d'assaut* (TLF 5 : 533-534, DHLF 1 : 390). En outre, les acceptations canadiennes sont bien indiquées dans les ouvrages de référence. Les valeurs de « voiture de chemin de fer » et « voiture automobile » sont relevées dans la plupart des ouvrages récents et portent la marque *Canada* (TLF 5 : 533-534, GRLF 2 : 495, DHLF 1 : 390). De plus, on considère ce *canadianisme* sémantique comme venant directement de l'anglais *car* (GRLF 2 : 495, DHLF 1 : 390). Le *Grand Robert* le marque comme *vieilli* ou *rural* et soutient que ces valeurs canadiennes tendent à disparaître au Québec, spécialement dans les milieux cultivés (GRLF 2 : 495), alors que les auteurs du TLF les considèrent plutôt comme *usuelles* (TLF 5 : 533-534). Finalement, le mot au sens de « voiture automobile » a été relevé en Suisse romande (Genève et Neufchâtel), mais il n'y a apparemment pas de lien historique entre l'emploi canadien et l'usage suisse du nom *char* (DHFQ 187).

<sup>2</sup> Ce sens est marqué comme canadien par le TLF, mais c'est le seul dictionnaire à soutenir cette hypothèse (TLF 5 : 534).

## DÉHALER (se) v. p. [1]

- ♦ Se sortir d'embarras, se tirer d'une difficulté; avoir de la difficulté à vivre.

Chron.: - "Se déhaler". – Encore du canadien expressif. C'est un de ces termes de marine qui nous sont restés de nos origines. *Haler* un navire, c'est le tirer sur le rivage, le *déhaler*, c'est le remettre à l'eau, opérations qui exigent un certain déploiement de force. Au figuré, *se déhaler* signifie *sortir d'embarras*, se tirer d'une difficulté. Nous avons encore étendu ce sens. On dira de quelqu'un, en parlant de la difficulté de vivre : *il se déhale*, *il se déhale assez bien*, ou *il se déhale comme il peut*, *il a de la misère à se déhaler*. Ce terme n'est-il pas d'une poignante actualité?

[*Progrès du Saguenay*, 13 juillet 1931]

- Mot formé du préfixe *dé-* et du verbe *haler*. Le verbe *haler* a été emprunté au germanique occ. *\*hâlon* « amener, aller chercher » (DHLF 9 : 652).

L'abbé Dégagné est le seul lexicographe à étendre ce sens à l'expression de la « difficulté de vivre ». On ne trouve cette expression dans aucun des ouvrages québécois<sup>3</sup> ou français consultés. Néanmoins, nous allons nous attarder sur l'autre sens spécifique abordé par Dégagné et par d'autres lexicographes (ILQ 5 : 1830). Il s'agit du sens de « se sortir d'embarras », qui est considéré comme sens figuré par le chroniqueur. Ce dernier sens est relevé pour la première fois en 1905 dans le *Bulletin du parler français au Canada* : « Déhaler. – Quand il se fut déhalé du fossé où il était serré comme dans un étouc [sic] » (BPFC, 1905 p. 102). Notons que le verbe peut s'écrire de différentes façons soit : *se déhaler* (Dionne, Bélisle<sup>1</sup> 328, Bélisle<sup>3</sup> 253, Bergeron 174, DFP 460), *se déhâler* (BPFC, 1905 p. 102, GPFC 390) et *déhaler*, verbe transitif (Dionne 226). Même si Dégagné croit que c'est un verbe d'actualité, il est bien peu attesté sous toutes ses formes dans les ouvrages québécois (ILQ 5 : 1830). De plus, il n'est pas possible de le trouver au FTLFQ ni dans les enquêtes géolinguistiques.

<sup>3</sup> Il faut préciser que *se déhaler* ne fait pas l'objet d'une entrée dans le GPFC, mais qu'il est plutôt indiqué sous l'entrée *hâler* (GPFC 390).

En français de référence, le terme maritime *déhaler* « déplacer (un navire) en halant sur les amarres; déplacer un navire vers le dehors ou en dehors d'un port, hors d'une position dangereuse » est d'abord apparu sous la forme *deshaler* en 1529 (TLF 6 : 998-999, DHLF 1 : 939). Par la suite, ce verbe transitif a pris un sens figuré et métaphorique soit : « Tirer d'embarras, d'une mauvaise posture » (TLF 6 : 999). La forme pronominale a aussi existé au sens de « s'éloigner, se retirer d'une position dangereuse, en parlant d'un navire » et « avancer, marcher (personnes) » (argot.) (GRLF 3 : 285, DHLF 6 : 999). Il faut ajouter que la forme pronominale québécoise au sens de « se tirer d'embarras » est indiquée par les auteurs du TLF et est marquée comme *régionalisme* du Canada (TLF 6 : 999).

### FUMER v.i. [3]

- ♦ Se reposer, s'arrêter de travailler; inviter à entrer dans une maison ou à demeurer dans une maison pour prolonger une visite; causer, jaser.

Chron.: - "Fumer", "allumer". – Le Canadien est grand fumeur. Il fume en travaillant, en marchant, il fume jusque dans son lit; il aime à fumer, surtout au repos et dans la conversation. De là l'expression métaphore qu'emploie Jean-Baptiste quand il dit à son voisin : "Viens donc *fumer* un peu", c'est-à-dire, causer. Ou bien il dira qu'il allume, s'il prend cinq minutes pour se reposer de son travail. Par extension, nous dirons à un hôte pressé de s'en aller : "Fumez, fumez pour : demeurez, et cela même à quelqu'un qui ne fume pas!".

[*Progrès du Saguenay*, 23 juillet 1928]

- "Fumer". – Il nous est si naturel et agréable de fumer en causant que l'expression a été élevée, chez nous, à la dignité de métaphore et signifie, dans notre pensée, *causer, demeurer à causer, faire une visite familiale*. On se lève pour prendre congé et l'on s'entend dire aimablement : *fumez!* Pour prévenir un ami qu'on se dispose à l'aller voir, on lui téléphone qu'on va *fumer une pipe*. Pas d'expressions plus canadiennes et d'aloï plus populaire. Elles manquent à notre lexique...

[*Progrès du Saguenay*, 25 novembre 1929]

- *Canadiana*. Il n'est pas un Canadien qui n'entend cette expression : "Fumez donc", pour : demeurez donc, ne partez donc pas si tôt. [...].

[*Progrès du Saguenay*, 10 novembre 1938]

- Le verbe *fumer* (1120) vient du latin *fumare* « dégager de la fumée », dérivé de *fumus* « fumée », dont l'origine semble inconnue (GRLF 4 : 760, DHLF 1 : 852).

Il faut d'abord préciser que l'abbé Dégagné rapproche le verbe *fumer* du verbe *allumer* étudié précédemment; il considère ces deux vocables comme étant à peu près synonymes. Le verbe est attesté dès Potier en 1743, mais il le relève plutôt dans un sens connu en français de référence : « fumer N. {etre en chaude Colere} » (Halford 49). Il faut attendre 1881 pour voir apparaître la première attestation se rapprochant davantage du sens étudié ici « Arrêter, espérer, fumer. Ces trois verbes s'emploient souvent dans le sens d'*attendre*. » (Manseau 76). Dans cette même attestation, Manseau mentionne même l'exemple « Fume, fume, va, t'as bin l'temps » (Manseau 76). Tout comme *allumer*, le verbe *fumer* est présent au PPQ dans la partie *remarque*, où l'on dit qu'il s'emploie surtout à l'impératif et d'une manière absolue (PPQ Q. 2070). Lavoie le relève aussi dans son enquête, mais il est attesté seulement à quelques endroits (Lavoie Q. 816); les enquêtes linguistiques ne nous permettent donc pas de dire si le mot est attesté sur l'ensemble du territoire ou encore s'il est utilisé par une partie des Québécois seulement. De plus, la locution *Fumez donc* semble être en usage pour « inviter quelqu'un à prolonger une visite » puisqu'elle est présentée par Dégagné – qui dit que tous les Canadiens connaissent cette expression – de même qu'elle est indiquée au Glossaire (GPFC 357). Finalement, Dionne lui donne une acceptation nouvelle soit « faire preuve d'ignorance dans un examen oral »; Dulong en fait de même avec une acceptation différente : « fig. en parlant d'un prétentieux, d'un vantard, d'un frais-chié (allusion aux défécations d'animaux qui, par temps frais ou froid, dégagent de la vapeur) » (Dionne 342, Dulcan 210). Cependant, ce sont les seuls lexicographes qui font allusion à ces sens particuliers.

Le terme *fumer* a d'abord conservé son sens latin « dégager de la fumée, de la vapeur » en français de référence (TLF 8 : 1324-1325, DHLF 1 : 852-853). Puis, très tôt (1178), il a signifié, par extension, « laisser passer la fumée » et « exhaler de la vapeur » (TLF 8 : 1324-1325, DHLF 1 : 852-853). Il a aussi eu un emploi transitif « enfumer » (1565) et « exposer (une denrée) à la fumée, à la vapeur » (TLF 8 : 1324-1325, DHLF 1 : 852-853).

En 1664, il s'est employé par spécialisation au sens de « faire brûler du tabac, etc. en aspirant la fumée par la bouche »; ce sens est devenu dominant, en emploi transitif ou absolu (TLF 8 : 1324-1325, DHLF 1 : 852-853). Au figuré, Potier a relevé le sens de « s'exciter » (fin du 14<sup>e</sup> s.) et, par extension, « se fâcher, se mettre en colère » (1456) (Halford 1949). L'acception canadienne de ce verbe intransitif n'est mentionnée dans aucun des dictionnaires anciens ou actuels du français de référence. Cependant, le sens canadien est fort probablement une extension du sens « faire brûler du tabac, etc. en aspirant la fumée par la bouche ».

## POUDRERIE n.f. [2]

- ♦ Neige abondante et fraîchement tombée, soulevée en tourbillons.

Chron.: - "Poudrerie". – On nomme ainsi une fabrique de poudre; tandis qu'un magasin à poudre, une poire à poudre, une boîte à poudre, portent le nom de "poudrière". Mais qui ignore, chez nous, le joli sens que nous donnons en outre, au mot *poudrerie*? Nous en avons eu, aujourd'hui dimanche 6 décembre; une splendide démonstration. Vent d'ouest, puis vent d'est, faisaient à [...] *poudrer*, ou *poudroyer*: la neige fraîche abondamment tombée. [...] *Poudrerie*, à la bonne heure, et c'est le mot que nous devons précieusement garder à cette chose et à ce spectacle de chez nous. Il y a longtemps que les Français, nos lointains ancêtres, avaient employé le mot s'ils avaient connu la chose, car, s'ils n'étaient pas plus fin que nous, ils l'étaient, du moins autant!... Ce qui n'est pas peu dire!!!

[*Progrès du Saguenay*, 17 décembre 1936]

- "Tempête de neige". – [...] Quand la fureur du vent s'empare d'une neige abondante et fraîchement tombée, on a alors la poudrerie, qui est la vraie tempête [...].

[*Progrès du Saguenay*, 22 février 1940]

■ Dérivé de *poudre* (15<sup>e</sup> s.) auquel on a ajouté le suffixe *-erie* « action » (Mass 745, DHLF 2 : 1598). *Poudre* (1160) a eu les variantes graphiques *puldre* (1080), puis *pudre* (1155). Il est issu du latin *pulverem*, accusatif de *pulvis*; il est possible que le mot appartienne à une

racine indo-européenne *°pel* « poudre » également présente dans le sanskrit *palavah* et en latin dans *pollen* et *puls* (DHLF 2 : 1598).

Au Québec, le nom *poudrerie* au sens étudié dans cet article est certainement très populaire, car ses attestations sont nombreuses au fichier lexical (FTLFQ), dans les ouvrages québécois (ILQ 10 : 4253-4254), de même que dans les enquêtes géolinguistiques (PPQ Q. 1209, Lavoie Q. 120). D'ailleurs, il est en usage très tôt au Québec puisqu'on le trouve dans les *Relations des Jésuites* vers 1706<sup>4</sup> : « Ce qui m'y plaît davantage, c'est qu'on n'y voit point de pluie; et qu'après certain temps de neige et de poudrerie (c'est ainsi qu'on appelle une petite neige qui s'insinue partout), l'air y est net et clair [...] » (Lettre du père Marist datant de 1706 dans *Relations des Jésuites*, p. 116, FTLFQ). Il semble que le nom *poudrerie* a toujours été bien perçu par les puristes, à l'exception de quelques-uns qui ont vainement tenté de le proscrire (Gingras<sup>2</sup> 53-54, Gingras<sup>3</sup> 42, Dagenais<sup>1</sup> 499, Bélisle<sup>3</sup> 406).

Le terme *poudrerie* est d'abord apparu au 15<sup>e</sup> siècle, en français de référence, au sens de « marchandises qui se vendent en poudre » sous la forme de *pouldrerie* (TLF 13 : 919, DHLF 2 : 1598). En 1512, *pouldrerie* a pris le sens de « poussière » (TLF 13 : 919, DHLF 2 : 1598). En français moderne, le nom signifie « fabrique de poudre à tirer et de substances explosives » de même que « magasin où l'on conserve la poudre à canon » (1732) (TLF 13 : 919, DHLF 2 : 1598). Le sens canadien de *poudrerie* est attesté dans les dictionnaires du français de référence depuis 1865 selon Halford (Halford 290). On le trouve même dans le FEW de Wartburg (FEW IX : 563a).

## SUCRERIE n.f. [2]

- ◆ Forêt d'érables exploitée pour la fabrication du sucre, du sirop, de la tire, etc.
- ◆ Cabane à sucre.

---

<sup>4</sup> Précisons que la date de ce manuscrit est de 1695, mais la lettre qui atteste le mot est de 1706. Nous préférions alors faire remonter cette première attestation à 1706 plutôt qu'à 1695, comme le font quelques études (GRLF 7 : 651, TLF 13 : 919, DHLF 2 : 1598).

Chron.: - "Entailler". – [...] "Entailler", "sucrerie", "cabane à sucre", voilà des expressions de chez nous, que je m'attends à trouver dans le *Glossaire canadien*, si je vis jusqu'à ce qu'il voie [sic] le jour, ce glossaire, que le secrétaire du Parler français nous annonce, une fois de plus, pour demain...

[*Progrès du Saguenay*, 31 mars 1930]

- "Les sucres". – [...] Ils ne savent pas, en France, ce que c'est qu'*aller aux sucres* ou *au sucre*, ou à la *sucrerie*, et y manger de la *trempette*, du sirop brûlant et de la *tire en cassot*! Ils ne soupçonnent pas le plaisir d'une partie de sucre! (...)

[*Progrès du Saguenay*, 30 mars 1931]

- Tiré de *sucré*, auquel on a ajouté le suffixe *-erie*. *Sucré* (fin 13<sup>e</sup> s.) d'abord écrit sous la forme *çucré* (1175), a été emprunté par l'italien *zucchero*, lui-même de l'arabe *sukkar*, mot d'origine indienne (TLF 15 : 1052, DHLF 2 : 2038).

L'industrie de l'éable étant une réalité spécifiquement canadienne et représentant une production économique importante, les Québécois ont certainement eu besoin de se créer une nomenclature particulière à ce domaine d'activités. Pour ce faire, ils ont souvent utilisé des mots du français de référence auxquels ils ont attribué des sens propres au Québec, comme c'est le cas du nom *sucrerie*. Très tôt, ce nom est attesté avec un nouveau sens : « Reçu pour droits de sucrerie 78 livres de sucre du pays » (j.3, oct. 1791, AVQ, 141, FTLFQ). Cependant, même s'il est probable qu'on parle de « *sucrerie d'éables* » dans cette attestation, on ne le mentionne pas clairement; il faudra attendre jusqu'en 1795 pour avoir une attestation vraiment précise : « le lopin comprend une *sucrerie de 110 éables...* » (R.-L. Séguin, *Les moules du Québec*, p. 20, 1795, FTLFQ). Dès lors, le mot est devenu courant et attesté dans les principaux ouvrages lexicographiques du Québec (ILQ 12 : 5078-5079). L'ensemble des Québécois ont utilisé ce terme qui est toujours bien vivant aujourd'hui, puisqu'il est toujours relevé dans les dictionnaires québécois plus récents (Bélisle<sup>3</sup> 960, Dulcan 414, PPQ Q. 946, Lavoie Q. 600, DQA 1128).

Évidemment, le nom *sucrerie* comporte des sens différents en français de référence. Il signifie d'abord « établissement où l'on extrait le sucre de betterave, ou de la canne à sucre », puis par extension « établissement où on raffine le sucre » (TLF 15 : 1052). Généralement au pluriel, le mot *sucreries* désigne, vers 1680, « produit, ensemble de

produits à base de sucre (bonbons, confitures, mets très sucrés, etc.) » (TLF 15 : 1052, DHLF 2 : 2038). Il est facile de voir que le sens québécois est venu par analogie avec les sens précédents. Enfin, notons que l'emploi québécois de *sucrerie* est indiqué dans beaucoup d'ouvrages actuels du français de référence et y est marqué comme régionalisme du Canada<sup>5</sup> (GLLF 6 : 5787, TLF 15 : 1052, GRLF 9 : 8, DHLF 2 : 2038).

### **VAGUE (de froid, de chaleur) n.f. [9]**

♦ Période (de froid, de chaleur).

Chron. : - Avec l'hiver nous est revenue l'inévitable "vague de froid", succédant à la non moins inévitable "vague de chaleur" de l'été. D'ailleurs, une vague ne va jamais seule. Quand il y en a une, il y en a plusieurs qui se suivent et se poussent. Or, on ne parle jamais que d'une vague, mais alors immense parfois. La dernière, paraît-il, a "balayé tout le continent". L'image serait expressive, si elle était juste. Il faut restituer à la tempête ce qu'on attribue au froid. [...] Pour en revenir aux vagues, elles sont un phénomène curieux : elles marchent et l'eau qui les forme reste sur place. Un navire peut danser sur leur crête sans avancer. Dans ces conditions, il est permis de se demander comment une vague, fût-ce par métaphore, pourrait "balayer le continent". On est donc plongé dans une atmosphère chaude ou froide, agitée ou calme, non dans une vague. Et donc, comme dit l'autre, laissons les vagues, et disons qu'il fait chaud ou froid.

[*Progrès du Saguenay*, 3 janvier 1928]

- *La vague*. – Oui, vous savez, la vague, la vague de froid, qui vient immanquablement, en son temps, comme le père Noël. Elle est venue, phénoménale, cette année, formant à elle seule un océan glacial qui a recouvert les Etats-Unis [sic] au nord, au sud, à l'est et à l'ouest, du Maine au Mexique, des Rocheuses à l'Atlantique. Une vague, rien qu'une, mais ce qui s'appelle une vague de froid! Ils disent cela sérieusement, au pays de la science. N'ayez crainte toutefois, la vague de chaleur reviendra, à son tour. La température procède par

---

<sup>5</sup> Le DHLF indique le mot de provenance canadienne au sens de « cabane à sucre » en lui donnant 1780 comme première date d'attestation. Il nous a été impossible de retrouver la source attestant le mot en 1780, la date de notre attestation la plus ancienne étant 1791 (DHLF 2 : 2038, FLTFQ).

vagues, ce qui n'empêche pas le mercure de monter et de descendre. Horizontale, elle est verticale tout de même!

[*Progrès du Saguenay*, 9 décembre 1938]

- Francisation de *wage* (1130); peut-être de l'ancien scandinave *vâgr* « mer », comme le moyen allemand *wâge*, *wâc* et l'allemand *woge* (TLF 16 : 882, DHLF 2 : 2207). Cependant, P. Guiraud lui attribue plutôt une origine romane en le ramenant à l'étymon latin *vadum* « gué », synonyme poétique de *aqua* « eau », *mare* « mer »; il semble toutefois que cette hypothèse ne soit pas corroborée (DHLF 2 : 2207).

Ce mot québécois, dont l'usage préoccupe certainement beaucoup l'abbé Dégagné, ne semble pas susciter le même intérêt chez les autres lexicographes. En effet, le nom *vague* (de froid, de chaleur) est attesté tardivement à l'écrit, car Clapin est le premier à s'y intéresser : « de l'angl. *wave*. Se dit, en météorologie, d'un courant ou mouvement d'air chaud ou froid, dans une même direction : - Les journaux annoncent l'arrivée d'une vague froide pour demain » (Clapin 328). Il n'est pas non plus dans la nomenclature du PPQ, à l'exception de quelques témoins qui ont donné *vague* au sens de « lame de neige dans les champs », sens noté aussi par Dulong (PPQ Q. 1215x, Dulcan 447). L'enquête linguistique de Lavoie relève le sens de *vague de froid* à quelques reprises (7 attestations) (Lavoie Q. 103). Il est aussi très peu attesté au FTLFQ. En outre, l'abbé Dégagné ne se prononce jamais, dans aucune de ses interventions concernant ce mot, sur son étymologie; il se contente de le mettre en parallèle avec son sens propre en français de référence et de le dénoncer fortement. Cependant, Massicotte pense que ce substantif a probablement été amené au Québec par la météorologie (journaux); elle dit aussi qu'il est peut-être arrivé sous l'influence de l'anglicisme *wave* « id. », opinion qu'elle partage avec d'autres lexicographes (1843) (Clapin 328, Rinfret 216, Oxford XII : 187-189, MassIG 50).

Évidemment, l'emploi de *vague* a de nombreux sens en français de référence. Nous nous intéresserons ici seulement à la *vague* (de froid, de chaleur), les autres sens sont pour la plupart bien connus de tous et ne sont pas étudiés par Dégagné. Il est intéressant de préciser que le nom *vague* (de froid, de chaleur) dont traite Dégagné et d'autres lettrés québécois n'est pas relevé dans les dictionnaires de l'époque de Dégagné ni même dans ceux antérieurs à la publication des chroniques de Dégagné (Furetière, Littré, Goddefroy, Hatzfeld, etc.). Cependant, on le trouve bien attesté comme phénomène météorologique

dans les dictionnaires du français de référence plus récents qui le mentionnent sans lui attribuer la marque de *régionalisme*; cela nous indique que ce terme fait partie intégrante du français de référence (FEW 17 : 418a, GLLF 7 : 6366, TLF 16 : 882, GRLF 9 : 622, DHLF 2 : 2208). On peut toutefois penser que l'apparition de cet emploi de *vague* en français de référence est assez tardive; ainsi, le FEW fait remonter sa première attestation en 1933, le DHLF en 1930 alors que Massicotte le ramène plutôt en 1909 (FEW 17 : 418a, MassIG 50, DHLF 2 : 2208). Or, la première attestation en français québécois est de 1894, dans le dictionnaire de Clapin, ce qui pourrait expliquer le fait que les lexicographes québécois ont cru à un québécisme, bien que ce mot existait probablement déjà en français de référence à cette époque. L'attestation québécoise de ce sens étant antérieure à son attestation en français de référence, nous retenons la thèse de Massicotte et de Clapin qui pensent que ce mot est probablement plus ancien en français de référence et est peut-être arrivé au Québec par la météorologie et les journaux (Clapin 328, MassIG 50).

#### 4.4 Les innovations lexicales

##### AVANT-MIDI n. f. [2]

- ◆ Matin, matinée, première partie de la journée.

Chron.: - "*Avant-midi*", *après-midi*. – Nous désignons la première moitié de la journée par l'expression *avant-midi*, dont nous faisons un substantif, tantôt masculin, tantôt féminin. C'est encore un canadianisme. Les Français ne disent qu'*après-midi*, aux deux genres également. Pour l'"avant-midi", ils l'appellent *matin*, ou *matinée*, comme *soir*, *soirée*, chez eux, remplacent parfois *après-midi*. Certaines classes de personnes prolongent la *matinée* jusqu'à 7 heures du soir. La vie moderne, la vie de théâtre, la vie qui fait du jour la nuit et de la nuit le jour, ont de ces bizarries.

[*Progrès du Saguenay*, 6 février 1928]

- "*Toute l'avant-midi*". – En France, *avant-midi* ne s'emploie pas. On dit *matin* ou *matinée*. Par contre, *après-midi* est usité, et les uns le mettent au masculin, les autres, au féminin. Pour *avant-midi*, si on l'emploie, il me paraît plus avenant au masculin.

[*Progrès du Saguenay*, 10 février 1930]

- Mot composé du préfixe *avant-* et du nom *midi* « milieu du jour », probablement sous le modèle d'*après-midi* (TLF 3 : 1059, DHFQ 95).

Le mot *avant-midi* est bien attesté sur l'ensemble du territoire québécois. Il est d'abord relevé très tôt, comme adverbe<sup>1</sup>, dans l'attestation suivante : « Enfin on cria tant Noé qu'il vint, et eumes nouvelles de France le jour de l'Ascension avant midi » (M. Lescarbot, *Histoire de la Nouvelle-France*, 1609, p. 628, FTLFQ). Cette attestation témoigne du sens « avant l'heure de midi; pendant la partie de la journée comprise entre minuit et midi » (DHFQ 94). L'adverbe a pris le sens moderne de « pendant la partie de la journée qui va du matin jusqu'à midi » en 1851, date où il est relevé pour la première fois (DHFQ 94). La forme nominale dont traite Narcisse Dégagné a le sens de « partie de la journée qui va du matin jusqu'à l'heure de midi, considérée tantôt dans sa durée, tantôt dans son contenu » (DHFQ 95). Elle est attestée en 1817 pour la première fois dans cette phrase : « Cette

<sup>1</sup> Dans les documents anciens, le mot *avant-midi* était souvent écrit sans trait d'union (DHFQ 94).

prostituée demande son pain l'avant midi et courre [sic] les prairies l'apres midi [...] » (*Le Canadien*, 26 juillet 1817, p. 27, FTLFQ). Au Québec, ce nom a fait l'objet de commentaires intéressants dans les ouvrages de Massicotte et du TLFQ (MassIG 32-480-483-485, DHFQ 94-95).

Le nom *avant-midi* est traité par les lexicographes français dès le 17<sup>e</sup> siècle, mais il est présenté comme adverbe (Furetière, Richelet, Trévoux). À cette époque, il a plutôt le sens de « temps auquel le soleil n'est pas levé, ou n'est pas dans son midi » (MassIG 33). Les notaires ont aussi utilisé ce terme au 17<sup>e</sup> siècle pour compléter leurs datations; il signifiait, dans ce cas, « matinée » (MassIG 33, DHFQ 95). On voit donc que la première attestation québécoise est apparue soixante-et-un an plus tôt que celle du français de référence (1609 (Québec); 1670 (Furetière)). L'emploi nominal est attesté en France depuis 1636 (au Québec 1817), mais ne se trouve pas dans les dictionnaires jusqu'à la deuxième moitié du 19<sup>e</sup> siècle. Après cette époque, on le voit dans quelques dictionnaires où il est marqué comme régionalisme (TLF 3 : 1059, GRLF 1 : 754, PR 141); en outre, son emploi est beaucoup plus fréquent au Canada et en Belgique (TLF 3 : 1059, GRLF 1 : 754, PR 141, PL 110). Enfin, le genre féminin est attesté au Canada seulement (DHFQ 94).

## BRÂSSE n.f. [1]

♦ La main, la donne (au jeu de cartes), la distribution des cartes.

Chron.: - "Brasser (les cartes)". – Expression populaire, chez nous, pour *mêler, battre*. Elle a cours aussi en France, dans plusieurs dialectes. Faut-il la condamner? En théorie, peut-être. En pratique, ce serait, à mon avis, de l'intolérance! du "purisme", comme ils disent: d'autant que *brasser* signifie *mêler*, et qu'on ne voit pas bien ce que peut signifier *battre* les cartes. – Mais que dire de *brâsse*? Cette fois, nous sommes seuls à user de ce terme, et c'est un pur canadianisme. Le bon mot est *main*, ou encore *donne*, d'où *maldonne*, mauvaise distribution des cartes. Ex: *À qui la donne? à vous la main.* (cf. Glossaire).

[*Progrès du Saguenay*, 8 février 1934]

▪ Probablement formé au Québec à partir du verbe *brasser* « mélanger, mêler ».

Il est surprenant de voir Narcisse Dégagné s'interroger sur la pertinence de ce canadianisme alors qu'il avait prôné la tolérance envers le verbe *brasser* (les cartes) parce que ce dernier existe en français de référence. Quoi qu'il en soit, le nom *brâsse* est certainement usité chez nous depuis 1905 puisqu'il est l'objet d'un commentaire de la part de la SPFC : « s.f. Main (au jeu de cartes) Ex: c'est à vous la brâsse = vous avez la main, c'est à vous de donner les cartes. FR. Aux cartes: *Avoir la main, faire la main* = donner les cartes » (*Bulletin du parler français au Canada*, vol. 3, no. 9, mai 1905). Par la suite, il est passablement attesté dans les ouvrages lexicographiques dans lesquels il n'est jamais condamné, à l'exception de l'ouvrage de Dagenais (Dagenais<sup>1</sup> 105). Au fichier du TLFQ, *brâsse* est relevé seulement deux fois alors qu'il a été la réponse la plus populaire à la question « Main, donne » dans l'enquête de Lavoie (Q. 3091). Il ne se trouve cependant pas dans l'enquête géolinguistique de Dulong. Enfin, précisons que la graphie *brasse*, sans accent circonflexe, est aussi présente au Québec. On la trouve notamment dès 1877 : [...], on fait des tours de *brasses* chaque fois qu'on jouait [aux cartes] [...]. L'après-midi on jouait de quatre à six heures; le soir, jusqu'à onze heures, minuit; on commençait à huit heures et demi. Chaque brasse variait d'une ou deux minutes à cinq minutes » (ANQ, 29 novembre 1877, p. 9, FTLFQ).

La variante québécoise *brâsse* ne se trouve pas en français de référence. Néanmoins, la forme *brasse* existe, mais plutôt au sens de « mesure de longueur » ou « sorte de nage » (TLF 4 : 915-916, DHLF 1 : 283). Nous n'avons pu trouver le sens québécois dans aucun dictionnaire français. Toutefois, les formes *brasə* « battre les cartes » et *bresa* « battre les cartes » sont présentes dans les dialectes de la Bretagne romane (oïl – Nord-Ouest). Malgré ces deux attestations, nous pensons que la graphie *brâsse* est probablement une création québécoise se conformant davantage à la prononciation québécoise que la forme *brasse*. Finalement, il n'est pas étonnant que le peuple québécois se soit approprié une partie du vocabulaire concernant les jeux de cartes, car les Québécois étaient, par le passé, de grands joueurs de cartes.

## INQUIÉTEUX adj. [1]

♦ Qui s'inquiète d'une façon exagérée.

Chron. - "Inquiéteuse", ou "inquiéteuse". – Ce mot, non de terroir, mais de jargon, se dit beaucoup, par ici, d'une personne qui s'inquiète d'une façon exagérée.

[*Progrès du Saguenay, 8 novembre 1934*]

▪ Dérivé du verbe *inquiéter* « troubler en suscitant un sentiment d'inquiétude », emprunté au latin *inquietare* « troubler, inquiéter, agiter » (TLF 10 : 270-271, DHLF 1 : 1030).

Cet adjectif, considéré comme venant du jargon par Narcisse Dégagné, nous semble plutôt être une création lexicale québécoise assez peu attestée dans la lexicographie. En fait, la première attestation connue du mot est celle de N. Dégagné, indiquée précédemment. De plus, au FTLFQ, on trouve une attestation datant de 1934 : « Tu vas me trouver bien inquiéteuse » (*Le Franc, Rivière Solitaire*, 1934, p.25, FTLFQ). Il n'est relevé dans aucun des dictionnaires consultés. Il se trouve seulement dans six études linguistiques publiées entre les années 1970 et 1980. Les enquêtes géolinguistiques n'ont pas non plus répertorié cette forme dans leur nomenclature.

Dans les dictionnaires du français de référence, nous avons trouvé les formes nominales *inquiéteur* et *inquiéteuse* dans le GRLF, au sens de « personne qui s'inquiète », mais celles-ci sont datées de 1935 et marquées comme *rares* (GRLF 5 : 614). On les trouve aussi dans le DHLF, datées de 1611 (dans Cotgrave), mais on précise que ces noms ne sont guères vivants (FEW IV : 705b, DHLF1 : 1030). Dans leur emploi adjectival, les mots *inquiéteux* et *inquiéteuse* ne sont pas attestés en français de référence.

## MÂCHÉE (de gomme) n.f. [1]

- ◆ Quantité (de gomme) qu'on mâche à la fois.

Chron.: - "Mâchée". – Une *mâchée* de gomme. Ce mot expressif semble de formation canadienne. Le Glossaire n'en indique point la provenance française, ce qu'il fait, d'ordinaire, le cas échéant. Darmesteter ne l'a pas. Il est bien venu, d'ailleurs, comme beaucoup d'autres noms féminins en *ée*. Ex. : *brassée, batée, bêchée, attisée*, etc.

[*Progrès du Saguenay*, 17 novembre 1930]

- Formé à partir du verbe *mâcher*, d'abord sous la forme *maschier* (1185), issu du bas latin *masticare* « mastiquer », forme populaire qui s'est substituée aux verbes classiques *mandere* et *manducare* « manger » (TLF 11 : 105, DHLF 2 : 1159).

Les mots *mâchée* ou *mâchée de gomme* sont entrés dans la lexicographie québécoise depuis l'ouvrage de Dionne en 1909. Néanmoins, seulement quelques dictionnaires attestent leur existence (Dionne 417, GPFC 429, Bélisle<sup>1</sup> 726, Bélisle<sup>3</sup> 561, Bergeron 301, DQA 697). La première attestation relevée au FTLFQ date quant à elle de 1912 au sens de *mâchée de gomme d'épinette* et de 1918 sous la forme *mâchée de gomme*. Le mot est présent dans le PPQ (entendu seulement à 2 reprises), mais il ne se trouve pas au sens étudié ici (PPQ Q. 530x, Q. 2221). Par contre, l'enquête de Lavoie atteste *mâchée* au sens de « ce que l'on mâche en une seule fois », de même qu'il atteste, plus rarement, *mâchée de gomme* (Lavoie Q. 2097).

Le terme *mâchée* est attesté dans les dictionnaires du français de référence, mais il n'est pas considéré comme étant un nom. Son emploi particulier de *machée (de gomme)*, tel que répertorié au Québec, n'y est pas présent non plus. Nous avons d'abord trouvé *mâché* et *mâchée* comme participe passé de *mâcher* « broyé par les dents » (Littré 4 : 1785, GLLF 4 : 3145). De plus, le DHLF relève une *mâche* « action de mâcher », comme étant vieilli (DHLF 2 : 1159). En terminant, sous l'article *masticare* dans le FEW, on dit que le nom *mâche* « action de mâcher » existe en français moderne, de même que la forme *machie* « morceau mâché » est présente en Picardie (FEW VI : 455b). Donc, même si ces formes sont apparentées à la forme québécoise, cette dernière n'existe pas en français de référence.

Cependant, les emplois dialectaux ne sont peut-être pas étrangers à au mot *mâchée* du français québécois.

### **MAL AVENANT** adj. et nom [1]

- ◆ Gauche, mal fichu, sans tournure.
- ◆ Grossier, mauvais plaisant.

Chron.: "Mal avenant". – Encore une locution usitée dans nos régions du Nord. On l'emploie comme synonyme, au physique, de *gauche, mal fichu, sans tournure*; au moral, de *grossier, de mauvais plaisant*. C'est bien là le contraire d'*avenant*, qui signifie *gracieux, poli, agréable*. *Avenant* est dans les dictionnaires, tandis que *mal avenant* (ou *mal venant*) n'y figure point. On peut trouver cela étrange. Le Glossaire canadien nous dira peut-être en quelle province française on pourrait retrouver cette expression intéressante, et, du même coup, d'où est issue la population établie, dès les premiers temps de la colonie, dans le comté de Charlevoix, qui a fourni les vingt-et-un premiers colons du Saguenay.

[*Progrès du Saguenay*, 30 avril 1928]

- Composé de l'adjectif *mal* et du nom *avenant*, participe présent de l'ancien français *avenir* « convenir » (TLF 3 : 1073).

Nous avons l'impression que ce terme relève davantage de la langue orale que de la langue écrite. En effet, il est très peu noté au FTLFQ (2 attestations) ainsi que dans les ouvrages consacrés au lexique québécois. Sur le plan géographique, il est très peu relevé. Le sens où il est attesté le plus souvent est le sens de « enfant agité » et il ne compte que quatre attestations (PPQ Q. 1836). En outre, ce mot a été créé tardivement au Québec puisque sa première attestation écrite remonte à 1905 : « adj. Peu agréable dans ses manières » (BPFC, vol. 3, no. 8, avril 1905, p. 42). La première attestation de ce mot en tant que nom remonte, quant à elle, à 1914 : « Charles-Eugène, grand malavenant! Vilaine bête mal domptée! Marche donc, Charles-Eugène! » (*Maria Chapdelaine*, 1914, p. 14, FTLFQ). En outre, l'abbé Dégagné est le seul lexicographe qui écrit ce mot en deux mots disjoints, soit *mal avenant*, les autres ouvrages consultés privilégiant plutôt la graphie *malavenant* (BPFC

avril 1905, p. 42, GPFC 435, Bélisle<sup>1</sup> 737, Bélisle<sup>1</sup> 770, Bélisle<sup>3</sup> 538, Bélisle<sup>3</sup> 594, Bergeron 305). Le seul autre dictionnaire variant la graphie de ce mot est le DQA qui écrit *mal (-) avenant* (DQA 706). Enfin, notons que Dégagné hésite un peu sur la provenance de ce mot. Il commence par le présenter comme une création du Nord pour se demander, par la suite, si celui-ci n'aurait pas une quelconque origine dialectale ou française. Cependant, nos recherches ne nous permettent pas de reconnaître l'une ou l'autre de ces hypothèses comme étant juste.

En français de référence, le terme ne semble pas avoir été en usage parce qu'il ne se trouve pas dans la plupart des dictionnaires consultés. On le relève seulement dans le GRLF, qui présente les locutions *bien* ou *mal avenant* au sens de « qui est bon, mauvais pour ... , qui advient bien ou mal » (GRLF 1 : 759). Cependant, c'est le seul dictionnaire consulté qui tient compte de cet emploi et qui le marque comme étant *vieilli* (GRLF 1 : 759). De plus, on trouve *bien venant* ou *mal venant* « qui vient bien ou mal » pour parler d'un enfant ou d'un arbre (DHLF 2 : 2227). Malgré l'existence de ces deux attestations en français de référence, elles ne nous semblent pas suffisamment convaincantes pour nous permettre de soutenir l'origine dialectale de ce mot même si nous ne pouvons rejeter complètement cette hypothèse.

## RAQUETTEUR n.m. [1]

◆ Personne qui marche en raquettes.

Chron.: - "Raquetteur". – Mot de création canadienne, mais relativement récente, si je ne me trompe. Devons-nous le garder? Le Glossaire l'enregistre sans aucune remarque. Les dictionnaires français ont *raquette* pour désigner un *appareil que l'on attache au pied pour marcher sur la neige*, mais ils n'ont pas *raquetteur*. Dans un pays de neige, je crois que nous pouvons garder *raquetteur*, comme *bordée*, *poudrerie*, *poudrer*. Le mot est d'ailleurs formé régulièrement.

[*Progrès du Saguenay*, 9 février 1933]

- Formé à partir du nom *raquette* « grande semelle composée d'une monture de bois, d'une toile forte et de sangles de fixation servant à marcher dans la neige molle », et du suffixe *-eur* (TLF 14 : 386-387, DHLF 2 : 1718). Le nom *raquette* est, quant à lui, une modification de *rasquette* et *rachette*, emprunté au latin médiéval *rasceta* « paume de la main » (DHLF 2 : 1718).

Le sport de la raquette est populaire au Canada, il est normal d'avoir créé un vocabulaire propre à cette activité. Dès Fréchette en 1897, on dit que « raquettes et raquetteurs sont des expressions locales particulières au Canada » (Fréchette, 14 août 1897, p. 3). Il ajoute cependant que le nom *raquetteur* est un « mot absolument barbare et devrait être banni de notre langage » (Fréchette, 14 août 1897, p. 3). Les autres lexicographes ne semblent pas partager cet avis puisqu'ils le présentent comme un mot plutôt neutre (GPFC 565, Bélisle<sup>1</sup> 1059, Bélisle<sup>3</sup> 808, Bergeron 409, DFP 1395, DQA 984). La première attestation de ce substantif se trouve au FTLFQ où il est attesté dès 1705 : « L'hermite marchait à la tête des gens de Plaisance, qui, faute de raquettes, ne purent suivre les raquetteurs » (Recueil Canada, 1682-1712, p. 66, FTLFQ). Enfin, dans les enquêtes géolinguistiques du Québec, on trouve beaucoup de vocabulaire lié à ce sport, mais le nom *raquetteur* n'est pas présent (PPQ, Lavoie).

Comme le sport de la raquette est plus spécialement canadien, il ne faut pas s'étonner de ne pas retrouver le nom *raquetteur* dans les dictionnaires du français de référence. Toutefois, on indique le terme *raquetteur* « personne qui se déplace en raquettes » comme mot canadien dès 1705 dans le GRLF et le DHFQ (GRLF 8 : 41, DHLF 2 : 1718). Dans les deux cas, on précise bien que ce mot est usité au Canada. LE DHLF mentionne aussi l'existence de *raquettiste* (1906) qu'il sous-entend être synonyme de *raquetteur* (DHLF 2 : 1718). À l'exception du DHLF, *raquettiste* n'est pas présent dans les ouvrages de référence.

## RÉSIDENTIEL adj. [2]

- ◆ Où se trouvent principalement des maisons d'habitation, des résidences (appliqué spécialement aux rues et aux quartiers).

Chron.: - "Résidentiel". – Ce mot n'est pas dans les dictionnaires. Est-il employé dans les écrits français? Je ne saurais le dire, mais je présume que non, à chacun d'observer.

[*Progrès du Saguenay*, 26 août 1929]

- "Résidentiel". – Ce mot n'est pas français: pas anglais non plus, à s'en tenir, du moins, au dictionnaire Clifton-Mc Laughlin [sic], qui ne le mentionne point. C'est donc un canadianisme.

[*Progrès du Saguenay*, 22 novembre 1934]

- Dérivé de résidence.

L'abbé Dégagné conclut que cet adjectif est un canadianisme parce qu'il ne le trouve ni dans les dictionnaires français, ni dans les dictionnaires anglais. Au Québec, *résidentiel* est attesté depuis 1914 dans le dictionnaire de Blanchard : « Résidentiel. – Quartier domiciliaire, quartier bourgeois, et non quartier résidentiel (residential) » (Blanchard<sup>1</sup> 242). Il proscrit donc son emploi, comme le fait Dagenais plusieurs années plus tard (Dagenais<sup>1</sup> 257). Il faut préciser qu'au Québec, certains lexicographes croient que cet adjectif s'applique davantage aux milieux (rues, quartiers) bourgeois, aux maisons cossues (GPFC 586, DFP 1444, DQA 1027). De plus, il est très peu traité dans la lexicographie québécoise (Blanchard<sup>1</sup> 242, Blanchard<sup>4</sup> 217, GPFC 586, Dagenais<sup>1</sup> 257, DFP 1444, DQA 1207). À l'ILQ et au fichier lexical, le nombre d'attestations est restreint. Les attestations existantes au FTLFQ sont plutôt tardives (entre 1960 et 1990). Dans le même ordre d'idées, on ne trouve pas le mot *résidence* dans les enquêtes géolinguistiques faites au Québec. En terminant, disons que l'adjectif *résidentiel* fait partie de plusieurs syntagmes nominaux comme *rue résidentielle*, *quartier résidentiel*, *maison résidentielle*, *banlieue résidentielle*, *école résidentielle*, *immeuble résidentiel*, *développement résidentiel*, etc. (la plupart de ces syntagmes sont attestés au moins une fois au fichier lexical québécois).

En français de référence, l'adjectif *résidentiel* n'est pas présent dans les dictionnaires anciens. Cependant, il est attesté dans les dictionnaires plus récents. Ainsi, en 1895, il est employé pour désigner « ce qui est relatif à la résidence », puis, par la suite, il qualifie ce qui « présente un haut niveau de confort, voire de luxe » (TLF 14 : 496, DHLF 2 : 1781). Quant au sens étudié dans cet article, c'est-à-dire le sens de « lieu réservé à l'habitation », comme par exemple dans *quartier résidentiel*, la date de la première attestation du mot varie quelque peu. On le trouve pour la première fois en 1936 au TLF, en 1944 au GRLF et au GLLF, et en 1949 au DHLF ( GLLF 6 : 5113, TLF 14 : 496, GRLF 8 : 301, DHLF 2 : 1781). Quoi qu'il en soit, toutes ces datations sont plus tardives que celles du Québec où le mot est relevé en premier par Blanchard dès 1914 (Blanchard<sup>1</sup> 242). On peut donc approuver la théorie de Narcisse Dégagné, bien qu'il nous soit impossible, à ce jour, de nier complètement l'influence de l'adjectif anglais *residential* « adapted or suitable for the residence of those belonging to the better class; characterized by houses of a superior kind », « connected with, pertaining or relating to, residence or residences » (Shorter Oxford 1714).

## SÉCURITAIRE adj. [1]

- ◆ Qui est propre à assurer la sécurité de quelqu'un.

Chron.: - "Sécuritaire". – Barbarisme. Mais, à son ordinaire, le troupeau moutonnier des suiveurs, - des machines à répétition, comme dit Jacques Debout, répétera *sécuritaire*.

[*Progrès du Saguenay*, 17 février 1938]

- Formé à partir du radical de *sécurité* et du suffixe *-aire*.

Ce mot est attesté tardivement dans les ouvrages québécois puisque l'attestation de Narcisse Dégagné (v. ci-haut) est la première attestation écrite du mot que nous avons pu trouver dans nos nombreuses recherches. Malheureusement, Dégagné ne donne pas le sens de ce vocable, se contentant seulement de le qualifier de barbarisme. La seconde attestation vient du fichier du TLFQ et ne définit pas vraiment le mot non plus : « un service de sécurité est établi en permanence parce que les directeurs savent l'importance de la lutte sécuritaire »

(*L'Union*, 22 mars 1945, p. 2, FTLFQ). Suite à cette attestation, ce mot est noté trente-huit fois au FTLFQ, mais seulement à partir de 1980. Il en va de même pour les ouvrages linguistiques et les dictionnaires, où le mot est relevé aussi tardivement (1970-1980) et où il est peu attesté (Bélisle<sup>3</sup> 906, Bergeron 440, DFP 1520, DQA 1081). Enfin, le terme n'a pas été relevé dans les enquêtes géolinguistiques menées au Québec.

Cet adjectif, que l'on croyait de provenance canadienne, semble avoir déjà eu cours en ancien français (1294), sous la forme *carte securitaire* « lettre de sauf-conduit » pour finalement disparaître (Godefroy 7 : 351, FEW II : 387b, DHLF 2 : 1906). Le sens de cette attestation est cependant obscur et difficile à cerner. Par la suite, en français de référence, nous n'avons trouvé aucune trace de l'existence de cet adjectif jusqu'en 1983, date à laquelle on lui attribue sa première attestation en français moderne (GRLF 8 : 668, DHLF 2 : 1906). Il signifie alors « conforme à la sécurité publique » et « ce qui tend à privilégier les problèmes de sécurité » (TLF 15 : 251, GRLF 8 : 668, DHLF 2 : 1906). Il est même relevé dans les petits dictionnaires de langue courante (PR 1788, PL 926). En outre, les auteurs du TLF précisent que ce mot a « une connotation légèrement péjorative qui souligne le fait que la défense de la sécurité publique est susceptible d'engendrer des abus de pouvoir », connotation qui ne semble pas être présente au Québec (TLF 15 : 251). C'est cependant le seul dictionnaire à amener cette précision sémantique. En résumé, il nous semble difficile de ramener l'emploi québécois à la forme ayant existé en ancien français. Nous croyons qu'il s'agit davantage d'une innovation lexicale québécoise, reprise par la suite en français de référence.

## VOYAGEAGE n.m. [2]

- ◆ Va-et-vient intempestif.
- ◆ Transport de marchandises.

Chron.: - "Voyageage". – Nos gens ont l'instinct du suffixe. Ils créent ainsi des mots pittoresques, comme *voyageage* pour signifier, soit un va-et-vient intempestif, soit un transport de marchandises. On paye tant, par exemple, pour le charbon ou le bois, tant pour

le *voyageage*. Le Glossaire n'a point ce vocable, mais il a *voyagement*, qui se dit, apparemment, dans certaines régions.

[*Progrès du Saguenay*, 6 septembre 1934]

- Le suffixe *age*. - Ajouté à un adverbe, il marque l'action: témoignage, nettoyage, blanchissage, dressage, équipage, etc. etc. [sic]. C'est un des plus fréquents: et notre peuple y a une propension particulière, à ce point qu'il en fabrique des mots de sa façon sans plus de cérémonie, et de fort pittoresques, tels que *marchage*, *parlage*, *forçage*, *voyageage*, etc. Aujourd'hui, j'ai entendu *travaillage*.

[*Progrès du Saguenay*, 14 mai 1937]

■ Composé du nom *voyage* et du suffixe *-age*.

Ce terme, considéré comme pittoresque par Dégagné, est très peu présent dans la lexicographie traitant de la langue québécoise. On le trouve attesté à quatre reprises dans l'ILQ, mais ces attestations sont tirées d'ouvrages lexicologiques et non de dictionnaires. Au fichier lexical québécois, on lui a trouvé douze attestations (surtout dans les années 1970) dont la plus ancienne date de 1953 : « Pierre -- Puis mon garçon, c'est toujours mon garçon, vous comprenez ben, je voudrais le garder au magasin, puis moi, m'occuper du voyageage: les changements au dépôt puis à Gaspé » (Bernier, *Tant Aimé* (Radio-série), 30 janvier 1953). Cette attestation au sens de « transport de marchandises » est ultérieure à celle de Dégagné qui devient dont le premier, à ce jour, à avoir relevé le mot à l'écrit. Les enquêteurs du PPQ ont entendu ce mot à Matane à une seule occasion (Q. 2310), alors que Lavoie ne l'a pas relevé. Enfin, il fait partie de la nomenclature des dictionnaires de Dulong et de Boulanger dans lesquels il est mis en relation avec *voyagement* « allées et venues continues » (Dulcan 437, DQA 1258).

Ce nom n'est relevé dans aucun des dictionnaires du français de référence consultés, ni même d'ailleurs le nom *voyagement* (Furetière, Hatzfeld, Littré, GLLF, GRLF, TLF, DHLF, PR, PL).

#### 4.5 Les régionalismes

##### CHÔMER v.t. [2]

- ♦ Manquer de quelque chose.

Chron.: Chômer, chomer. – Chômer signifie d'abord : manquer d'ouvrage. On s'est plaint cet hiver qu'il y eut beaucoup de chômage. Les ouvriers chômaient.

On chôme une fête, un jour férié, c.-à-d. qu'on interrompt le travail ces jours-là. La Fontaine fait dire à son savetier:

*Le mal est que dans l'an s'entremêlent des jours*

*Qu'il faut chômer, on nous ruine en fêtes;*

Cesser de travailler, volontairement, c'est encore *chômer*, et cette acception se rapproche davantage de l'étymologie (latin populaire *caumare*, se reposer pendant la chaleur du jour). Par analogie, on dira qu'une industrie chôme, et, au figuré, si l'argent est improductif, qu'on le laisse *chômer*; par extension, avec un complément indirect, qu'on chôme (manque) de quelque chose.

Dans le comté de Charlevoix, l'expression, en ce dernier sens, est usitée parmi le peuple; du moins elle l'était autrefois; et je me souviens d'avoir entendu dire par mes parents: "Il n'en chome pas", pour "il n'en manque pas"; "on a chômé de poissons", etc. A [sic] table, on dit: *Chomez-vous* de beurre? "chomez-vous de pain?"

Et ce qu'il y a de remarquable, c'est qu'au XVI<sup>e</sup> et au XVII<sup>e</sup> siècle, en France, on écrivait et l'on prononçait chommer, exactement comme nos gens. La prononciation actuelle de chômer serait due à une confusion avec le verbe chaumer, qui a un tout autre sens.

[*Progrès du Saguenay*, 14 mai 1928]

- Issu du bas latin *caumare* « se reposer pendant la forte chaleur », employé spécialement en parlant des travailleurs ruraux au 6<sup>e</sup> siècle (TLF 5 : 747, DHLF 1 : 415). Le verbe est dérivé du latin chrétien *cauma* « forte chaleur », emprunté au grec du même sens *kauma* (TLF 5 : 747, DHLF 1 : 415).

Ce verbe n'est à peu près pas attesté dans les dictionnaires québécois, même si Narcisse Dégagné lui attribue beaucoup de sens (tirés du français de référence). Le sens de « manquer de quelque chose » est usité dès 1755 : « ils disent une poche pour un sac, [...];

tanné au lieu d'ennuyé, chômer pour ne manquer de rien; [...] » (D'Aleyrac, *Aventures militaires au XVIII<sup>e</sup> siècle d'après les Mémoires de Jean-Baptiste d'Aleyrac*, 1755, p. 31, FTLFQ). Cependant, on le trouve seulement dans le dictionnaire de Bergeron en 1980 avec la spécification « manquer d'argent » (Bergeron 130). Au fichier lexical, de même que dans l'ILQ, il n'est pas très attesté non plus. L'enquête géographique de Dulong ne le mentionne pas, mais il se trouve bien relevé par Lavoie dans la question « manquer d'une chose » (Q. 2102). L'abbé Dégagné soutient que ce verbe est en usage principalement à Charlevoix, ce que nos recherches semblent confirmer.

Ce verbe existe en français de référence principalement aux sens de « s'arrêter de travailler les jours fériés » (1455), « ne pas pouvoir fonctionner, travailler » (1333, en parlant d'un moulin détérioré), « ne pas avoir de travail » (13<sup>e</sup> siècle) et « cesser le travail par manque d'ouvrage » (1333); ces sens sont bien attestés dans la majorité de la lexicographie française (Furetière I, Littré 2 : 295-296, Hatzfeld I : 431, Huguet II : 275, FEW II : 538-539-540, GLLF I : 721, TLF 5 : 767-747, GRLF 2 : 586, DHLF I : 415, Acad 855). Au sens de « manquer de quelque chose », le verbe est aussi usité depuis le milieu du 16<sup>e</sup> siècle (TLF 5 : 747). Il n'est pas présent avec ce sens dans les dictionnaires plus anciens (par exemple Furetière, Hatzfeld, Huguet), mais il est bien relevé dans le FEW, sous différentes formes, principalement dans les dialectes normands (oïl- Nord-Ouest) (FEW II : 593a). Curieusement, il est aussi présent dans les dictionnaires du français actuel, par exemple dans le GLLF qui lui attribue la marque *classique* (GLLF 1 : 721). On peut le voir aussi dans le GRLF et dans le TLF, qui le considèrent plutôt comme *vieux* (TLF 5 : 747, GRLF 2 : 586). Enfin, il est présent dans le *Dictionnaire historique* de Rey où l'on précise que ce sens était vivant en moyen français, mais qu'il est aujourd'hui disparu (DHLF 1 : 415). On peut donc penser que l'existence de ce verbe en français québécois ne relève pas d'une création lexicale, mais provient plutôt de la conservation d'un ancien mot dialectal français (archaïsme-dialectalisme), usité principalement au Saguenay et à Charlevoix.

## CHOUENNER v.i. [1]

- ♦ Badiner, blaguer.

Chron.: - *Chouenne, chouenner.* – J'ignore l'origine de ces mots pittoresques, usités dans le comté de Charlevoix, pour exprimer le badinage, et quelquefois des farces assez communes. "Ne chouenne donc pas", dira-t-on, "ne fais pas de chouennes", ou encore: "c'est un chouenneux", en parlant de quelqu'un qui aime à rire, ou à faire rire, ou même d'un mauvais plaisant. On a pensé qu'il pourrait y avoir un certain rapport entre chouenner et chouanner, entre nos chouenneux et les chouans de la Vendée et de la Bretagne. Mais il est difficile de voir lequel.

[*Progrès du Saguenay*, 24 septembre 1928]

■ Mot d'origine inconnue. Selon l'abbé Dégagné, il aurait peut-être un certain rapport avec *chouanner* « faire la guerre des chouans, de partisans » (Littré 2 : 307), mais il ne peut identifier clairement le lien entre ces deux verbes. Les auteurs du *Glossaire du parler français au Canada*, quant à eux, préfèrent le ramener au vieux français *chouer* « tromper » (GPFC 203). Cette dernière hypothèse nous semble plus proche de la création lexicale québécoise *chouenner*.

Cette création lexicale semble tirer son origine du Saguenay—Lac-Saint-Jean et de Charlevoix, comme l'indique l'abbé Dégagné. En effet, les ouvrages géolinguistiques québécois ont relevé le verbe *chouenner* seulement dans certaines régions du nord québécois (PPQ Q. 2238, Q. 2310; Lavoie Q. 2933, Q. 2943). On peut constater que « faire des plaisanteries » (PPQ Q. 2310, Lavoie Q. 2943) et « bavarder, potiner » (PPQ Q. 2238, Lavoie Q. 2933) sont les sens les plus fréquemment relevés. Dans la lexicographie, un article publié dans le *Bulletin du parler français au Canada* est le premier à en donner une attestation écrite en 1907 : « Blaguer (pop.) dire des blagues, des mensonges » (BPFC, vol.5, no 5, janvier 1907, p. 192). Par la suite, ce sens est relevé à quelques occasions, mais pas fréquemment (Dionne 150, GPFC 203, Bergeron 131, Dulcan 111). En consultant le fichier du TLFQ, nous avons trouvé des attestations de *chouenner* au sens de « flâner » (Barbeau, 1917, p. 204). Cependant, ce sens n'est pas mentionné par l'abbé Dégagné ni par les autres lexicographes consultés. On en trouve seulement une attestation au PPQ (à Petit-Saguenay) en réponse à la question « travailler inutilement, perdre son temps » (PPQ

Q. 2267). Enfin, il existe au Saguenay—Lac-Saint-Jean et à Charlevoix quelques mots de la famille de *chouenner*, comme par exemple *chouenne* « blague » et *chouenneux* « personne qui blague » (cf. Les atlas linguistiques du PPQ et de Lavoie).

Ce verbe n'est pas mentionné dans les ouvrages du français de référence.

### JOYAL adj. [5]

◆ Jovial, joyeux, gai, amusant.

Chron.: *Parler saguenéen*. — Comment se porte votre sœur, demandais-je récemment à une jeune aspirante à l'École normale? Elle est bien *joyale*, me répondit-elle. Cette expression est courante chez le peuple d'ici pour marquer la gaieté, l'humeur joviale.

[*Progrès du Saguenay*, 8 septembre 1929]

- "Joyal". — Un mot du Saguenay et de Charlevoix. Une nuance le distingue de *joyeux*. Il a plutôt le sens de *jovial* et en vient probablement. Je suis surpris que le Glossaire n'en parle pas.

[*Progrès du Saguenay*, 13 septembre 1934]

- "Joyal". — Voici maintenant ce terme du Nord, de notre Nord, à nous, gens du Saguenay et de Charlevoix. Il sonne pourtant comme un vocable du pays de Mistral. Il signifie gai, joyeux, divertissant. Il est à peu près synonyme de *jovial* et en vient probablement. Je ne l'ai trouvé dans aucun dictionnaire, pas même dans le Glossaire canadien: lacune regrettable.

[*Progrès du Saguenay*, 16 décembre 1937]

- Peut-être formé à partir de *joyial*. Il est aussi possible qu'il soit apparu à partir de *joyeux*, dérivé de *joie*, du latin *gaudia*, pluriel de *gaudium* (TLF 10 : 721, TLF 10 : 773).

L'abbé Dégagné soutient que ce mot est un régionalisme du Saguenay—Lac-Saint-Jean et de Charlevoix et il semble avoir raison. En effet, ce terme n'est pas attesté au fichier lexical québécois ni dans les dictionnaires, à l'exception de Bergeron qui le présente sans marque d'usage (Bergeron 285). Sa plus ancienne attestation remonte à 1917 : « *Joyal*. —Gai, enjoué. Ex.: "Des gens *joyals* et gentils;" "il est *joyal*." Bien que ce mot soit aussi connu dans d'autres régions, dans Kamouraska par exemple, il est peut-être plus communément en usage ici » (Barbeau, *Le pays des gourganes*, p. 199). Ainsi, dès cette époque, on reconnaît son emploi spécifique à la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean. Les enquêtes géographiques lui confirment son statut de régionalisme parce qu'il est relevé surtout au Saguenay et à Charlevoix (PPQ Q. 267, Q. 2251, Q. 2272x; Lavoie Q. 683, Q. 2829, Q. 2914, Q. 2917). Ses principaux sens dans les enquêtes linguistiques sont « enthousiaste » (Lavoie Q. 2914) et « (personne) gentille avenante » (Lavoie Q. 2863).

L'adjectif *joyal* n'est pas présent dans les dictionnaires du français de référence anciens et actuels. Néanmoins, nous avons trouvé quelques formes apparentées à *joyal* dans le FEW sous l'entrée *gaudere* « réjouir » soit : ancien français et moyen français *joiant* « joyeux », lorrain (oïl, Nord-Est) *joiant* « joyeux », bressan (oïl, Nord-Est) *jeuyan* « enjoué », etc. (FEW 39 : 76a). Aussi, sous l'article de *gaudium* « joie », nous avons pu lire : ancien provençal *joia* « vive impression de plaisir », dauphinois (oc) *joya* et *joua* « vive impression de plaisir »; de plus, en ancien français, nous avons trouvé la forme *joiel* « joyeux », de même que les formes *jouyal* (rouerg) , *jouial* (Saint-André) et *žuyal* (auvergnat) dans les dialectes de la langue d'oc (FEW 4 : 81b). Bien que *joyal* ne soit pas attesté sous sa forme actuelle dans l'ouvrage de Wartburg, nous pensons qu'il n'est pas impossible qu'il ait un certain rapport avec les variantes dialectales trouvées dans le FEW.

## CONCLUSION

Ce mémoire de maîtrise nous a permis de jeter un regard critique et analytique sur l'ensemble des interventions linguistiques de Narcisse Dégagné. L'étude des ses chroniques de langage nous a montré que celles-ci se distinguaient sur plusieurs points des autres chroniques de langage publiées à la même époque.

D'une part, il faut souligner le rôle considérable qu'elles ont joué dans la définition de la langue à cette époque puisqu'elles sont parmi les rares chroniques à avoir été publiées aussi longtemps (14 ans). Cela a permis au chroniqueur de rédiger 563 chroniques différentes à l'intérieur desquelles il a traité d'une foule de sujets divers. Toutefois, peu importe le sujet traité, les chroniques de Dégagné sont toutes imprégnées de l'idéologie classique relevant du 17<sup>e</sup> et du 18<sup>e</sup> siècles.

D'autre part, ces chroniques de langage se distinguent aussi par l'originalité des thèmes abordés. La brève comparaison entre les chroniques de Dégagné, Fréchette et Geoffrion, effectuée en introduction, nous permet d'affirmer que les chroniques de Dégagné étaient originales et qu'elles ne tentaient pas de copier ou d'imiter, ni dans le style ni dans le choix des sujets traités, les chroniques publiées pendant cette période. Il faut cependant préciser que, comme dans les ouvrages de Blanchard, certains sujets sont abordés à plusieurs reprises dans les chroniques, ce qui n'en fait pas pour autant des chroniques répétitives (Prévost 1996 : 113). Lorsqu'un sujet est l'objet de plusieurs interventions normatives du

chroniqueur, Narcisse Dégagné a toujours le souci d'aborder le sujet différemment, par exemple en présentant d'autres contextes d'emploi du mot en question. Voici quelques extraits de chroniques traitant toutes de la locution *en rapport avec*, qui retient l'attention du chroniqueur à quatre reprises :

*Récapitulation : une faute par semaine.* – "... en vue d'aviser le roi *en rapport avec* la nomination...". En français : *au sujet de*. *En rapport avec* est un de ces détestables anglicismes familiers à certains "traducteurs". Jusqu'ici, on le voyait accolé à un nom, p. ex. *l'avis en rapport avec*. Le voici avec un verbe : aviser *en rapport avec*. C'est le comble.

[*Progrès du Saguenay*, 3 octobre 1932]

*Récapitulation. - Chiendant* : les "rumeurs à l'effet que"; les citoyens arrêtés *en rapport avec* l'administration" [sic]; et celui-ci, qui "déclare *en rapport avec*", et celui-là, qui dit qu'"*en outre d'être poète*"...

[*Progrès du Saguenay*, 10 août 1933]

"*En rapport avec*". – Expliquons-nous, une bonne fois, sur cette locution employée à tout propos et surtout hors de propos. Elles n'est pas incorrecte en soi, c'est évident. Si je dis qu'une chose est *en rapport avec* une autre, je dis bien. Le vice n'est pas là. Il est en ce que l'on fait des mots *en rapport avec* une locution invariable qui ne se lie par aucun sens grammatical avec ce qui la précède. En voici quelques exemples qui je n'ai pas eu de peine à recueillir, tant on abuse de l'expression : [...]

[*Progrès du Saguenay*, 1<sup>er</sup> février 1934]

*Récapitulation. - "En rapport avec". "Le ministre a conféré... en rapport avec..."* Dire qu'on ne réussira pas à débarrasser la langue de ce stupide cliché, qu'il faut, entre beaucoup d'autres semblables, sans cesse tuer et retuer.

[*Progrès du Saguenay*, 26 décembre 1935]

Ces exemples montrent bien que Narcisse Dégagné avait un vocabulaire varié et qu'il était capable d'aborder un sujet sous différents angles, sans tomber dans la répétition et la redondance. Plusieurs journalistes de l'époque ont d'ailleurs vanté maintes fois sa grande capacité à manier la langue avec finesse (*cf.* chapitre 1).

Par ailleurs, nous avons pu observer qu'en partageant ses observations personnelles sur la langue avec le grand public, Narcisse Dégagné visait des objectifs bien précis. Il voulait d'abord empêcher l'assimilation de la langue française à la langue anglaise, car ses interventions pour contrer l'anglicisation de la langue française sont fréquentes. Ensuite, il désirait certainement conscientiser le peuple québécois à l'importance d'avoir une belle langue, soit une langue libérée de tous ses vilains défauts. Il fallait absolument aligner la langue parlée au Québec sur le modèle du français classique, tout en considérant que les Québécois avaient des besoins spécifiques pour désigner les réalités qui leur étaient propres. Néanmoins, lorsque cela était possible, il était nécessaire de se conformer aux usages connus en français de référence.

Lorsqu'il traitait de la langue québécoise, c'était très souvent pour dénoncer vivement l'usage d'anglicismes, de barbarismes et de néologismes qui n'étaient pas absolument essentiels. La prononciation québécoise est un autre aspect du langage qu'il critiquait férolement. Il disait que les Québécois ont le vilain défaut d'avoir la « bouche molle », ce qui rend leur langue moins claire et moins belle.

Dans l'ensemble des chroniques étudiées, les jugements prescriptifs sont omniprésents et concernent autant le français québécois que le français de France. Lorsque l'auteur était en désaccord avec un mot ou une expression en usage au Québec ou en France, il utilisait souvent l'humour, l'ironie et le cynisme pour proscrire son emploi. Ses jugements prescriptifs, qu'ils soient présentés directement ou implicitement dans les chroniques, sont

constamment présents et laissent leur marque sur les articles les plus neutres au premier abord.

Par la publication de ses chroniques de langage, l'abbé Dégagné visait un autre objectif qui semblait être le plus important pour lui. Il voulait absolument que le peuple québécois s'en tienne au bon langage afin de produire des communications efficaces. Pour ce faire, il fallait nécessairement que le peuple soit en mesure de distinguer le correct de l'incorrect et l'acceptable de l'inacceptable. Les chroniques de Narcisse Dégagné étaient faites dans le but de guider le peuple dans cette lourde tâche. Cela constitue certainement la motivation première qui a poussé le chroniqueur à présenter son opinion sur les diverses productions langagières du peuple autant que de l'élite intellectuelle.

Dans un autre ordre d'idées, l'analyse lexicale de cinquante vocables tirés de notre corpus initial nous a été fort utile. Elle nous a donné la possibilité de vérifier notre hypothèse de départ selon laquelle Narcisse Dégagné était un puriste qui accordait une grande importance à la norme. Afin de tirer des conclusions de cette analyse lexicale, nous avons réuni tous les commentaires faits par le chroniqueur portant sur les mots à l'étude afin de voir s'il y avait une ligne directrice entre eux. C'est ainsi que nous pouvons voir se dégager trois tendances générales dans ces commentaires : soit l'abbé Dégagné recommande les vocables étudiés, soit il en fait des commentaires linguistiques descriptifs (neutres), soit il les proscrit au nom de la belle langue.

Nous n'avons pas été surprise de constater que les mots qu'il proscrit le plus sont les anglicismes. Dans 87 % des cas (13 fois sur 15), il rejette avec ardeur ces corruptions de la langue en leur attribuant plutôt un équivalent français. Il recommande seulement deux anglicismes, soit *bed* et *collecter*, et il précise alors que ce sont des emprunts francisés et non des tours vicieux. Il ajoute que les Français eux-mêmes se permettent quelques emprunts et c'est normal, à condition de franciser les mots anglais en leur ajoutant des désinences françaises. En tous cas, il ne reste jamais sans position spécifique face à l'emploi d'un anglicisme au Québec.

**Tableau 5**

Position du chroniqueur face aux anglicismes		
Prise de position	Nombre de mots (sur 15)	Pourcentage
Proscrit	13	87 %
Recommande	2	13 %
Neutre	0	0 %

En ce qui concerne l'emploi des archaïsmes-dialectalismes, sa prise de position est moins tranchée que dans le cas précédent. Ainsi, il recommande l'usage de huit d'entre eux (*amener, aveindre, boucane, écarter (s'), embarquer, querir, safre, sourdre*), en précisant souvent qu'ils viennent du fonds lexical français et qu'ils sont de bonne souche latine. De plus, il dit que ces expressions rappellent aux Québécois qu'ils sont fils de marins et qu'ils doivent les conserver (v. *embarquer*). Lorsqu'il proscrit des mots appartenant à cette catégorie lexicale (27 %), il ne mentionne jamais leur provenance française. C'est le cas des mots *bavasser, échapper, patate* et *rescaper*. Enfin, il ne donne pas vraiment son

opinion sur l'usage des mots *assez*, *brute* et *maganer*, se contentant de comparer leurs emplois québécois et français.

**Tableau 6**

**Position du chroniqueur face aux archaïsmes-dialectalismes**

Prise de position	Nombre de mots (sur 15)	Pourcentage
Recommande	8	53 %
Proscrit	4	27 %
Neutre	3	20 %

L'abbé Dégagné ne semble pas s'opposer à la création sémantique québécoise à partir de mots existants en français de référence, bien au contraire. En effet, il encourage l'usage de six mots français (75 %) ayant des sens particuliers au Québec (*bordée*, *char*, *déhaler* (se), *fumer*, *poudrerie*, *sucrerie*). Il écrit que ce sont des mots formés régulièrement et qu'ils expriment des réalités canadiennes. Par exemple, il comprend bien que, dans un pays de neige, le peuple ait besoin de mots comme *bordée* et *poudrerie*. Toutefois, il n'aime pas du tout le sens nouveau attribué au mot *vague* (il en traite à neuf reprises) et il le proscrit avec vigueur. Finalement, il ne se prononce pas sur l'emploi du verbe *allumer*, qu'il se contente de rapprocher du verbe *fumer*.

**Tableau 7**

**Position du chroniqueur face aux innovations sémantiques**

Prise de position	Nombre de mots (sur 8)	Pourcentage
Recommande	6	75 %
Proscrit	1	12.5 %
Neutre	1	12.5 %

Il est intéressant d'observer que l'opinion du chroniqueur est assez partagée en ce qui concerne les créations lexicales québécoises. Il tolère 44 % des mots de cette catégorie (*mâchée, mal avenant, raquetteur, voyageage*). Il pense que ce sont des mots expressifs et formés conformément aux lois de la langue française. Il est plus intransigeant face aux mots *brâsse, inquiéteux* et *sécuritaire*, qu'il considère comme des barbarismes à éviter. En dernier lieu, les mots *avant-midi* et *résidentiel* font l'objet de commentaires descriptifs plutôt que prescriptifs.

**Tableau 8**

**Position du chroniqueur face aux innovations lexématiques**

Prise de position	Nombre de mots (sur 9)	Pourcentage
Recommande	4	44.4 %
Proscrit	3	33.3 %
Neutre	2	22.2 %

Évidemment, il est difficile de dégager une tendance générale sur les régionalismes, car ceux-ci sont peu nombreux dans notre corpus. C'est probablement une partie de la langue sur laquelle l'abbé Dégagné avait moins de connaissances. Des trois régionalismes étudiés, deux (*chômer* et *joyal*) ne reçoivent pas d'appréciation normative alors que le verbe *chouenner*, quant à lui, est qualifié de mot pittoresque et ainsi son usage est approuvé. Aucun régionalisme n'est proscrit dans les chroniques étudiées.

**Tableau 9**

**Position du chroniqueur face aux régionalismes**

Prise de position	Nombre de mots (sur 3)	Pourcentage
Neutre	2	67 %
Recommande	1	33 %
Proscrit	0	0 %

On peut donc affirmer que les conclusions de l'analyse lexicale rejoignent les grandes lignes de pensée du chroniqueur que nous avons dégagées précédemment au chapitre II. En résumé, les anglicismes sont proscrits, les archaïsmes-dialectalismes sont majoritairement appréciés et les créations sémantiques sont recommandées, car elles viennent du fond lexical français. Quant aux innovations lexicales, elles obtiennent moins la faveur du chroniqueur, qui les considère souvent comme inutiles. La dernière catégorie de mots étudiés, les régionalismes, n'est pas suffisamment bien représentée dans notre corpus pour nous permettre de poser des conclusions intéressantes sur l'opinion de l'auteur.

Il faut maintenant se demander si l'origine étymologique des mots avait vraiment une incidence sur les jugements linguistiques portés par le chroniqueur. Même si l'analyse lexicale nous a montré qu'il semblait y avoir un lien entre l'origine du mot et sa prescription ou sa proscription, nous croyons que ce dernier critère était plus ou moins important. L'abbé Dégagné avait une idée très juste de la langue française et les jugements posés nous apparaissaient souvent intuitifs. Il nous semble alors difficile d'associer directement les jugements linguistiques du chroniqueur à l'étymologie des mots. Qu'il suffise de rappeler ici l'exemple des mots *bed* et *collecter*, qui ont reçu l'approbation du chroniqueur, malgré leur origine anglaise; en revanche, l'usage du verbe *échapper* « laisser tomber » est condamné sans réserve indépendamment de ses origines françaises. Nous pouvons donc penser que l'origine des emplois commentés jouait un rôle négligeable dans l'opinion que le chroniqueur se faisait des mots. Nous pensons que le bon usage était le seul véritable critère qui guidait Narcisse Dégagné dans ses jugements linguistiques.

À travers l'analyse lexicale, nous avons aussi constaté que l'arrivée du GPFC avait eu une influence certaine sur les interventions linguistiques de Narcisse Dégagné. Par exemple, lorsqu'il parle de l'anglicisme *mouver*, il condamne son origine anglaise en 1928 et, par le fait même, dénonce son emploi. En revanche, en 1937, en citant le Glossaire, il présente le mot comme canadien et français dialectal et il ne le condamne plus dans la langue populaire. C'est probablement un exemple parmi d'autres qui nous indique que l'arrivée de ce dictionnaire, tant attendu par le chroniqueur, a changé quelque peu sa vision de la langue.

On peut encore montrer la pertinence de notre étude lexicale par le fait que quelques mots y sont attestés pour la première fois. En effet, c'est le cas de *inquiéteux*, *rescaper*, *sécuritaire* et *voyageage*. Si nous faisions une recherche sur la totalité du corpus des chroniques, nous pourrions certainement voir que d'autres mots y sont attestés pour la première fois. Dans le même ordre d'idées, l'abbé Dégagné est le seul lexicographe à parler de *se déhaler* au sens de « expression de la difficulté à vivre » de même qu'il est le seul à écrire *mal avenant* en deux mots plutôt qu'en un seul mot, comme le font ses pairs. Encore une fois, il est difficile de contester l'originalité et la pertinence des chroniques de cet auteur.

L'étude de certains mots nous a également convaincu que Narcisse Dégagné, bien qu'il ne fût ni linguiste ni grammairien, avait une solide connaissance des mécanismes de la langue. En effet, dès le départ, nous avons effectué le classement, en catégories lexicales, de tous les québécismes relevés (*cf.* chapitre III); ce classement a été fait d'abord à partir de celui

suggéré dans les chroniques et, dans le cas où ce dernier était insuffisant, il a été complété à l'aide d'une brève recherche lexicographique. Nous pouvons maintenant dire que ce classement empirique était assez juste puisqu'il s'est avéré exact à 70 % (35 mots sur 50). Si on ajoute à cela la proportion des mots pour lesquels il ne se prononce pas vraiment sur l'origine étymologique (16 %), on peut voir que les interventions linguistiques concernant l'étymologie sont assez justes. Il reste un petit pourcentage de mots (14 %) qui nous sont apparus mal classés à la suite d'une recherche lexicale plus poussée. Cependant, ce pourcentage est relatif puisqu'il peut provenir soit d'une méconnaissance (erreur) de Narcisse Dégagné, soit d'une mauvaise interprétation de notre part. Par exemple, il nous était difficile, au premier coup d'œil, de déterminer l'origine implicite des mots qualifiés de *barbarismes* ou de *canadianismes* par le chroniqueur.

En résumé, nous espérons que notre étude aura réussi à montrer l'importance de ces chroniques de langage dans la lexicographie québécoise. Elles sont une source inestimable de richesses lexicales. Elles confirment aussi combien l'influence de la langue anglaise préoccupait les lettrés de l'époque, même dans une région aussi éloignée et aussi peu en contact avec l'anglais que le Saguenay—Lac-Saint-Jean. De plus, nous croyons qu'elles ont un caractère très actuel puisque la plupart des thèmes abordés par Narcisse Dégagné pourraient, encore aujourd'hui, faire l'objet de critiques. Il serait certainement intéressant de donner une suite à notre étude en proposant une analyse comparative entre l'usage de ces termes à l'époque de la publication des chroniques et leur usage dans la langue actuelle.

## BIBLIOGRAPHIE

### 1. Ouvrages concernant l'abbé Narcisse Dégagné

Anonyme. « Grandes fêtes à l'École normale », *Le Progrès du Saguenay*, Chicoutimi, 11 mai, p. 1.

Anonyme. 1939. « La fête du souvenir », *L'Alma Mater*, vol. 4, nos 8-9-10 (avril-mai-juin), p. 71-73.

Anonyme. 1942. « Décès de M. l'abbé Dégagné », *Le Devoir*, Montréal, 8 septembre, p. 2.

AUBIN, Louis-Joseph. 1942. « Feu l'abbé N. Dégagné », *L'Alma Mater*, vol. 8, nos 1-2 (septembre-octobre), p. 7-10.

R. D. 1942. « Deux défenseurs du français », *Le Devoir*, Montréal, 8 septembre, p. 1.

DESGAGNÉ, Raymond. 1967. « Abbé Narcisse Dégagné (1865-1942) », *Saguenayensia*, vol. 9, no 2 (mars-avril), p. 34-38.

GAUDREAU, A. 1942. « L'abbé N. Dégagné », *Le Progrès du Saguenay*, Chicoutimi, 10 septembre, p. 1.

D. J.-E. 1939. « Réminiscences... et hommages », *L'Alma Mater*, vol. 4, no 7 (mars), p. 63-64.

D. N.-C. 1942. « Mort de M. l'abbé M. Dégagné », *L'Action catholique*, Québec, 8 septembre, p. 3.

L'HEUREUX, Eugène. 1927. « Notre chère belle langue française », *Le Progrès du Saguenay*, Chicoutimi, 6 juin 1927, p. 1.

PARÉ, Marius. 1991. *L'église au Diocèse de Chicoutimi, 1892-1903, Les Institutions, Chicoutimi*, [sans éditeur], tome III, p. 179-180.

SIMARD, André. 1969. *Les évêques et les prêtres séculiers au diocèse de Chicoutimi, 1878-1968, Notices bibliographiques*, Chicoutimi, Chancellerie de l'évêché, p. 111-112.

## 2. Ouvrages lexicographiques consultés (dictionnaires, articles et monographies)

Acad : Académie. 1994. *Dictionnaire de l'académie française (A – Enz)*, 9<sup>e</sup> édition, Éditions Julliard, Paris.

B.W.<sup>5</sup> : BLOCH, Oscar et WARTBURG, Walter Von. 1968. *Dictionnaire étymologique de la langue française*, 5<sup>e</sup> éd., Paris, P.U.F.

Barbeau : Barbeau, C. –Marius. 1917. *Le pays des gourganes*, Mémoires et compte rendus de la Société royale du Canada, série 3, tome 11, p. 193-225.

Bél : BÉLISLE, Louis-Alexandre. 1957. *Dictionnaire général de la langue française au Canada*, Québec, Bélisle.

BergDict : BERGERON, Léandre. 1980. *Dictionnaire de la langue québécoise*, Montréal, VLB éditeur.

BOUCHARD, Chantal. 1988. « De la « langue du Grand Siècle » à la « langue humiliée » : les Canadiens français et la langue populaire, 1879 -1970 », *Recherches sociographiques*, vol. 29, no 1, p. 7-21.

BOUCHARD, Chantal. 1989. « Une obsession nationale : l'anglicisme », *Recherches sociographiques*, vol. 30, no 1, p. 67-90.

BOUCHARD, Chantal. 1990. « Contes et légendes du Canada français : le mythe du French Canadian Patois, 1862-1970 », *Bulletin de l'ACLA*, Montréal, vol. 12, no 1 p. 35-49.

BPFC : La Société du parler français au Canada. 1902-1918. *Bulletin du parler français au Canada*, vol. 1-16, 1902-1918. Intitulé *Le Parler français* à partir du vol. 13, 1914; devient *Le Canada français*, 2<sup>e</sup> série.

Buies : BUIES, Arthur. 1888. *Anglicismes et canadianismes*, Québec, C. Darveau, 106 p.; réimpr. : Montréal-Paris, Éd. Leméac- Éd. D'Aujourd'hui, 1979.

CELLARD, Jacques. 1983. « Les chroniques de langage », *La norme linguistique*, Québec, Conseil de la langue française, p. 651-666.

Clapin : CLAPIN, Sylva. 1894. *Dictionnaire canadien-français ou Lexique-glossaire, des mots. Expressions et locutions ne se trouvant pas dans les dictionnaires courants et dont l'usage appartient surtout aux Canadiens-français*, Montréal-Boston, Beauchemin & Fils; réimpr.: Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1974, XLV1.

CLAS, André, dir. 1976. *Bibliographie des chroniques de langage parues dans la presse au Canada*, Montréal, Observatoire du français moderne et contemporain, Université de Montréal, 2 vol. (Matériaux pour l'étude du français au Canada).

Colpron<sup>1</sup> : COLPRON, Gilles. 1970. *Les anglicismes au Québec; Répertoire classifié*, Montréal, Librairie Beauchemin ltée.

Colpron<sup>2</sup> : COLPRON, Gilles. 1982. *Dictionnaire des anglicismes*, Montréal, Beauchemin.

Colpron<sup>3</sup> : FOREST, Louis et FOREST, Constance. 1994. *Le Colpron : le nouveau dictionnaire des anglicismes*, Québec, Éditions Beauchemin ltée.

Congrès de la langue française au Canada : 1913-1914. *Premier congrès de la langue française au Canada*, Québec, Imprimerie de l'Action sociale, 24-30 juin 1912.

CÔTÉ, Nancy. 1994. *Étude de la norme au Saguenay—Lac-Saint-Jean à partir des « Questions de français » de l'abbé Narcisse Desgagné publiées dans le Progrès du Saguenay entre 1927 et 1940*, mémoire de premier cycle, Québec, Université du Québec à Chicoutimi.

CÔTÉ, Nancy. 1996. « Le français québécois dans les chroniques de langage de l'abbé Narcisse Desgagné », *Actes des 10<sup>e</sup> Journées de linguistique*, Québec, Centre international de recherche en aménagement linguistique, p. 67-71.

Dagenais : DAGENAIS, Gérard. 1967. *Dictionnaire des difficultés de la langue française au Canada*, Québec-Montréal, Éd. Pédagogia Inc.

DAOUST, Paul. 1975. *Vues et aperçus sur le français au Canada*, Montréal, Université de Montréal, 115 p.

Darbelnet : DARBELNET, Jean. 1986. *Dictionnaire des particularités de l'usage*, Sillery (Québec), Presses de l'Université du Québec.

DFP : POIRIER, Claude, dir. 1988. *Dictionnaire de français Plus, à l'usage des francophones d'Amérique*, Montréal, Centre Éducatif et Culturel.

DHFQ : POIRIER, Claude, dir. 1998. *Dictionnaire historique du français québécois, monographies lexicographiques de québécismes*, Sainte-Foy (Québec), Les Presses de l'Université Laval.

DHLF : REY, Alain, dir. 1992. *Dictionnaire historique de la langue française*, Paris, Les Dictionnaires Le Robert, 2 vol.

Dictbarb : Anonyme. 1855. *Dictionnaire des barbarismes et des solécismes les plus ordinaires en ce pays, avec le mot propre ou leur signification*, Montréal, Cérat.

Dictcan : DULONG, Gaston. 1989. *Dictionnaire des canadianismes*, [s.l.], Larousse Canada.

*Dictionnaire du français québécois; Volume de présentation*, sous la dir. de Claude Poirier, rédigé par Lionel Boisvert, Marcel Juneau, Claude Poirier et Claude Verreault, avec la collab. de Micheline Massicotte, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1985.

Dionne : DIONNE, Narcisse-Eutrope. 1909. *Le parler populaire des Canadiens français ou lexique des canadianismes, acadianismes, anglicismes, américanismes...*, Québec, Laflamme & Proulx; réimpr.: Les Presses de l'Université Laval, 1976.

DQA : BOULANGER, Jean-Claude. 1992. *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui*, Saint-Laurent, Dicorobert.

Dunn : DUNN, Oscar. 1880. *Glossaire franco-canadien et vocabulaire de locutions vicieuses usitées au Canada*, Québec, Imprimerie A. Côté et Cie; réimpr.: Les Presses de l'Université Laval, 1974, XXIV.

FEW : WARTBURG, Walter Von. 1922. *Französisches etymologisches Wörterbuch. Eine Darstellung des galloromanischen Sprachatzes*, Bonn, Kurt Schroeder; réimpr.: Tübingen, J.C.B. Mohr (Paul Sieback), 1948.

FRENCH, Leif Michaël. 1997. *Étude lexicale du vocabulaire de la chasse à la sauvagine : les espèces et quelques techniques*, mémoire de maîtrise, Québec, Université Laval.

FTLFQ : *Fichier du Trésor de la langue française au Québec*, Québec, Université Laval.

Gingras : GINGRAS, J.-F. 1986. *Recueil des expressions vicieuses et des anglicismes les plus fréquents*, Québec, E.-R. Fréchette; *Manuel des expressions vicieuses les plus fréquentes*, Outaouais, Impr. du Canada, 1867; Ottawa, Impr. MacLean, Roger et Cie, 1880.

GLenc : 1960. *Grand Larousse encyclopédique*, Paris, Librairie Larousse, 10 vol.

GLLF : GUILBERT, Louis, LAGANE, René et NIOBEY, Georges, dirs. 1971. *Grand Larousse de la langue française*, Paris, Librairie Larousse, 7 vol.

Godefroy : GODEFROY, Frédéric. 1880-1902. *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle*; Nendeln (Liechtenstein), Kraus Reprint, 1969, 10 vol.

GPFC : SOCIÉTÉ DU PARLER FRANÇAIS AU CANADA. 1930. *Glossaire du parler français au Canada*, Québec, L'Action sociale; réimpr.: Les Presses de l'Université Laval, 1968, XIX.

GRLF : ROBERT, Paul et REY, Alain. 1987. *Le Grand Robert de la langue française : dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, 2<sup>e</sup> éd., revue, Paris, Les Dictionnaires Robert, 9 vol.

HALFORD, Peter W. 1994. *Le français des Canadiens à la veille de la Conquête : témoignage du père Pierre Philippe Potier*, s. j., Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 380 p. (coll. *Amérique française*)

Hatzfeld : HATZEFELD, Adolphe et DARMESTETER, Asène. 1890-1900. *Dictionnaire général de la langue française du commencement du XVII<sup>e</sup> siècle jusqu'à nos jours*, Paris, Delagrave, 2 vol. réimpr : 1964. *Dictionnaire général de la langue française du commencement du XVII<sup>e</sup> siècle jusqu'à nos jours*, Paris, Librairie Delagrave, 2 vol.

Huguet : HUGUET, Edmond. 1925. *Dictionnaire de la langue française du seizième siècle*, Paris, Librairie ancienne Edouard Champion vol. 1; 1932, Librairie ancienne Honoré Champion, vol. 2; 1946-1967, Didier, vol. 3-7.

ILQ : *Index lexicologique québécois*, Québec, Université Laval.

Juneau : JUNEAU, Marcel. 1977. *Problèmes de lexicologie québécoise, prolégomènes à un Trésor de la langue française au Québec*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 275 p. (coll. *Langue française au Québec*).

LABERGE, Ginette. 1994. *Utilisation des québécismes lexicaux par l'auteur-narrateur dans les Chroniques du Plateau Mont-Royal de Michel Tremblay*, mémoire de maîtrise, Québec, Université Laval.

LAMONTAGNE, Linda. 1994. *La conception de l'anglicisme dans les sources métalinguistiques québécoises de 1800 à 1930*, mémoire de maîtrise, Québec, Université Laval.

Lane : LANE, Georges S. 1934. « Notes on Louisiane-French », *Language*, vol. 10, New York, p. 323-333 (réimpr. par Kraus Reprint Corporation, New York, 1964).

LavChic : LAVOIE, Thomas. 1970. *Le français parlé à Chicoutimi (Canada)*, thèse de doctorat, Strasbourg, Faculté des lettres et sciences humaines.

Lavoie : LAVOIE, Thomas et al. 1985. *Les parlers français de Charlevoix, du Saguenay, du Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord*, Québec, Office de la langue française, 5 vol.

LavSag : LAVOIE, Thomas. 1972. *Enquêtes sur les parlers français de Charlevoix, du Saguenay, du Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord*. Questionnaire, texte dactylographié, Université du Québec à Chicoutimi.

LAVOIE, Thomas. 1979. « Le français des régions de Charlevoix, du Saguenay—Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord », *Protée*, vol. 7, no 2 (Les français régionaux du Québec), Chicoutimi, p. 83-116.

Lexis : DUBOIS, Jean, dir. 1975. Lexis. *Dictionnaire de la langue française*, Paris, Librairie Larousse; réimpr. : Lexis. *Larousse de la langue française*, 1979.

Littré : LITTRÉ, Émile. 1863-1877. *Dictionnaire de la langue française*, Paris, 1863-1872, 4 vol.; Supplément, 1877, IV-VII; réimpr.: Paris, Gallimard et Hachette, 1970, 7 vol.

Maguire : MAGUIRE, Thomas. 1841. *Manuel des difficultés les plus communes de la langue française, adapté au jeune âge et suivi d'un recueil de locutions vicieuses*, Québec, Fréchette & Cie.

Manseau : MANSEAU, J.-A.. 1881. *Dictionnaire des locutions vicieuses du Canada avec leur correction, suivi d'un Dictionnaire canadien*, Québec, J.-A. Langlais libraire-éditeur.

MassAcad : MASSIGNON, Geneviève. 1962. *Les parlers français d'Acadie*, Paris, Librairie C. Klincksieck, 2 vol.

MassIG : MASSICOTTE, Micheline. 1978. *Le parler rural de l'Île-aux-Grues (Québec) : documents lexicaux*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 554 p.

MERCIER, Louis. 1981. *Contribution à la connaissance du vocabulaire de la chaussure en français québécois. Étude diachronique et synchronique*, mémoire de maîtrise, Québec, Université Laval.

NOËL, Danièle. 1990. *Les questions de langue au Québec 1759-1850*, Québec, Éditeur officiel du Québec, 397 p.

Oxford : MURRY, James A. H. et al., dirs. 1933. *The Oxford English Dictionary Being a Corrected Re-issue with an Introduction, Supplement, and Bibliography of a New English Dictionary on Historical principles*, éd. Révisée et augmentée, Oxford, Clarendon Press, 12 vol. + 1 suppl.

PL : MAUBOURGUET, Patrice dir. 1994. *Le Petit Larousse illustré, dictionnaire encyclopédique*, Paris, Larousse.

POIRIER, Claude. 1980. « Le lexique québécois : son évolution, ses composantes », *Stanford French Review*, t. 4, nos 1-2 (Spring-Fall), p. 43-48.

POIRIER, Claude. 1990. « Description et affirmation des variétés non hexagonales du français : le cas du français québécois », *Actualité scientifique; Visages du français. Variétés lexicales de l'espace francophone*, Actes du colloque de Fès (20-22 février 1989), [sous la direction de] André Clas et Benoît Ouoba, Paris, AUPELF-UREF, John Libbey Eurotext, p. 127-129.

POIRIER, Claude. 1995. « Les variantes topolectales du lexique français; proposition d'un classement à partir d'exemples québécois », *Actualité scientifique; Le régionalisme lexical*, [sous la direction de] Michel Francard et Danièle Latin, Louvain-la-Neuve, Duculot, p. 13-56. (coll. *Universités francophones*)

POTIER, S. J. 1743. *Façons de parler proverbiales, triviales, figurées, etc. des Canadiens au XVIIe siècle*, cahier manuscrit non signé, publié dans *Bulletin du parler français au Canada*, Québec, La Société du parler français au Canada, vol. 3, 1904-1905, p. 213-220, 252-255 et 291-293; vol. 4, 1905-1906, p. 29-30, 63-65, 103-104, 146-149, 224-226, 264-267.

PPQ : DULONG, Gaston et BERGERON, Gaston. 1980. *Le parler populaire du Québec et de ses régions voisines : atlas linguistique de l'Est du Canada*, Québec, Éditeur officiel du Québec, 10 vol.

PR : ROBERT, Paul et al. 1991. *Le Petit Robert I : dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, Paris, Le Robert.

PRÉVOST, Geneviève. 1995. « Les chroniques de langage d'Étienne Blanchard », *Actes des 9<sup>e</sup> Journées de linguistique*, Québec, Centre international de recherche en aménagement linguistique, p. 117-121.

PRÉVOST, Geneviève. 1996. « Les chroniques de langage d'Étienne BLANCHARD (1893-1952) - Aperçu des préoccupations normatives d'une époque au Canada », *Cahiers de lexicologie*, vol. 68 1996-1, p. 175-192.

PRÉVOST, Geneviève. 1996. « La rectification du vocabulaire (1908) de Henri Roullaud ou Les mésaventures d'un couple canadien en France », *Actes des 10<sup>e</sup> Journées de linguistique*, Québec, Centre international de recherche en aménagement linguistique, p. 151-155.

PRÉVOST, Geneviève. 1996. *Le Dictionnaire de bon langage d'Étienne Blanchard : étude métalexicographique; contribution à l'histoire de la lexicographie québécoise*, mémoire de maîtrise, Québec, Université Laval.

Rinfret : RINFRET, Raoul. 1896. *Dictionnaire de nos fautes contre la langue française*, Montréal, Beauchemin & Fils.

ROUSSEAU, Michelle. 1991. *Étude différentielle des lexiques acadien et québécois : cuisine et alimentation; la vie affective - les traits du caractère et de l'éducation*, mémoire de maîtrise, Québec, Université Laval.

Roylang : ROY, James. 1877, *The French Language in Canada*, Canadian Illustrated News, Montréal, 27 octobre, p. 258-259.

Shorter Oxford : BROWN, Lesley et al. *The New Shorter Oxford English Dictionary on Historical Principles*, Oxford, Clarendon Press, 2 vol.

Tardivel : TARDIVEL, Jules-Paul. 1880. *L'anglicisme voilà l'ennemi*, Québec, Imprimerie du Canadien.

TLF : IMBS, Paul et al. 1971. *Trésor de la langue française : dictionnaire de la langue du XIXe et du XXe siècle (1789-1960)*, Paris, C.N.R.S., 16 vol.

Viger : VIGER, Jacques. 1810. *Néologie canadienne ou Dictionnaire des mots créés en Canada et maintenant en vogue, des mots dont la prononciation et l'orthographe sont différentes de la prononciation et orthographe françoise, quoique employés dans une acception semblable ou contraire, et des mots étrangers qui se sont glissés dans notre langue*, manuscrit non signé, publié dans Bulletin du parler français au Canada, Québec, La Société du parler français au Canada, vol. 8, 1909-1910, p. 101-103, 141-144, 183-186, 234-236, 259-263, 295-298 et 339-342.

Webster : GOVE, Philip Babcock, dir. 1976. *Webster's Third International Dictionary of the English Language Unabridged*, Springfield (Massachusetts), G. & C. Merriam Company.

## ANNEXE 1

### REPRODUCTION D'UNE LETTRE RÉDIGÉE PAR NARCISSE DÉGAGNÉ

ARCHIVES  
MAISON PROVINCIALE  
BON-PASTEUR, OMNICOUTURI

#### ESQUISSE DE VOEUX POUR LE Congrès (doc.1)

No 11- Il est désirable que le français ait sa part à l'Université et qu'on l'y traite sur le pied d'une minorité à qui l'on doit la justice et la loyauté. - Que l'on s'oppose au monopole de l'enseignement par l'Université- que l'on se tienne sur la défensive dans toute la Province; qu'on fasse même les sacrifices exigés par une situation précaire plutôt que d'exposer la langue avec la religions des Canadiens-Français- Que l'on parle français; qu'on entretienne le patriotisme; qu'on évite la manie de l'anglais.-suivant la volonté du St-Siège, qu'on ne cesse de poursuivre l'obtention entière de nos droits.-Rappeler sans cesse à la tribune dans la presse, que le français est une langue officielle au Canada.

No 20.- On en prend beaucoup trop de licence, surtout au Canada! Même en France dans les sous-catégories d'écrivains. Les vrais maîtres de la langue n'en prennent pas. L'Académie a adopté en théorie, le dixième des fantaisies proposées et demandées par M. Leygues et en pratique, elle écrit en français. Les primaires voudraient ainsi descendre la langue à leur niveau. Ils demandent qu'on abolisse ce qui ce qui les dépasse, ce qui vient du latin et qui est classique: le NE complétifou dubitatif; la concordance des temps au subjonctif, le pronom relatif le que conjonctif et autres choses qui sont la physionomie de notre langue. Tu ne légifère pas en matière de langue vivante.- on laisse la langue vivre de sa vie propre; je veux dire qu'on montre la grammaire aux enfants, mais qu'on ne fuit pas de lois pour changer la langue.- La grammaire enregistre les faits communs et nouveaux, voilà tout. La langue est chez les gens et les écrivains, non dans les dictionnaires et les grammaires. Les grammairiens ne doivent pas devancer la nature mais la suivre.Ils la trouvent encore une fois chez les maîtres anciens et contemporains en face des- quels ils ne doivent pas se poser en contradicteurs sous prétexte qu'ils ont cent milles primaires avec eux. Il s'agit du français pour Dieu!

*Traitez-le en barbares, mais ne nous obligez pas à vous imiter.-*

*Le français qu'on doit enseigner au Canada, c'est le français. Il n'y a pas deux français. Vous me direz qu'il y a le canadien: montrez-le-moi s'il vous plaît: chez Chapais, chez Rivard, chez Roy, chez Bourassa, chez Lozeau, chez Héroux, chez Pâquet, chez Mgr Bruchési, chez*

Tremblay, et combien d'autres. Le français qu'on veut enseigner ici, c'est le français qu'on écrira plus tard; le français qu'on écrira c'est celui qui s'écrit bien aujourd'hui.- On me dira mais il s'agit du parler parlé. Alors vous n'avez qu'à vous laisser faire: le canadien viendra tout seul: il est du parler populaire, non de la langue savante. Une grammaire ne s'occupe que de la langue savante. Nous aurons peut-être un jour, quand nous serons une nation, un dialecte canadien comme autrefois la langue d'oil et la langue d'oc, en France. Espérons que dans 5 ou 6 siècles il devienne une langue littéraire: nous aurons alors le canadien. On peut encore espérer, tout peut arriver, à la rigueur qu'un Dante surgisse parmi nous un peu plus tôt et nous change notre toscan en langue. Mais on peut aussi patienter.

Allors quoi! Qu'on abolisse les licences.

Abbé Narcisse Desgagné

ARCHIVES  
MAISON PROVINCIALE  
BON-PASTEUR, QUESICOUPTE

## ANNEXE 2

DIFFÉRENTES VERSIONS D'UNE CHRONIQUE DE LANGAGE<sup>1</sup> (chronique publiée le 28 décembre 1933 dans le *Progrès du Saguenay*)1<sup>ère</sup> version manuscrite tirée du 9<sup>e</sup> cahier du chroniqueur

(P) Récapitulation: «opéres», en parlant d'une industrie. Operate, n'est-ce pas? Vous avez des gens qui savent trop bien l'anglais, ou plutôt qui ne le savent pas assez, et qui le confondent avec le français.

(P) «Réponer». - Phrase saisie au vol: «j'ai téléphoné et ils m'ont réponné...». L'eut-on cru? Eh bien, c'est du vieux français, et même du français dialectal. (Cf. *Glossaire*). Et c'est du canadien aussi.

(P) «La déclaration disant que». - Cela est aussi plat que «l'affirmation à l'effet que», et aussi absurde. Une déclaration ne parle pas, elle dit pas. Il y a des tournures, d'ailleurs, qui ne s'emploient pas. On ne les corrige

<sup>1</sup> Il faut préciser que nous avons seulement présenté quelques extraits de ces chroniques étant donné leur longueur. Nous avons sélectionné ces extraits en raison de leur lisibilité sur les versions manuscrites.

2<sup>e</sup> version manuscrite (ce texte est préparé par le chroniqueur pour être ensuite dactylographié au *Progrès du Saguenay* avant publication)

Récapitulation: « opérer », en parlant d'une industrie, d'une usine. On dit qu'elle « opère ». Opérat<sup>e</sup>, c'est ce pas? Opé-<sup>e</sup>re<sup>r</sup> est bien commode pour « traduire » cette. On n'en pense pas plus long. Va pour opérer. Pour quoi se fatiguer les méninges à écrire en français?

« Reponer ». — Phrase saisie au vol : « J'ai téléphoné et ils m'ont reponé... » Le croiriez-vous? Eh bien, c'est du vieux français. (Cf. Le vocaire).

« La déclaration disant que ». — Cela est moins plat que « l'affirmation à l'effigie », qui joint, par surcroît, l'heureux, à la platitude, mais ce n'est pas bien riche encore. Il y a des tournures qu'il faut éviter. Elles ne se corrigent pas, elles se remplacent. La conjonction que ne veut bien qu'après un verbe. On déclare que, on affirme que; et, si vous tenez à commencer votre phrase par la déclaration, l'affirmation, ou un autre nom, appelant une conjonction explicative, joignez alors par: d'après lesquelle, selon laquelle.

Version finale publiée le 28 décembre 1933 dans le Progrès du Saguenay

"Réponer". — Phrase saisie au vol: "J'ai téléphoné et ils m'ont réponné..." Le croiriez-vous? Eh bien, c'est du vieux français. (Cf. Glossaire).

---

Récapitulation: "opérer", en parlant d'une industrie, d'une usine. On dit qu'elle "opère". Operale, n'est-ce pas? Opérer est bien commode pour "traduire" operale. On n'en pense pas plus long. Va pour opérer! Pourquoi se fatiguer les méninges à écrire en français?

---

\* Enfin, le dernier article débutant par « La déclaration disant que » est absent de cette chronique. Il sera cependant publié ultérieurement.

## ANNEXE 3

TABLE ALPHABÉTIQUE D'UN CAHIER MANUSCRIT (version originale)<sup>2</sup>

— 126 —

Table alphabétique

	pp.
Abasourdir	96
Abracadabrant	76
Abréviations (math., etc.)	65
A de mal	109
Adresse, compliment	32
A être débattu	101
Agréable surprise (gen. Balbo)	85
Allumer une allumette	17
Amicaliste	56, 110
Anticycler	94
Applicateur	105
Le café Blomidon	3, 8
Autant que personne (unique)	84
Aux Ursulines	75
Bagotville	90
Baisser la bague (d'un évêque)	55
Balance	73, 121
Bebye	2
Blues du Saguenay	111
Bons français moyens*	107
Bouffer	112
Box	81

<sup>2</sup> Cette table des matières comprend huit pages (p. 126 à 133). Cependant, nous en reproduisons trois pages qui représentent bien l'ensemble du document.

- 127 -

	pp.
Brunante (à la) . . . . .	114
Bulletins missionnaires . . . . .	27
Butin . . . . .	109
Canapissone . . . . .	96
Canayen . . . . .	76
Catafulte . . . . .	95
Celle inscrite . . . . .	66
Cémiquière . . . . .	78
Centenaire de volumes . . . . .	101
Chapelle . . . . .	63
Chimie . . . . .	125
Citation de Th. Poulin . . . . .	65
Collectif (accord) . . . . .	95
Collige . . . . .	72
Colorer, colorier . . . . .	116
Combine . . . . .	76
Comme de raisons . . . . .	85
Comparaison étrange: « la vie... »	96
Conférencionnaire* . . . . .	61
Conjecture et conjecture . . . . .	7
Cognitif . . . . .	19, 65
Coffeau . . . . .	97
Crise . . . . .	112
Croire savoir . . . . .	1

— 128 —

Dans les environs de . . . . .	PP 75
Davantage . . . . .	19
De façon à ce que . . . . .	4
De suite . . . . .	15
Dettes dues . . . . .	125
Dévaluer, dévaloriser . . . . .	71
Dialogues socialistes . . . . .	3
Done ! . . . . .	81
Draguage . . . . .	107, 114
Duell* . . . . .	60
Du point de vue . . . . .	27
Éclairagisme . . . . .	69
Ellipses nouveau genre . . . . .	122
Émerger, émerger . . . . .	124
Emploisement . . . . .	101
En ce moment ici . . . . .	62
En destination de . . . . .	76
Éridelles . . . . .	121
Errata . . . . .	122
Ersatz . . . . .	11
Étalon-or . . . . .	7
Étatsumiens . . . . .	77, 11
Être exclu que . . . . .	6
En (son) . . . . .	11

## ANNEXE 4

## REPRODUCTION DE LA CHRONIQUE DU 28 DÉCEMBRE 1933

*Questions de français*

*Récapitulation*: "opérer", en parlant d'une industrie, d'une naissance. On dit qu'elle "opère". Operate, n'est-ce pas? Opérer est bien commode pour "traduire" opérante. On n'en pense pas plus long. Va pour opérer! Pourquoi se fatiguer les méninges à écrire en français?

*Tournure passive*. — J'en ai parlé souvent. J'y reviens encore une fois. Le passif s'emploie, en français, c'est entendu, mais pas exclusivement; loin de là. La forme active y est beaucoup plus habituelle. Or, nos traducteurs de dépêches ou de nouvelles anglaises conservent invariably la forme passive propre à l'anglais. Cela défigure, à la fin, le français et lui donne, comme on dit aujourd'hui, un "visage" anglais. Rien pourtant n'est plus facile, pour peu que l'habileté d'écrire vous ait donné le tour de main, que de substituer l'actif au passif. La phrase en prend tout de suite une physionomie française. Mais il faut le savoir et s'en soucier, et discerner un peu le français de l'anglais. Et à qui donc le soin en revient-il, sinon à ceux qui sont chargés de la traduction et qui, tous les jours, mettent leur prose sous les yeux du public? Il y a du plaisir à traduire, à se rendre compte qu'on fait vraiment passer une langue dans une autre. Un plaisir tout littéraire, et des plus vifs, assurément. Quel plaisir, au contraire, peut-on prendre à décalquer un texte? Tâche monotone et grise, s'il en est. En tenant ce langage, j'ai conscience de vouloir rendre aux traducteurs leur travail plus agréable, s'il est un peu plus ardu, pour commencer. Qu'ils s'y essaient, ils verront bien.

*Les mots du jour*: "prise de contact". Les hommes d'Etat, après l'échec de la Conférence du débarquement, recommencent à se visiter individuellement. Il y a des rencontres délicates, et, avant de faire un "tour d'horizon" et de "causer", il faut "prendre contact". L'expression est pittoresque et juste, car une étincelle est toujours à craindre.

*"Chute"*. — Ceux qui ont des accents circonflexes en réserve, parce qu'ils n'en mettent pas, où il en faut, en mettent un sur le mot chute, où il n'en faut pas.

"Grande messe". — Il faut dire grand'messe, et l'écrire ainsi.

"Continuer à ou de"? — L'un ou l'autre indifféremment.

"Agents". — J'ai lu agent. L'agent manquait!

Quoique, avec le futur. — Rien de moins français. Quoique, bien que, encore que, veulent toujours le subjonctif. Or le futur n'a point de subjonctif. On use alors de l'auxiliaire *devoir* quoique je doive aller, et non: quoique j'irai, qui est un gros solecisme.

"Réponer". — Phrase saisie au vol: "J'ai téléphoné et ils m'ont répondu..." Le croiriez-vous? Eh bien, c'est du vieux français. (Cf. *Glossaire*).

"Le bateau en charge du pilote T. H..." Vous pensez, comme moi, qu'il y avait des *bâtons* mais non des *bateaux* (v. plus haut, pour l'accent circonflexe), mais surtout que c'était le pilote qui était en charge du bateau. Ici, c'est le bateau qui est chargé du pilote! Mais je crois bien que cette tortise est encore un méfait de traduction. *In charge of* signifie, sans doute, à la charge de. Le bateau est à la charge du pilote, cela est très vrai. Mais voilà: *in* traduit par en, dans le cas présent, change toute l'affaire.

"La déclaration disant que". — Cela est moins plat que "l'affirmation à l'effet que", qui joint, par surcroît, le non-sens à la platitude, mais ce n'est pas bien riche encore. Il y a des tournures qu'il faut éviter. Elles ne se corrigent pas, elles se remplacent. La conjonction que ne vient bien qu'après un verbe. On déclare que, on affirme que; et, si vous tenez à commencer votre phrase par: La déclaration, l'affirmation, ou un autre nom, appelant une conjonction explicative, joignez alors par: d'après laquelle, selon laquelle.

*Etrange*. — Le grave et énergique document des évêques américains, publié dans le pays voisin du nôtre, nous arrive, au bout d'un mois, par les journaux français. Sans quoi, probablement, nous ne l'aurions jamais connu.

N. Degagné, ptre.

## ANNEXE 5

## LISTE DES CHRONIQUES CONSACRÉES À UN SUJET UNIQUE

1927

- *Le genre des noms de ville* (26 avril 1927)
- *Un terme impropre (l'adjectif cruel)* (12 mai 1927)
- *Comment on doit nommer un évêque* (23 mai 1927)
- *Interview* (30 mai 1927)
- *Un américainisme (jamais vu, jamais entendu, etc.)* (13 juin 1927)
- *Quelques prouesses du verbe faire* (20 juin 1927)
- *Anglomanie* (27 juin 1927)
- *Canadien-Français ou Canadien français* (11 juillet 1927)
- *Un peu de grammaire (temps de verbes)* (10 octobre 1927)
- *Un peu de grammaire (suite) (temps et modes)* (24 octobre 1927)
- *Réflexions (langue vivante, langue morte, etc.)* (7 novembre 1927)
- *Un peu de littérature* (21 novembre 1927)
- *Monsieur, madame, mademoiselle* (28 novembre 1927); (*suite*) (5 décembre 1927)

1928

- *La grammaire de dont* (9 avril 1928)
- *Poésie et versification* (2 juillet 1928)
- *Les mots de baptême* (30 juillet 1928)
- *Littérature (ça et là)* (15 octobre 1928)

1929

- *Hors-d'œuvre (sainteté)* (15 juillet 1929)

1930

- *Pour varier* (17 mars 1930)

1931

- *Novissima verba* (15 juin 1931)

1934

- *L'avenir français du Canada* (23 août 1934)

1935

- *Accent tonique* (25 avril 1935)

## ANNEXE 6

**RÉFÉRENCES DES MOTS FAISANT L'OBJET D'UNE ÉTUDE  
LEXICOGRAPHIQUE**

Mots	Dates				
Allumer	28/07/23	38/11/10			
Amener (s')	27/12/26	30/10/06	33/08/10		
Anticiper	28/11/26	30/12/15	31/04/20	31/09/21	33/09/07
	34/01/25	35/06/20	36/03/05	37/04/08	38/03/10
Assez	33/02/02	37/05/07			
Avant-midi	28/06/06	30/02/10			
Aveindre	29/12/02	35/01/10			
Balance	28/01/23	31/04/13	33/07/13	33/10/05	34/07/19
Bavasser	29/05/27	31/09/08			
Bed	28/10/01				
Bordée	28/12/03	30/12/09	33/02/09	34/12/13	37/12/02
	40/02/22				
Boucane	28/03/05	34/03/22			
Brâsse	34/02/08				
Butin	30/04/21	33/09/28			
Char	27/08/08	28/06/07	37/10/21		
Chômer	28/05/14	36/11/05			
Chouenner	28/09/24				
Collecter	28/08/27	28/09/17			
Déhaler (se)	31/07/13				
Écarter (s')	29/12/02	32/12/01			
Échapper	28/05/28	34/01/18	35/05/23	36/08/27	
Embarquer	27/12/26	31/07/27			
Engagé	30/01/13	33/01/12	35/06/20	36/09/24	
Fumer	28/07/23	29/11/25	38/11/10		
Inquiéteux	34/11/08				
Joyal	28/04/02	29/09/08	30/11/17	34/09/13	37/12/16
Mâchée	30/11/17				
Maganer	28/01/09	28/02/21			
Mal avenant	28/04/30				
Maller	29/01/28	31/02/10	37/12/09		
Mouver	28/05/28	37/04/08	38/09/15		
Opérer	28/02/27	29/06/17	31/07/27	32/05/09	35/01/24
	38/02/10	39/07/20	40/04/25		

<b>Mots (suite)</b>	<b>Dates</b>				
Originer	30/11/17 39/03/02	35/09/19	36/07/09	37/12/16	38/02/03
Patate	29/10/21	30/01/13			
Poudrerie	33/02/09				
Querir	35/06/13	39/02/23			
Raquetteur	33/02/09				
Record	29/01/07	31/02/23	33/08/24		
Rencontrer	30/02/17	32/12/29	34/04/19		
Rescaper	29/09/23	30/12/01	40/05/09		
Résidentiel	29/08/26	34/11/22			
Ressoudre	28/04/02				
Safe	29/07/02	33/09/07			
Safre	29/02/18	32/12/15	36/01/03		
Sécuritaire	38/02/17				
Settler	29/01/28	34/04/12			
Sucrerie	30/03/31	31/03/30			
Tabaconiste	27/08/29				
Trouble	30/07/28	32/12/01			
Vague	28/01/03 37/12/02	28/09/08 38/12/09	29/06/10 39/01/19	34/01/11 40/02/22	37/08/26
Voyageage	34/09/06	37/05/14			

## INDEX DES MOTS ÉTUDIÉS

	<u>Page</u>		<u>Page</u>
Allumer.....	112	Mâchéé.....	131
Amener (s').....	86	Maganer .....	101
Anticiper.....	59	Mal avenir.....	132
Assez .....	87	Maller.....	69
Avant-midi.....	127	Mouver.....	70
Aveindre .....	89	Opérer .....	72
Balance.....	61	Originer.....	74
Bavasser.....	91	Patate.....	103
Bed .....	62	Poudrerie .....	121
Bordée .....	114	Querir .....	105
Boucane.....	92	Raquetteur .....	133
Brâsse .....	128	Record.....	76
Butin.....	94	Rencontrer .....	77
Char.....	116	Rescaper .....	107
Chômer .....	139	Résidentiel.....	135
Chouenner.....	141	Ressoudre .....	109
Collecter .....	64	Safe .....	79
Déhaler (se).....	117	Safre .....	110
Écarter (s').....	96	Sécuritaire .....	136
Échapper .....	97	Settler .....	81
Embarquer .....	99	Sucrerie .....	122
Engagé.....	67	Tabaconiste.....	82
Fumer .....	119	Trouble.....	83
Inquiéteux.....	130	Vague .....	124
Joyal .....	142	Voyageage.....	137